

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

RAPPORT FINANCIER



**20
19**

EXERCICE 2019

JUILLET **2020**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

5

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

9

- 1) L'équilibre général du CA 2019 9
- 2) Description des grands postes de dépenses et recettes 10

PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

20

- 1) Sécurité 26
- 2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 29
- 3) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 34
- 4) Santé et action sociale 39
- 5) Aménagement des territoires et habitat 44
- 6) Action économique 49
- 7) Environnement 53
- 8) Transports 58
- 9) Services généraux 63

COMPTE ADMINISTRATIF ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

73

- 1) Détail des opérations équilibrées 73
- 2) Les opérations liées à la dette 73
- 3) Les opérations d'ordre 74
- 4) Les autorisations de programme 76

LEXIQUE

79

AVANT-PROPOS

Plus que jamais, ce compte administratif 2019 illustre la pertinence et l'efficacité de la stratégie budgétaire que nous mettons en œuvre avec constance depuis 2014. Tout au long de la mandature, et cette année encore, nous nous sommes engagés à la stabilité des impôts directs au service du pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens et à un ambitieux programme d'investissements en faveur de l'amélioration de la transition écologique, de l'offre de services publics et de la qualité du cadre de vie.

Notre recherche constante d'adéquation du niveau de dépenses aux besoins du fonctionnement quotidien de l'administration nous permet d'atteindre cette exemplarité budgétaire. Les dépenses de personnel progressent ainsi de 1,1 %. Nous avons par ailleurs bénéficié de recettes de fonctionnement toujours dynamiques tout en garantissant, conformément à l'engagement pris par la Maire en 2014, la stabilité des taux d'imposition directs locaux. A Paris, le taux de la taxe d'habitation reste stable à 13,38 % contre plus de 25,5 % en moyenne dans les villes de plus de 100 000 habitants.

« 1,57 MILLIARD D'EUROS A ÉTÉ CONSACRÉ AUX INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE L'ADAPTATION DE LA VILLE À LA CRISE CLIMATIQUE, AU RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS AU PROFIT DES PARIENNES ET DES PARIENS ET À LA PRÉPARATION DE LA VILLE DE DEMAIN. »

Cet exercice 2019 est cependant historique puisque c'est le premier exercice pour lequel les dépenses de péréquation (607 M€) sont supérieures aux dotations et compensations reçues de l'État (601 M€). Il faut rappeler que les dépenses de péréquation, sans en contester la nécessité redistributive, sont passées de 86 M€ en 2010 à 607 M€ alors que parallèlement la dotation globale de fonctionnement versée par l'État est passée, sur la même période, de 1 263 M€ à 73 M€.

1,57 milliard d'euros a été consacré aux investissements en faveur de l'adaptation de la ville à la crise climatique, au renforcement des services publics au profit des Parisiennes et des Parisiens et à la préparation de la ville de demain. Ce programme d'investissement concourt à faire de Paris une métropole toujours plus solidaire, attractive et résiliente.

Le pilotage efficient des dépenses de fonctionnement a encore permis de garantir la pleine soutenabilité du financement de nos investissements, avec un autofinancement supérieur à 75 %, qui a permis la diminution de l'encours total de dette (-39 M€).

La Ville respecte ainsi sans difficulté les clauses du contrat financier conclu à l'été 2018 avec l'État, avec une augmentation de 0,24 % sur un an des dépenses de fonctionnement hors péréquation contre les 1,14 % autorisés et une capacité de désendettement de la collectivité qui s'établit à 8,77 ans, bien en-deçà du plafond de 12 ans fixé par la loi.

Dans la continuité des exercices précédents, nous avons tenu nos engagements au service de Paris.

Emmanuel GRÉGOIRE

*Premier adjoint de la Maire de Paris
Chargé du budget,
de la transformation des politiques publiques
et des relations avec les arrondissements*

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE PRÉSENTÉS PAR NATURE

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du CA 2019 par natures comptables.

En M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019-2018
Contributions directes	3 456	3 293	3 533	3 559	3 640	3 680	3 736	1,5%
<i>Dont reversement de fiscalité à la Métropole du Grand Paris</i>				527	527	527	525	-0,3%
<i>Dont reversement de fiscalité de la Région Ile-de-France</i>					475	475	475	0,0%
<i>Contributions directes hors reversements de fiscalité</i>				3 032	2 638	2 677	2 736	2,2%
TEOM	446	451	458	467	471	479	487	1,8%
Taxe de balayage	104	104	104	104	104	104	104	-0,2%
Recettes de fiscalité indirecte	1 124	1 293	1 272	1 532	1 709	1 663	1 774	6,7%
<i>Dont droits de stationnement</i>	63	64	110	109	107			
<i>Dont taxe sur l'électricité (Ville + Département)</i>	74	70	68	69	71	69	67	-1,8%
<i>Dont fiscalité immobilière (DMTO+TADE)</i>	918	1 089	1 016	1 274	1 441	1 505	1 587	5,5%
<i>Dont autres impôts et taxes</i>	69	69	78	81	89	90	120	33,2%
IMPÔTS ET TAXES	5 130	5 141	5 367	5 663	5 925	5 926	6 101	3,0%
Compensation APA (CNSA)	12	10	7	18	17	10	5	-47,7%
Compensation RSA (TICPE + FMDI)	260	259	259	259	259	258	258	0,0%
Autres compensations (dont TSCA)	72	86	86	85	96	96	100	4,3%
COMPENSATIONS DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES	344	355	353	362	372	364	363	-0,1%
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 227	1 134	930	283	124	100	73	-26,7%
Attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris				453	453	453	453	0,0%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	48	44	47	43	45	45	57	27,7%
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	20	17	-15,3%
DOTATIONS	1 291	1 194	993	795	639	618	601	-2,8%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ¹	213	238	288	265	318	287	288	0,3%
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	213	204	202	196	210	206	214	4,3%
Redevances & recettes d'utilisation du domaine ²	67	74	78	81	88	112	115	3,3%
Participations des usagers parisiens	168	167	175	175	174	171	170	-0,6%
Droits de stationnement						233	237	1,8%
PRODUITS D'EXPLOITATION	449	445	455	453	471	721	736	2,2%
EXCÉDENTS DE ZAC	0	213	12	2	59	35	42	22,3%
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	189	197	170	479	400	337	244	-27,4%
Recouvrements sur bénéficiaires	86	89	90	81	47	35	32	-9,1%
Travaux pour compte de tiers	45	61	42	11	8	2	3	73,2%
Remboursement ESA	36	32	28	25	29	33	29	-11,9%
TOTAL AUTRES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	451	489	421	697	592	514	439	-14,6%
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	7 878	8 076	7 889	8 237	8 377	8 465	8 571	1,3%
CHARGES DE PERSONNEL	2 111	2 209	2 227	2 252	2 324	2 396	2 424	1,1%
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	823	821	815	776	768	802	792	-1,2%
Aide sociale, dont :	848	845	855	850	817	837	811	-3,1%
<i>Aide sociale à l'enfance</i>	324	307	301	290	295	288	261	-9,5%
<i>Aide sociale aux personnes handicapées (PCH, ACTP)</i>	65	70	72	79	77	78	76	-2,3%
<i>Aide à l'hébergement des personnes handicapées</i>	142	146	154	162	150	156	160	2,5%
<i>Allocation personnalisée d'autonomie (APA)</i>	133	135	140	128	135	133	131	-1,3%
<i>Aide à l'hébergement des personnes âgées</i>	146	149	148	144	116	107	105	-2,4%
RSA, contrats d'avenir	381	399	411	416	404	401	401	0,0%
<i>dont part allocation RSA</i>	318	337	355	362	354	359	364	1,3%
Contribution au CASVP	314	313	312	344	353	356	368	3,4%
TOTAL AIDE SOCIALE	1 543	1 558	1 578	1 611	1 574	1 594	1 580	-0,9%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	527	526	551	538	527	532	548	3,0%
Préfecture de police	290	292	285	284	287	216	218	1,1%
Contribution au IDFM	367	374	378	382	385	388	392	1,1%
Contribution au SYCTOM	119	126	119	107	104	113	98	-13,3%
CONTRIBUTIONS	776	791	782	773	776	716	708	-1,1%

¹ Subventions et participations : Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus...

² Dont droits de voirie terrasses

³ Besoin de financement (dépenses réelles d'investissement + remboursement d'emprunt - capacité de financement des investissements).

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE PRÉSENTÉS PAR NATURE

En M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019-2018
FSRIF	131	141	151	161	171	181	198	9,1%
Fonds de péréquation DMTO	88	81	97	91	118	135	168	24,8%
Fonds de péréquation communal (FPIC)	67	116	157	184	174	187	192	2,8%
Fonds de péréquation CVAE	16	18	24	28	28	19	19	0,1%
Fonds de solidarité pour les départements IDF (FSDIF)		27	27	28	28	28	30	8,9%
DÉPENSES DE PÉRÉQUATION	302	383	456	491	520	549	607	10,5%
FNGIR	898	0,0%						
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	234	211	222	212	243	228	233	2,0%
CHARGES DE GESTION COURANTE	7 213	7 398	7 529	7 551	7 630	7 717	7 790	0,9%
ÉPARGNE DE GESTION	665	678	360	687	747	748	782	4,5%
Produits financiers	19	31	25	27	22	21	29	38,7%
Charges financières	112	128	124	133	134	138	140	1,7%
SOLDE FINANCIER	-93	-97	-99	-106	-112	-117	-111	-4,9%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 897	8 107	7 914	8 264	8 399	8 486	8 601	1,4%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 325	7 527	7 653	7 683	7 764	7 855	7 930	1,0%
ÉPARGNE BRUTE	573	581	261	581	635	613	515	-16,0%
Subventions et dotations reçues	352	352	356	279	299	323	253	-21,7%
- dont subvention d'investissement reçues	156	143	102	127	133	176	140	-20,5%
- dont amendes de police	32	33	35	37	33	38	0	-99,3%
- dont FCTVA	149	168	209	115	133	109	113	3,7%
Produits de cession des immobilisations	122	122	156	173	100	262	234	-10,9%
Opérations pour compte de tiers	24	22	27	9	6	10	18	88,8%
Remboursement de prêts	72	15	19	13	5	1	8	799,4%
Autres immobilisations financières	66	168	57	43	8	17	0	-98,5%
Autres recettes réelles d'investissement	34	6	7	21	48	1	2	223,4%
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	671	686	621	538	466	613	515	-16,0%
Immobilisations incorporelles	13	10	11	22	26	37	48	30,2%
Subventions d'équipement	507	455	377	460	349	400	423	5,9%
Acquisitions	206	213	244	401	320	193	250	29,0%
- dont Compte Foncier	131	-	-	-	-	-	-	-
Travaux	949	800	626	619	570	608	680	11,9%
Opérations pour compte de tiers	23	20	4	15	20	42	45	7,9%
Prêts accordés	0	-	6	-	9	-	7	-
Autres dépenses réelles d'investissement	41	31	129	111	113	66	116	73,8%
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 740	1 529	1 397	1 629	1 408	1 346	1 568	16,5%
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	1 243	1 266	882	1 118	1 101	1 244	1 185	-4,7%
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT	200	197	200	200	197	199	223	12,1%
BESOIN DE FINANCEMENT ³	697	460	715	710	504	301	606	101,4%
NOUVEAUX EMPRUNTS	630	510	741	681	793	375	250	-33,3%
Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier	230	163	213	233	202	485	586	20,7%
Variation du fonds de roulement	-67	50	20	-30	283	100	-358	-456,1%
Fonds de roulement au 31 décembre	163	213	233	202	485	586	228	-61,1%
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	3,5%
Encours de dette au 31 décembre	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	5 882	-0,7%
VARIATION DE L'ENCOURS DE DETTE	436	466	520	518	561	201	-39	-119,6%
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	71,4%	82,8%	63,1%	68,7%	78,2%	92,4%	75,6%	-18,2%

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE PRÉSENTÉS PAR FONCTION

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7,93 milliards d'euros (dépenses réelles).

La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 1,8 milliard d'euros.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses et des recettes du CA 2019 selon les fonctions représentatives des différentes politiques publiques.

En M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution 2018/2019
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 398,9	8 485,7	8 600,5	1,4%
FISCALITÉ	4 806,3	4 922,4	5 089,4	3,4%
Fiscalité directe locale	2 638,0	2 677,4	2 735,6	2,2%
Fiscalité indirecte	1 592,7	1 662,4	1 762,7	6,0%
Taxes affectées	575,5	582,6	591,1	1,4%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	2 017,2	2 002,2	1 986,2	-0,8%
RECETTES DE GESTION	1 553,2	1 540,1	1 495,9	-2,9%
Sécurité	3,6	1,6	1,7	8,8%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	41,2	37,4	45,0	20,3%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120,9	128,4	107,6	-16,2%
Action sociale	358,6	334,6	333,5	-0,3%
Aménagement des territoires et habitat	435,1	347,6	305,2	-12,2%
Action économique	75,5	65,7	67,6	2,8%
Environnement	84,0	120,5	119,1	-1,2%
Transports	242,6	335,8	339,9	1,2%
Services Généraux	191,9	168,7	176,4	4,6%
PRODUITS FINANCIERS	22,2	20,9	29,0	38,7%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 763,9	7 854,6	7 929,8	1,0%
CHARGES DE PERSONNEL	2 321,4	2 396,3	2 423,5	1,1%
DÉPENSES DE GESTION (HORS CHARGES DE PERSONNEL)	3 861,7	3 859,8	3 844,8	-0,4%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	241,0	234,3	236,2	0,8%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	268,3	258,8	262,4	1,4%
Action sociale	1 710,3	1 741,0	1 718,7	-1,3%
Aménagement des territoires et habitat	103,9	99,8	86,9	-12,9%
Action économique	35,8	32,7	36,0	10,3%
Environnement	338,5	356,9	346,0	-3,1%
Transports	480,5	525,0	543,1	3,4%
Services Généraux	380,2	378,5	377,7	-0,2%
Services Généraux	380,2	378,5	377,7	-0,2%
PÉRÉQUATION ET REVERSEMENTS FISCAUX	1 446,8	1 460,8	1 521,5	4,2%
CHARGES FINANCIÈRES	134,0	137,6	140,0	1,7%
ÉPARGNE BRUTE (ÉCART RECETTES-DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT)	635,0	631,1	670,7	6,3%
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	465,8	612,9	514,7	-16,0%
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 604,8	1 544,9	1 791,5	16,0%
Remboursement d'emprunt	197,2	199,0	223,0	12,1%
Dépenses opérationnelles	1 407,6	1 346,0	1 568,5	16,5%
NOUVEAUX EMPRUNTS	792,5	375,0	250,0	-33,3%
<i>Dont prime d'émission</i>	5,9	1,2	1,8	50,0%
Dette bancaire et obligataire au 31/12/N	5 523,4	5 699,3	5 726,3	0,5%
Encours total de dette au 31/12/N	5 720,7	5 921,5	5 882,1	-0,7%
DURÉE DE DÉSENETTEMENT	9,01	9,38	8,77	-6,5%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES "NORME DE DÉPENSES"	6 328,9	6 399,6	6 415,2	0,24%
Norme de dépense (contractualisation)	6 328,9	6 442,3	6 515,7	1,14%
Ecart à la norme de dépense (contractualisation)	-	-42,7	-100,5	

* Norme de dépense 2018 = (CA 2017 périmètre norme + 1,14%) + 41,2 M€ au titre de la réforme du statut de Paris
Norme de dépense 2019 = (CA 2018 périmètre norme + 1,14%).

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2019

1 / L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CA 2019

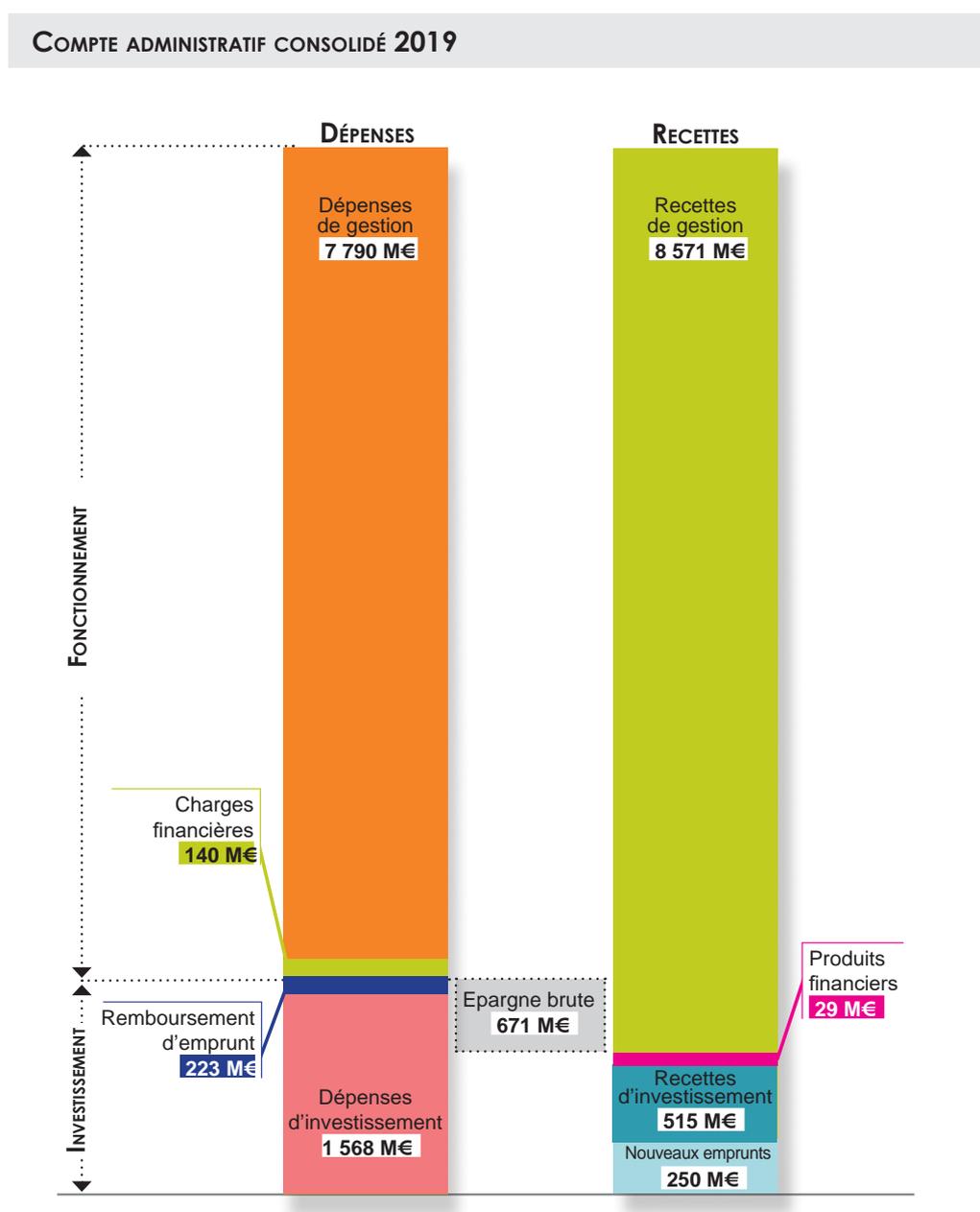
Entre 2018 et 2019, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 75,3 M€ et les recettes réelles de fonctionnement de 114,8 M€. L'épargne brute de la collectivité s'établit à 670,7 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 568,5 M€ en 2019, en augmentation de 222,5 M€ par rapport à l'exécution 2018. Cette évolution s'explique par la baisse des dépenses constatées sur la période 2016 - 2018, avant une accélération de la dépense en 2019, en lien avec la réalisation du programme de mandature. Cette augmentation, ventilée sur les différents postes de dépenses, fait ressortir une augmentation des dépenses d'équipement (acquisitions, travaux, immobilisations incorporelles) de 139,4 M€, des autres dépenses de 59,5 M€ et enfin des subventions versées de 23,6 M€.

Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 223 M€, en hausse de 24 M€ par rapport à 2018. Les nouveaux emprunts s'élèvent à 250 M€. L'encours de dette au 31 décembre 2019 représente 68,1% des recettes réelles de fonctionnement, soit un ratio inférieur à la moyenne des villes françaises de plus de 100 000 habitants (hors Ville de Paris) au 31 décembre 2018 (83 %) ⁽¹⁾.

L'exécution budgétaire traduite dans le compte administratif 2019 respecte pleinement les normes contractualisées entre l'État et la Ville. Ainsi :

- les dépenses de fonctionnement concernées par le contrat financier progressent de 0,24 % pour une norme fixée à 1,14 %. Les dépenses de la collectivité restent ainsi inférieures de 100,5 M€ au plafond fixé par le contrat financier ;
- le besoin de financement de la collectivité s'établit à 27 M€, à un niveau nettement inférieur au plafond fixé par le contrat financier à 552 M€ ;
- la durée de désendettement de la collectivité (ou ratio dette / épargne brute) s'établit à 8,77 ans contre un plafond de 12 ans rappelé dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022



⁽¹⁾ Dernières données consolidées disponibles, rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales / Les finances des collectivités locales 2019 (données DGFIP au 31 décembre 2018/calculs DGCL).

2 / DESCRIPTION DES GRANDS POSTES DE DÉPENSES ET RECETTES

2.1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SONT COUVERTES À 75,6 % PAR LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE EN 2019.

► 2.1.1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement atteignent **1 568,5 M€ en 2019**. L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement (670,7 M€) et les recettes réelles d'investissement (514,7 M€) couvrent 75,6 % des dépenses d'investissement de l'exercice (92,4 % en 2018). Cette évolution s'explique par l'augmentation importante des dépenses d'investissement sur 2019 (+222,5 M€) et le recul des recettes d'investissement (- 98,3 M€).

Les **dépenses d'équipement** s'établissent à 976,9 M€ et représentent 62 % des dépenses réelles d'investissement. Elles se décomposent comme suit :

- 679,7 M€ de dépenses de travaux ;
- 249,6 M€ d'acquisitions ;
- 47,6 M€ d'immobilisations incorporelles (notamment frais d'études, frais d'insertion et frais de recherches).

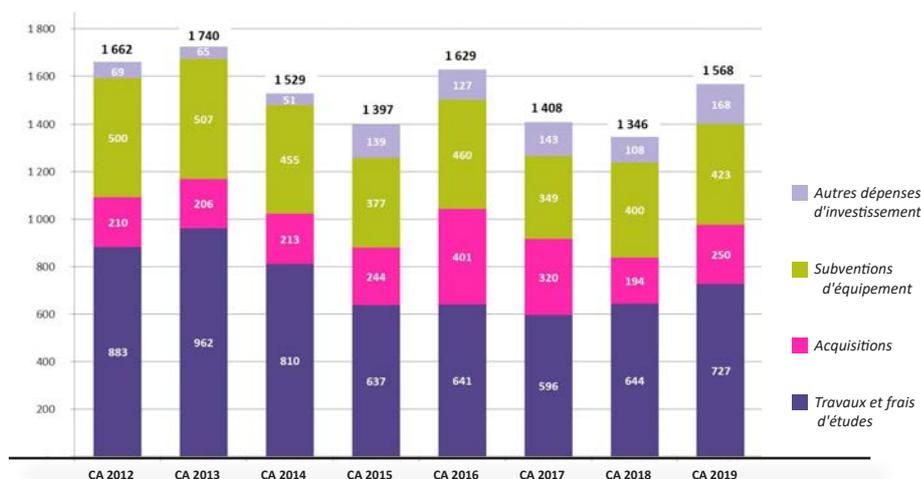
Parmi ces dépenses d'équipement, 155,6 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières, dont 110,5 M€ au titre du logement social.

Les **subventions d'équipement** représentent 423,4 M€, dont 239,8 M€ en faveur du logement social.

Les **autres dépenses d'investissement**, d'un montant de 168,2 M€, sont constituées de :

- 115,5 M€ d'autres dépenses, dont 37,4 M€ de participation au financement des zones d'aménagement concerté (ZAC) ;
- 45,5 M€ d'opérations pour compte de tiers ;
- 7,2 M€ de prêts accordés.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2012 EN M€



► 2.1.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT ATTEIGNENT **514,7 M€ EN 2019**, EN RECU DE **98,3 M€ PAR RAPPORT AU CA 2018**.

Cette évolution s'explique par la modification du circuit budgétaire des amendes de police dans le cadre de la réforme du stationnement qui a entraîné la disparition de la part municipale du produit des amendes de police (- 37,9 M€) et par le retour au rythme habituel de perception des aides à la pierre versées par l'État, après un exercice 2018 marqué par la régularisation de deux acomptes de 2017 (- 40 M€). De même, les recettes de cessions reculent de 28,5 M€ par rapport à 2018, exercice marqué par le titrage de la cession de l'immeuble Morland (4^e arrondissement) pour un montant de 133 M€.

Le recul constaté sur certains postes de recettes est toutefois compensé par la progression d'autres postes tels que les recettes issues des travaux réalisés pour compte de tiers (+ 8,5 M€).

Les recettes 2019 sont constituées :

- des **subventions et dotations** reçues à hauteur de **252,8 M€**. Elles incluent 112,9 M€ au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ainsi que 0,3 M€ pour le produit des amendes de police (part départementale). Les autres subventions d'équipement perçues par la collectivité (139,6 M€) correspondent notamment à 85,1 M€ versés par l'État au titre des aides à la pierre, 11,5 M€ au titre de la taxe d'aménagement, 5,8 M€ pour la dotation départementale des collèges et 4,1 M€ versés par la SOLIDEO (société de livraison des ouvrages olympiques) au titre des équipements aménagés par la Ville en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- des **produits de cessions des immobilisations** qui ont atteint **233,9 M€**. Les principales opérations s'établissent à 69,6 M€ concernant le solde d'échéanciers de versement dans le cadre de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) passée avec la Société Civile du Forum des Halles de Paris (SCFHP), à 45,3 M€ pour la vente du 198 rue Aubervilliers (19^e arrondissement), à 37,9 M€ au titre de la cession du 20 rue

Bruneseau (13^e arrondissement) et à 35 M€ pour le 11 rue Léon Jouhaux (10^e arrondissement) ;

- de **19,9 M€ d'autres recettes réelles d'investissement**. 18 M€ concernent des recettes de comptes de tiers, dont 12,6 M€ concernent les travaux dans les musées parisiens et 3,9 M€ les travaux sur la voirie ;
- de **8,1 M€ de remboursements de prêts et d'avances**, dont 4,2 M€ concernent une récupération d'avance auprès de la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris Bercy (SAE POPB) et 2,2 M€ au titre de cessions de parts.

ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2012 EN M€



2.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉGAGE UNE ÉPARGNE BRUTE DE **670,7 M€** (CONTRE **631,1 M€** EN 2018, EN HAUSSE DE **39,6 M€**)

► 2.2.1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ATTEIGNENT **7 929,8 M€** EN 2019, EN HAUSSE DE **1 %** PAR RAPPORT AU **CA 2018**, DONT **0,24%** CONCERNANT LES DÉPENSES COUVERTES PAR LE PÉRIMÈTRE DE LA NORME DE DÉPENSE CONTRACTUALISÉE AVEC L'ÉTAT.

Le niveau des dépenses de fonctionnement respecte ainsi pleinement le plafond défini par la contractualisation financière avec l'État, instituée par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ⁽²⁾. Dans le cadre de cette démarche, la collectivité démontre que les fondamentaux de sa stratégie financière sont sains et maîtrisés dans la durée.

LE RESPECT DES NORMES PRÉVUES DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

La contractualisation financière avec l'État, instituée par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, repose sur trois normes fixées en application de l'article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 :

- **la norme de dépenses**, qui implique que les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité (hors péréquation) progressent de moins de 1,14 % chaque année, à partir du compte administratif 2017.
 - En 2019, les dépenses de fonctionnement visées par cette norme progressent de **0,24 %** pour une norme fixée à 1,14 %. Elles s'établissent ainsi à **6 415,2 M€**, contre une norme fixée à **6 515,7 M€**, démontrant la sobriété de la collectivité en dépenses de fonctionnement.
- **le maintien d'un besoin de financement annuel inférieur à 552 M€**. Le besoin de financement est constitué des nouveaux emprunts minorés des remboursements d'emprunt.
 - S'établissant à **27 M€** en 2019, le besoin de financement de la collectivité est très nettement inférieur au plafond fixé par le contrat financier. Le respect de cette norme démontre que le recours à l'emprunt est maîtrisé.
- **le maintien d'une durée de désendettement inférieure à 12 ans**. La durée de désendettement correspond au ratio dette / épargne brute, qui permet d'évaluer la soutenabilité de l'endettement des collectivités territoriales.
 - Cette norme est également respectée, avec une durée qui diminue par rapport au CA 2018 (**9,38 ans**) pour s'établir à **8,77 ans** en 2019, démontrant que la stratégie de financement du programme de mandature est pleinement soutenable.

- **La péréquation** regroupe les mécanismes de redistribution visant à réduire les inégalités entre les différentes collectivités territoriales. Pour la collectivité parisienne, les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent **606,9 M€** en 2019, soit une augmentation de **10,5 %** (57,6 M€) par rapport au CA 2018. Par rapport à l'exercice 2010, la contribution annuelle de Paris à la solidarité nationale

⁽²⁾ Article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

et francilienne a ainsi été multipliée par sept, et a progressé de 521 M€.

En 2019, la péréquation totale au niveau des communes et des départements s'est élevée en France à environ 3 Md€ (contre 2,7 Md€ en 2018). La collectivité parisienne en finance donc plus de 20 % à travers sa contribution à différents fonds.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PÉREQUATION ENTRE 2010 ET 2019



- Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** est un fonds destiné aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Son montant est fixé par la loi à 1 Md€ depuis 2016. La contribution de la Ville au FPIC atteint 192 M€ en 2019 (+ 2,7%). Avec une contribution représentant 19,2% du fonds, Paris en demeure le premier contributeur. En outre, la contribution de la Ville a progressé plus rapidement que ses ressources fiscales en 2019, du fait du relèvement du plafond de contribution au FPIC. Dans le cadre de la loi de finances pour 2019, ce plafond a été porté à 14 % des recettes fiscales des communes⁽³⁾, contre 13,5% auparavant.
- La contribution parisienne au **fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF)** progresse de 9,1 % par rapport au CA 2018 pour s'établir à 197,9 M€, soit une contribution représentant désormais 60 % du fonds. Dispositif de péréquation horizontale spécifique à l'Île-de-France, le FSRIF a pour objectif d'assurer une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son montant est fixé chaque année par la loi, et s'est élevé à 330 M€ en 2019, comme en 2018. En raison de la stabilité de ce dernier montant, la contribution parisienne, auparavant plafonnée à la moitié de la progression du fonds, a cette fois-ci progressé de 16,5 M€ en 2019, alors que la contribution parisienne progressait de 10 M€ par an au cours des exercices précédents.
- La collectivité parisienne participe également au **fonds de solidarité des départements de la région d'Île-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 30 M€ en 2019, soit une contribution représentant 50 % du montant du fonds. Le montant du FSDRIF, destiné à assurer une péréquation des ressources entre les départements au sein de la région, est fixé par la loi à 60 M€ depuis 2014.
- La contribution de Paris **aux trois fonds de péréquation des DMTO (droits de mutation à titre onéreux)**, mis en place en 2011 (fonds historique), en 2014 (fonds de solidarité), et cette année (fonds de solidarité interdépartementale) est en progression de 24,8 % par rapport à 2018, passant de 134,8 M€ à 168,2 M€. La contribution parisienne pour 2019 représente ainsi 14,3 % du produit des DMTO perçu par la collectivité en 2018 et 11 % des montants collectés à l'échelle nationale dans le cadre de ces dispositifs de péréquation.
- Enfin, la contribution au **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s'élève à 18,6 M€, soit un montant stable par rapport à 2018. Paris voit toutefois son taux de contribution au fonds augmenter, passant de 30 % en 2018 à 34 % du montant national, en raison d'une diminution globale du fonds de 62,6 M€ à 55,5 M€.

► Les dépenses de personnel représentent 30,6 % des dépenses réelles de fonctionnement (en stabilité par rapport au CA 2018) et s'établissent à 2 423,5 M€ en 2019.

Par comparaison avec le CA 2018, les dépenses de personnel enregistrent une progression de 27,2 M€, soit une évolution de 1,14 %, qui s'explique principalement par l'évolution spontanée de la masse salariale, à travers l'augmentation du glissement vieillesse technicité (GVT), en lien notamment avec la mise en place de nouveaux ratios promus-promouvables en 2019.

L'exécution en 2019 a également été marquée par :

- le passage au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) d'un nombre important de corps, dont les corps de la filière technique en fin d'année (+1,9 M€) ;
- la comptabilisation dans le périmètre de dépenses de personnel du remboursement à la Région Île-de-France d'une partie de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) travaillant dans des groupes scolaires composés de collèges et lycées (+ 2,7 M€) ;
- la régularisation et la revalorisation du taux des vacances versées aux gardiens suppléants (+ 2,4 M€) ;
- le dynamisme du schéma d'emploi 2019 qui comprend notamment l'évolution des effectifs de la DPSP en vue de la création d'une police municipale parisienne (+ 1,8 M€) ;
- l'organisation du scrutin des élections européennes (+ 1,3 M€).

⁽³⁾ Article 253 de la loi de finances pour 2019. Pour rappel, le panier de recettes fiscales qui sert d'assiette à la contribution parisienne au FPIC comprend des recettes perçues par la collectivité mais aussi des recettes perçues par la Métropole du Grand Paris (CVAE, TASCOM, IFER).

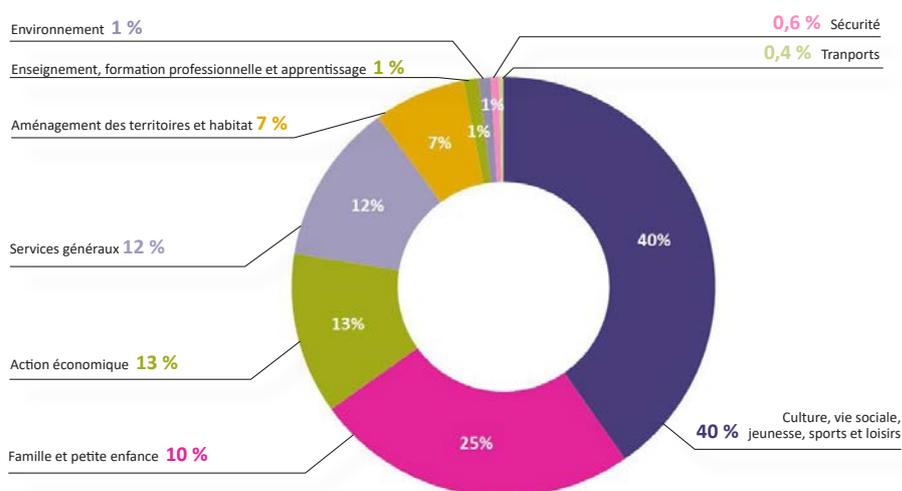
- **Les dépenses sociales** s'établissent à 1 718,7 M€, en baisse de 1,3 % par rapport au CA 2018, dont 1 580 M€ d'aides sociales.
- **Les dépenses au titre du revenu de solidarité active (RSA)** ont représenté 363,9 M€ pour la part allocations, en hausse de 5 M€ par rapport au CA 2018. Cette évolution s'explique par la revalorisation de l'allocation en avril 2018 (+ 1 % ; effet année pleine) et en avril 2019 (+ 1%).
 - **L'aide sociale aux personnes en situation de handicap** atteint 239,6 M€ au CA 2019, en hausse de 0,4 M€ par rapport au CA 2018.
 - **Les dépenses relatives à l'aide sociale à l'enfance (ASE)** s'établissent à 278,7 M€ au CA 2019, en baisse de 37,4 M€ par rapport au CA 2018. Cette évolution résulte notamment d'un rattrapage exceptionnel en 2018 de 15,2 M€ affecté au paiement des frais d'hébergement aux établissements parisiens de l'ASE (EPASE).
 - **Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 240,3 M€ au CA 2019, en diminution de 4 M€ par rapport au CA 2018. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des dépenses au titre de l'hébergement des personnes âgées admises à l'aide sociale légale, dans un contexte de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires (-8,1 % de décembre 2018 à décembre 2019).
 - **La contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)** atteint 368,2 M€, en hausse de 12,3 M€ par rapport à 2018. Cette évolution est liée à la suppression de la participation anciennement demandée aux bénéficiaires du Pass Paris Séniors et Pass Paris Access' et à la progression de la masse salariale de l'établissement.
 - **Les dépenses relatives aux crèches et haltes garderies** représentent 99,9 M€, soit une hausse de 2,9 M€ par rapport à 2018. Cette progression s'explique, d'une part, par le financement en année pleine des places ouvertes en 2018 et, d'autre part, par l'ouverture de 1 266 nouvelles places en 2019, tous modes de gestion confondus.
- L'ensemble de ces mesures sont détaillées dans la présentation par fonction ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique », fonction « Action sociale »).

EN 2019, LA MOITIÉ DES DÉPENSES D'ALLOCATIONS DE SOLIDARITÉ N'EST PAS COMPENSÉE PAR L'ÉTAT

Le reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) correspond aux dépenses d'allocation non couvertes par les compensations versées par l'État. En 2019, ce montant s'élève à 279 M€, soit 50 % des dépenses d'ALS. Compte tenu de la stagnation globale des compensations versées par l'État, de la baisse des dépenses de PCH (- 2%) et de la progression des dépenses de RSA (+ 1%), le montant du reste à charge pour la Ville a progressé de 2 % (5 M€) par rapport à 2018.

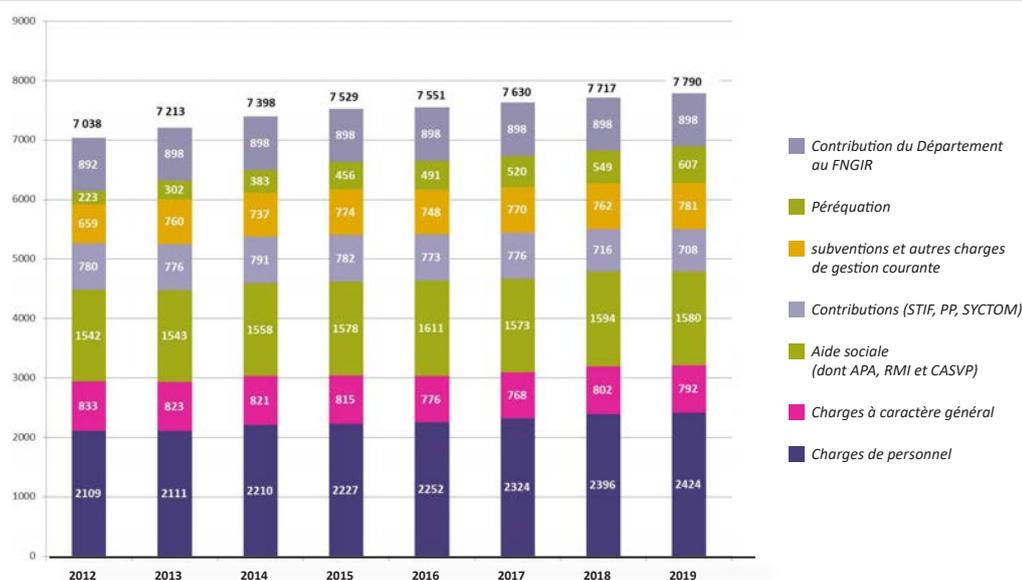
- **Le montant des charges à caractère général diminue de 10 M€ par rapport au CA 2018 pour s'établir à 792,1 M€.** Cette évolution est notamment liée à l'ouverture de places supplémentaires en structures spécialisées pour les jeunes souffrant de graves troubles du comportement, qui a conduit à une diminution du recours aux prestations d'intérim (- 8,1 M€ par rapport au CA 2018). Elle s'explique également par la baisse des dépenses consacrées aux moyens de paiement du stationnement de surface (maintenance des horodateurs, terminaux à carte bleue, paiement par téléphone mobile) du fait d'une diminution du parc de machines à entretenir (-1,1 M€).
- Enfin, l'externalisation de la gestion du stade Jean Bouin a entraîné une baisse de 0,8 M€ des dépenses liées aux stades par rapport au CA 2018. L'ensemble des mesures sont détaillées par fonction ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).
- **Les contributions de la collectivité parisienne diminuent de 8,2 M€ par rapport au CA 2018 et s'établissent à 708,2 M€ :**
- **la contribution à Ile-de-France Mobilités (IdFM)**, s'élève à 392,1 M€, en hausse de 4,4 M€ par rapport au CA 2018 du fait de la progression des contributions statutaires versées par chaque collectivité ;
 - **la contribution à la Préfecture de police** s'élève à 218,4 M€, dont 89,9 M€ au titre de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP). Cette contribution est en hausse de 2,3 M€ en lien avec le plan de modernisation de la BSPP, visant notamment à améliorer les conditions de travail des pompiers ;
 - **la contribution au syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** s'élève à 97,6 M€, en baisse de 15 M€ par rapport au CA 2018, principalement du fait du règlement exceptionnel en 2018 d'une treizième mensualité.
- **Les participations, les subventions de fonctionnement versées aux associations, aux personnes et aux autres organismes de droit privé et les autres contributions obligatoires s'élèvent à 548,1 M€, soit une progression de 15,7 M€ par rapport au CA 2018.**
- Au sein de ce montant, les subventions de fonctionnement versées aux personnes, associations et aux autres organismes de droit privé s'établissent à 229,8 M€, en hausse de 5,1 M€ par rapport à 2018. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de 3,5 M€ des subventions aux crèches associatives qui s'établissent à 57 M€ en 2019, contre 53,5 M€ en 2018, ce qui a permis de financer l'ouverture de 592 nouvelles places en 2019 ainsi que l'impact en année pleine des nouvelles places créées en 2018.
- Par ailleurs, les subventions versées aux organismes publics s'élèvent à 215,9 M€, soit une progression de 12,3 M€ par rapport au CA 2018. À la suite de la création d'une régie à l'École du Breuil au 1^{er} janvier 2019, la subvention perçue par l'école a progressé de 4,3 M€ par rapport à 2018. En outre, la contribution au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) s'est élevée à 23,2 M€, soit une hausse de 3,8 M€ du fait notamment de la provision constituée dans le cadre du contentieux avec le titulaire du contrat résilié en 2018 concernant Autolib'. Enfin, il convient de noter la hausse de 3 M€ de la subvention attribuée à l'établissement public Paris Musées (EPPM), en lien avec la réouverture du musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc – Musée Jean Moulin et préparant la réouverture en 2020 du musée Carnavalet.
- Enfin, les autres contributions obligatoires s'élèvent à 93,1 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au CA 2018, et les participations à 9,3 M€, en baisse de 1,6 M€ du fait notamment de la reprise en régie du parc interdépartemental de Bobigny.
- L'ensemble de ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).
- Les subventions de fonctionnement versées aux personnes, associations et aux autres organismes de droit privé se répartissent conformément au graphique ci-dessous.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX ASSOCIATIONS, AUX PERSONNES ET AUX AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ - CA 2019



► Enfin, les frais financiers s'élèvent à 140 M€, en hausse de 2,4 M€ par rapport au CA 2018.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2012 EN M€



* Les dépenses réelles de fonctionnement (7 930 M€) indiquées dans l'analyse financière consolidée (page 7) correspondent au montant des dépenses courantes de fonctionnement (7 790 M€) augmentées des charges financières (140 M€).

► 2.2.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PERÇUES AU CA 2019 S'ÉLÈVENT À 8 600,5 M€, EN HAUSSE DE 1,4 % PAR RAPPORT AU CA 2018 (8 485,7 M€).

► Le montant total des dotations s'élève à 600,8 M€ au CA 2019 contre 613,9 M€ notifiés en 2018 sur le même périmètre, soit une diminution de 13,1 M€ (- 2,1 %). La diminution des dotations s'explique principalement par l'écrêtement péréqué de la dotation forfaitaire versée à la collectivité par l'État et par la minoration de compensations d'exonérations fiscales décidée par le législateur, qui financent notamment les hausses de dotations de péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale).

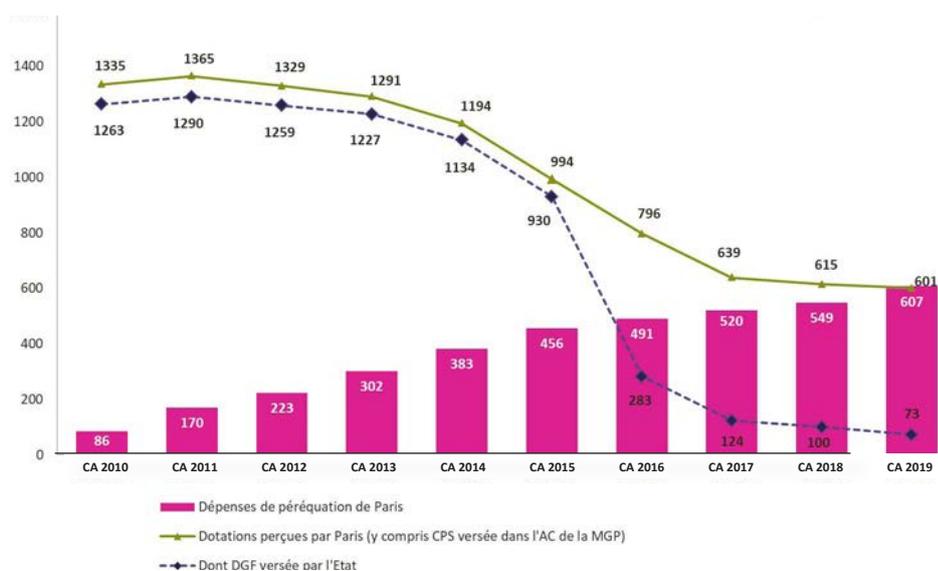
Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de 26,7 M€ et s'établit à 73,3 M€, tandis que les allocations compensatrices de fiscalité progressent de 10,6 M€ sous l'effet de la nouvelle exonération de CFE pour les entreprises réalisant moins de 5 000 euros de chiffre d'affaires (+ 8,5 M€). La dotation perçue au titre du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement progresse quant à elle de 1,8 M€ en 2019. Les autres dotations sont stables.

Pour rappel, la Métropole du Grand Paris (MGP) perçoit depuis 2016, en lieu et place de la Ville, la part « Compensation part salaires » de la DGF. La MGP reverse à la Ville une attribution de compensation, représentant la différence entre les ressources et les charges transférées (453,1 M€).

En 2019, l'effet ciseau lié à la baisse des dotations de l'État et à la hausse des dépenses de péréquation s'est donc à nouveau accentué. Pour la première fois, les dépenses de péréquation ont atteint un niveau supérieur à celui des dotations versées par l'État. En fonctionnement, le solde des relations financières entre l'État et la Ville de Paris est ainsi négatif pour cette dernière à hauteur de 6 M€.

Cet effet ciseau représente une perte de ressources annuelles de 1 255 M€ par rapport à leur niveau de 2010.

EFFET CISEAU DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ET DES DÉPENSES DE PÉREQUATION ENTRE 2010 ET 2019



- **Les dotations versées à la collectivité par la Métropole du Grand Paris (MGP) et par la région Ile-de-France** au titre de transferts de recettes fiscales s'élèvent à 1 453,7 M€ en 2019 contre 1 458,6 M€ en 2018. Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	CA 2019
Attribution de compensation MGP (part fiscalité)	527,1 M€	527,1 M€
Attribution de compensation MGP (ex-part CPS)	453,1 M€	453,1 M€
Attribution de compensation MGP (transferts de charges)	0 M€	-1,8 M€
Attribution de compensation RIF (transfert CVAE)	475,3 M€	475,3 M€
Dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT)	3,1 M€	0 M€
TOTAL	1 458,6 M€	1 453,7 M€

La diminution de 1,8 M€ est liée à la prise en compte des charges transférées en 2018 à la MGP pour le calcul de l'attribution de compensation. Cette prise en compte a eu un premier effet seulement sur l'attribution de compensation perçue en 2019. Le trop perçu de 1,8 M€ sur 2018 a été restitué à la MGP.

Enfin, la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT), qui vise à restituer de la CVAE aux territoires membres de la métropole, a été supprimée dans le cadre de la loi de finances pour 2019. Ce concours financier versé par la MGP s'élevait à 3 M€ en 2018.

- **Les recettes recouvrées au titre des compensations des transferts de compétences**, dont les compensations des allocations individuelles de solidarité, atteignent 384,7 M€ en 2019, en hausse de 3,1 M€ par rapport à 2018. Les dotations versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH), qui s'élèvent à 14,8 M€ en 2019, sont notamment en hausse de 2,6 M€ par rapport au CA 2018 du fait de rattrapages plus importants qu'en 2018.
- **Les contributions directes** ⁽⁴⁾ s'établissent à 2 735,4 M€ en 2019, soit une hausse de 2,2 % (58 M€) par rapport au CA 2018.

⁽⁴⁾ Hors attributions de compensation versées par la Métropole du Grand Paris et par la Région Ile-de-France, qui constituent des dotations correspondant à des montants figés de recettes fiscales l'année précédant le transfert de ces recettes, et qui n'évoluent donc plus selon les mêmes règles que les impositions directes locales.

	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018
Taxe d'habitation	808,05	827,26	2,4 %
<i>Dont majoration sur les résidences secondaires</i>	<i>61,57</i>	<i>61,53</i>	<i>-0,1 %</i>
Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties	1 031,47 M€	1 048,51 M€	1,7 %
Cotisation foncière des entreprises	334,85 M€	326,06 M€	-2,6 %
Rôles complémentaires (hors TEOM)	5,41 M€	3,66 M€	-32,4 %
Rôles supplémentaires (hors TEOM)	29,22 M€	23,56 M€	-19,4 %
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	2,77 M€	3,04 M€	9,8 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	465,64 M€	503,32 M€	8,1 %
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES	2 677,4 M€	2 735,41 M€	2,2 %

► **Les taxes assises sur les valeurs locatives foncières** (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) bénéficient d'une revalorisation automatique :

- de + 2,2 % pour les locaux d'habitation, correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre 2017 et novembre 2018 ⁽⁵⁾ et à la dynamique spontanée issue des constructions, extensions et modifications physiques de locaux ainsi que des sorties d'exonérations ;
- de - 1 % pour les locaux professionnels (reprise de l'évolution de + 1,2 % en 2018 et évolution selon la grille tarifaire de Paris de + 0,2 %).

Elles bénéficient également de revalorisations physiques liées aux fins d'exonérations et aux constructions nouvelles notamment.

L'augmentation de 17 M€ de la **taxe foncière** de la Ville et du Département provient pour 11 M€ des revalorisations légales et pour 6 M€ de la variation physique des bases.

L'augmentation du produit de **taxe d'habitation** (+ 19 M€, soit + 2,4 %) s'explique principalement par la revalorisation automatique (+ 2,2 %) pour les logements.

La **cotisation foncière des entreprises (CFE)** diminue de 8,7 M€, soit - 2,6 %, en 2019. Cette évolution repose sur la nouvelle exonération de bases minimum de CFE des entreprises réalisant moins de 5 000 euros de chiffre d'affaire et ne disposant pas de locaux (- 8,5 M€) ainsi que de la revalorisation négative des bases des locaux professionnels à Paris en 2019 (- 1 %).

La **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s'élève à 503,3 M€ en 2019, soit une progression de 37,7 M€ par rapport à 2018. La CVAE perçue en 2019 correspond schématiquement à la situation comptable et fiscale des entreprises sur l'exercice 2017. La croissance de la CVAE reste principalement liée au secteur regroupant les activités financières, d'assurance, et les activités immobilières, qui représente 42 % de la croissance de la CVAE entre 2018 et 2019 (+16,1 M€ sur +37,7 M€).

Les **rôles supplémentaires et complémentaires de fiscalité** sont constitués de régularisations effectuées par les services fiscaux sur les taxes locales, au titre de l'exercice courant ou des exercices antérieurs, avec parfois des rattrapages sur plusieurs années. Leur diminution traduit en fait un retour au rythme antérieur, puisque ces rôles supplémentaires sont budgétés chaque année à hauteur de 25 M€, l'exercice 2018 (35 M€) ayant été exceptionnel.

Conformément à l'engagement de stabilité des taux des impositions directes parisiennes, les taux sont demeurés inchangés en 2019, et Paris a conservé des taux d'impôts locaux très largement inférieurs à ceux appliqués par les autres villes et métropoles de plus de 100 000 habitants, comme l'indique le tableau ci-dessous.

TAUX CUMULÉS DES TAXES LOCALES VOTÉS PAR LA COMMUNE, SON GROUPEMENT INTERCOMMUNAL ET LE DÉPARTEMENT	TAUX APPLICABLES À PARIS EN 2019	TAUX MOYENS VILLES DE MÉTROPOLE DE PLUS DE 100 000 HABITANTS HORS PARIS	TAUX MOYENS DES VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS
Taxe d'habitation	13,38%	31,74%	25,47%
Taxe foncière sur le foncier bâti	13,50%	42,28%	30,50%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	16,67%	41,94%	35,69%
Cotisation foncière des entreprises	16,52%	29,98%	27,59%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6,21%	9,16%**	

* Source : Observatoire SFL-FORUM – « Taux d'imposition 2019 des grandes collectivités locales ».

** Source : DGCL - « Les Collectivités Locales en Chiffres » 2019, p56.

Les **produits cumulés de taxe de balayage et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** s'élèvent à **591,1 M€** contre **582,6 M€** en 2018. Cette hausse de +1,5 % (8,4 M€) résulte de l'évolution spontanée de la TEOM.

► **Les recettes de fiscalité indirecte s'élèvent à 1 762,7 M€** contre 1 662,4 M€ en 2018, soit une hausse de 100,3 M€ (+6 %), sous l'effet de la progression des recettes de fiscalité immobilière et de la taxe de séjour.

- Les **recettes de fiscalité immobilière** atteignent 1 586,8 M€, contre 1 504,7 M€ en 2018, soit une progression de 5,5 % (82 M€), liée à l'augmentation des prix de l'immobilier, conjuguée à une légère augmentation des ventes (+ 1 021). Ainsi, pour le logement ancien, le prix au m² atteint au dernier trimestre 2019 en moyenne 10 210 euros, contre 9 570 euros au dernier trimestre 2018, soit + 6,6 % en un an.

⁽⁵⁾ Article 1518 bis du Code général des impôts.

- Les **autres recettes de fiscalité indirecte** s'élèvent à 175,9 M€ en 2019, en progression de + 11,7 % (+18,3 M€). Cette progression est liée principalement à celle du produit de la taxe de séjour (95 M€ en 2019, soit + 15 M€ par rapport à 2018), du fait de la tarification au pourcentage du prix de nuitée pour les hébergeurs non-classés, et notamment les locations Airbnb, ou en attente de classement ⁽⁶⁾.
- A noter qu'une recette de taxe de séjour, neutralisée en dépenses, a été collectée pour le compte de l'établissement public d'État « Société du Grand Paris » (SGP), pour 10,7 M€, conformément aux dispositions de la loi de finances ⁽⁷⁾.

AUTRES TAXES NON VENTILÉES	CA 2018	CA 2019	Evolution 2019/2018
Taxe de séjour nette*	80,0 M€	95,0 M€	+15,0 M€
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	68,6 M€	67,4 M€	-1,2 M€
Impôts sur les spectacles / Taxe sur les clubs de jeu**	0,6 M€	4,5 M€	+3,9 M€
Taxe locale sur les enseignes de publicité extérieure (TLPE)	8,4 M€	9,0 M€	+0,6 M€
TOTAL	157,6 M€	175,9 M€	+18,3 M€

* Taxe de séjour nette de la part collectée pour le compte de la Société du Grand Paris (SGP) qui s'est élevée à 10,7 M€
 ** Nouvelle taxe perçue sur les clubs de jeux parisiens à compter de 2019.

Par ailleurs, pour la première année, la collectivité parisienne a perçu des recettes sur les clubs de jeu (4,5 M€), se substituant aux reliquats de l'ancien impôt sur les spectacles (0,6 M€ en 2018).

- Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 67,4 M€, en baisse de 1,7 % par rapport au CA 2018 (68,6 M€), du fait d'une légère baisse de la consommation électrique.
 - Les **droits de stationnement** s'établissent à 236,9 M€, en hausse de 4,1 M€ par rapport au CA 2018 en raison notamment du produit des forfaits post-stationnement, qui atteint 65,4 M€, en progression de 5,3 M€ à la suite de l'amélioration du dispositif de contrôle. Cette évolution est détaillée dans la présentation par fonctions ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique », fonction « transports »).
- Les **produits d'exploitation et redevances** sont en hausse de 11,4 M€, pour atteindre 499,5 M€ au CA 2019. Cette progression résulte essentiellement des évolutions suivantes :
- les recettes liées aux concessions de la Ville suivies par la direction des finances et des achats ont progressé de 4,9 M€ par rapport à 2018, en raison notamment de rattrapages de redevances ;
 - les recettes de droit de voirie ont progressé de 4,1 M€ par rapport au CA 2018 du fait notamment de rattrapages sur la taxation des échafaudages et palissades ;
 - les redevances liées au contrat de délégation de service public pour la gestion du Palais Omnisports de Paris-Bercy (12^e) ont progressé de 1,2 M€ par rapport au CA 2018 du fait d'un rattrapage de paiement de redevance ;
 - les recettes perçues au titre des concessions dans les cimetières s'élèvent à 7,6 M€, soit une hausse de 0,9 M€ par rapport au CA 2018.

L'ensemble de ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

- Les **participations de l'État (hors AIS), d'autres collectivités et d'autres tiers** atteignent 266,8 M€, contre 269,4 M€ au CA 2018. Ce recul de 2,6 M€ s'explique principalement par le décalage sur l'exercice 2018 de la participation de l'Etat au fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) au titre de l'exercice 2017 (+ 1,7 M€).
- Les **recettes de loyers** atteignent 244,4 M€, en diminution de 92,3 M€ par rapport à 2018. Conformément au décret n°2015-1546 du 27 novembre 2015, la Ville a obtenu, par courrier en date du 20 juin 2018, l'autorisation conjointe du ministre en charge de l'action et des comptes publics et du ministre de l'intérieur de reprendre en section de fonctionnement l'excédent de la section d'investissement issu du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux en 2018, soit 152,7 M€ repris sur l'exercice 2019. Ces recettes, dites de loyers capitalisés, sont en diminution de 72,3 M€ par rapport à 2018.
- Les **autres recettes courantes de fonctionnement** s'établissent à 199,6 M€, en hausse de 23,9 M€ par rapport au CA 2018. Cette évolution s'explique notamment par une recette exceptionnelle de 41,7 M€ liée à la vente d'un ensemble immobilier d'Elogie-Siemp sur la commune d'Athis-Mons (91).

Cette progression est compensée notamment par la baisse des recettes issues d'opérations de régulations comptables (- 4,9 M€) ainsi que des recettes perçues au titre des fluides des bâtiments (-4 M€), correspondant au remboursement des états spéciaux d'arrondissements.

Il convient également de noter la perception exceptionnelle en 2018 de recettes liées à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, notamment le remboursement de la part non utilisée de la subvention versée au GIP Paris 2024 par la Ville. Cette recette exceptionnelle représente une baisse de 2,3 M€ en 2019 par rapport au CA 2018.

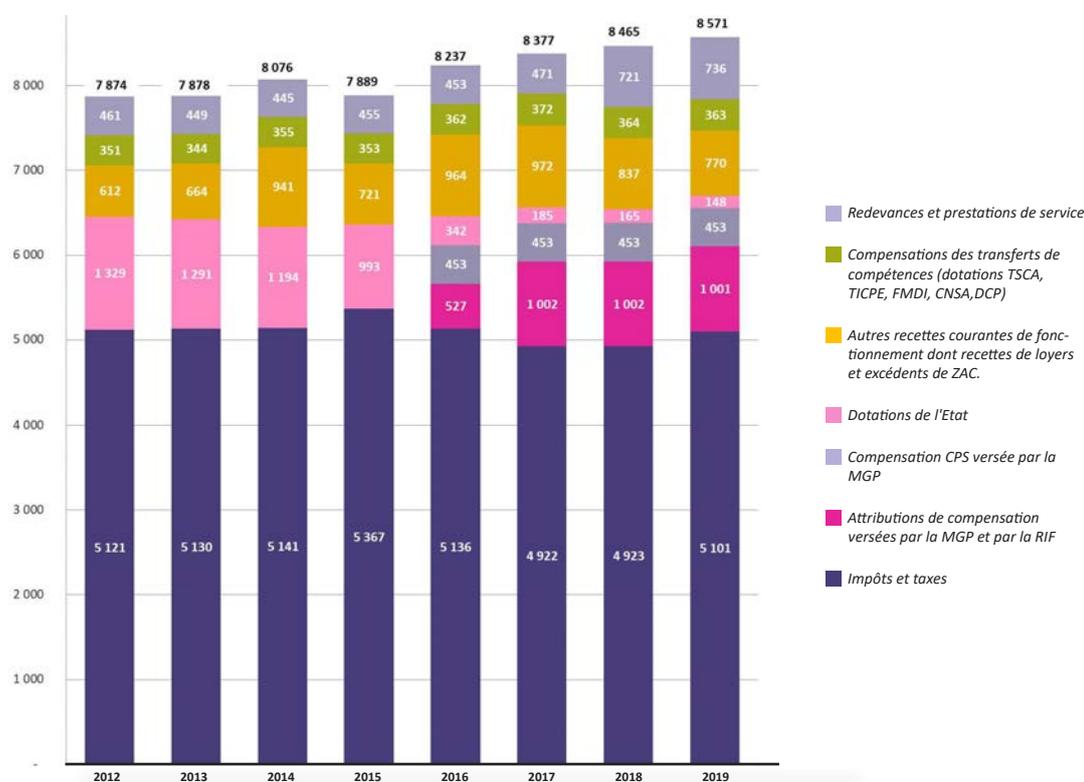
L'ensemble de ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

- Les **excédents de ZAC** représentent 42,3 M€, contre 34,6 M€ en 2018, et constatent l'achèvement d'opérations d'aménagement excédentaires. Enfin, les produits financiers s'élèvent à 29 M€, en hausse de 8,1 M€ par rapport au CA 2018.

⁽⁶⁾ Article 44 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017.

⁽⁷⁾ Article 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

EVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2012 EN M€



► 2.2.3. UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ AVEC UNE DURÉE DE DÉSENETTEMENT DE 8,77 ANS, TRÈS INFÉRIEURE À LA NORME DE 12 ANS FIXÉE PAR LA LOI

- **La dette bancaire et obligataire s'établit au 31 décembre 2019 à un montant de 5 726,3 M€,** auquel s'ajoutent les autres dettes contractées dans le cadre d'opérations foncières et d'aménagement (46,3 M€), et l'échéancier d'emprunt concernant la Philharmonie (109,5 M€).

Malgré le maintien à un haut niveau de l'épargne brute, qui progresse de 39,6 M€ par rapport à 2018 pour s'établir à 670,7 M€ en 2019, la capacité de financement des investissements de la collectivité recule par rapport à 2018 et atteint 1 185 M€. En effet, alors que les recettes d'investissement diminuent de 98,3 M€ pour s'établir à 514,7 M€, les dépenses d'investissement ont progressé pour leur part de 222,5 M€ pour atteindre 1 568,5 M€.

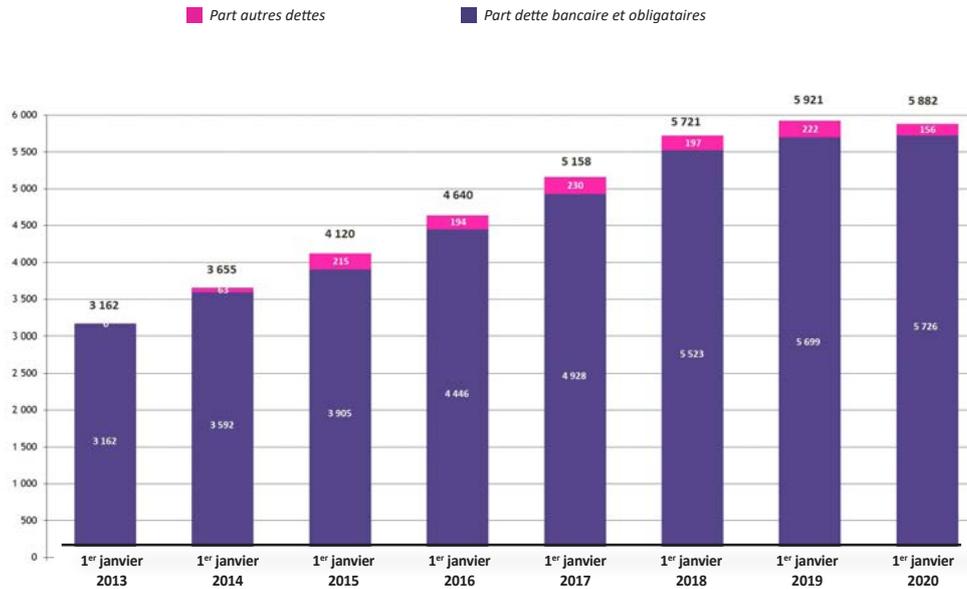
Ainsi, la Ville finance par ses propres recettes 75,6 % de ses investissements en 2019.

Les nouveaux emprunts se sont établis à 250 M€ en 2019, contre 375 M€ l'année précédente.

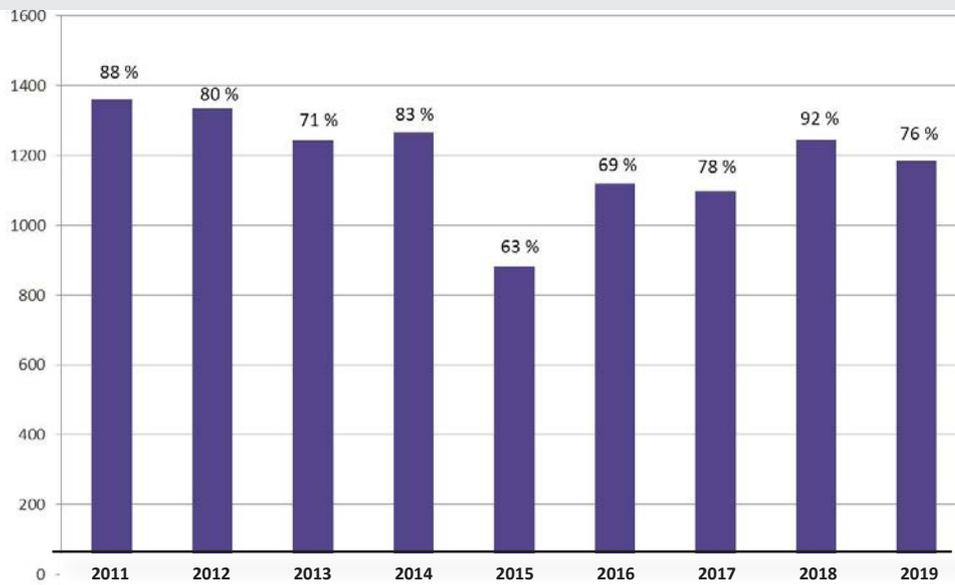
L'encours de dette totale de la Ville diminue ainsi de 39,4 M€ à l'issue de l'exercice 2019. Il s'établit à 5 882,1 M€ au 31 décembre 2019 contre 5 921,5 M€ au 31 décembre 2018. La dette bancaire et obligataire progresse pour sa part de 27 M€ (+ 0,5 %) et s'établit à 5 726,3 M€ à l'issue de l'exercice 2019.

Il résulte de ces évolutions une durée de désendettement de 8,77 ans (contre 9,38 ans à l'issue de l'exercice 2018), très inférieure à la norme de 12 ans prévue par la loi, et traduisant la capacité de la collectivité parisienne à garantir la soutenabilité de sa trajectoire d'endettement et de financement du programme ambitieux d'investissement.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE BANCAIRE ET DE LA DETTE TOTALE (EN M€)



CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2011 EN M€ ET EN % DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS



II/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

- 1/ SÉCURITÉ
- 2/ ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
- 3/ CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
- 4/ SANTÉ ET ACTION SOCIALE
- 5/ AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
- 6/ ACTION ÉCONOMIQUE
- 7/ ENVIRONNEMENT
- 8/ TRANSPORTS
- 9/ SERVICES GÉNÉRAUX

PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

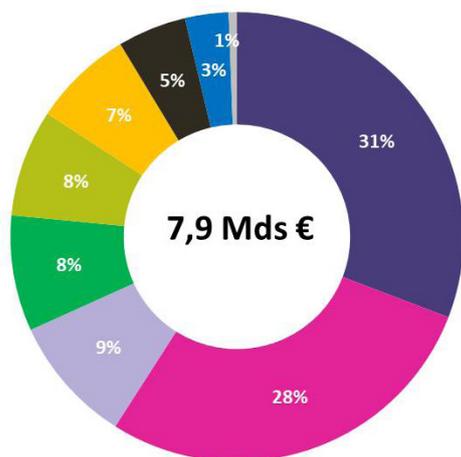
Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels et n'incluent pas les crédits d'ordre dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisées en analyse financière. Celles-ci sont décrites dans la partie III du présent rapport.

Les opérations équilibrées en dépenses et en recettes sont également neutralisées afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées.

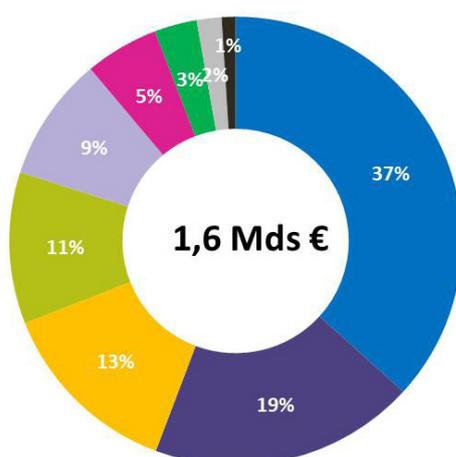
PROPOS LIMINAIRES

VENTILATION DES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE CA 2019

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2019



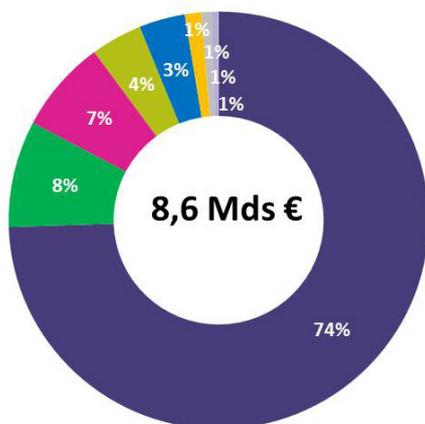
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2019



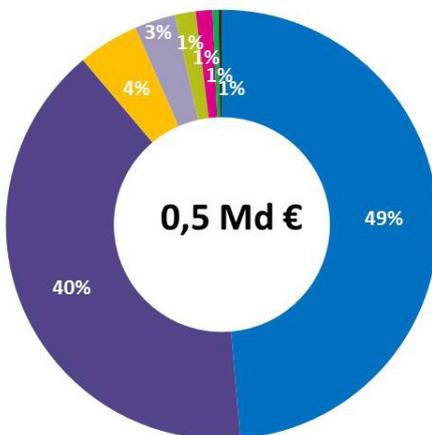
- Services généraux et gestion des fonds européens
- Santé, action sociale, APA, RSA
- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- Environnement
- Transports
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- Sécurité
- Aménagement des territoires et habitats
- Action économique

VENTILATION DES RECETTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE CA 2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2019



RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2019



- Services généraux et gestion des fonds européens
- Santé, action sociale, APA, RSA
- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- Environnement
- Transports
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- Sécurité
- Aménagement des territoires et habitats
- Action économique

CORRESPONDANCE ENTRE LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE (PARTIE I) ET LA PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE (PARTIE II) DANS LE CA 2019.

Les tableaux ci-dessous présentent la correspondance entre la vision par nature comptable présentée dans la première partie et la vision par politique publique présentée dans la deuxième partie du rapport, ainsi que les flux qui permettent le passage du périmètre de l'analyse financière utilisé dans le présent rapport à celui des documents budgétaires.

(montants exprimés en millions d'euros)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2019

VISION PAR NATURE		VISION PAR FONCTION	
Charges de personnel	2 423,5	389,3	Sécurité
Charges à caractère général	792,1	728,4	Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage
Aide sociale	1 580,2	568,1	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Subventions et participations	548,1	2 235,6	Santé et action sociale
Contributions	708,2	246,3	Aménagement des territoires et habitat
Dépenses de péréquation	606,9	46,5	Action économique
FNGIR	898,2	660,1	Environnement
Autres charges de gestion courante	232,6	611,0	Transports
Charges financières	140,0	2 444,5	Services généraux
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	7 929,8	7 929,8	TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)	642,7
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	620,3
Reversement par la Ville à la SGP de la part régionale de la taxe de séjour	10,7
Charges constatées d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles	11,7
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	8 572,5

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2019

VISION PAR NATURE

Impôts et taxes	6 101,2
Compensations des transferts de compétences	363,4
Dotations de l'Etat	600,9
Subventions et participations	288,0
Produits d'exploitation	736,5
Excédents de ZAC	42,3
Autres recettes courantes de fonctionnement	439,2
Produits financiers	29,0

TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A) 8 600,5

VISION PAR FONCTION

1,7	Sécurité
45,0	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
107,6	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
618,0	Santé et action sociale
305,2	Aménagement des territoires et de l'habitat
67,6	Action économique
710,2	Environnement
339,9	Transports
6 405,4	Services généraux

8 600,5 TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)

367,8

Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	333,1
Réimputation des produits de cession foncière en section d'investissement (compte 775)	162,0
Compléments de prix des cessions	0,8
Perception des loyers capitalisés en fonctionnement (par dérogation)	-150,4
Reversement par la Ville à la SGP de la part régionale de la taxe de séjour	10,7
Charges constatées d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles	11,7

TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B) 8 968,4

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2019

VISION PAR NATURE

Immobilisations incorporelles	47,6
Subventions d'équipement	423,4
Acquisitions	249,6
Travaux	679,7
Opérations pour compte de tiers	45,5
Prêts accordés	7,1
Autres dépenses réelles d'investissement	115,5
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)	1 568,5

VISION PAR FONCTION

15,5	Sécurité
140,5	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
208,6	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
82,8	Santé et action sociale
575,9	Aménagement des territoires et de l'habitat
27,8	Action économique
47,7	Environnement
171,4	Transports
298,3	Services généraux
1 568,5	TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)

685,5

Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	333,1
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	66,9
Opérations équilibrées neutralisées	62,6
Remboursements d'emprunt	223,0
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	2 254,0

RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2019

VISION PAR NATURE

Subventions et dotations reçues	252,8
Produits de cession des immobilisations	233,9
Opérations pour compte de tiers	18,0
Remboursement de prêts	7,9
Autres immobilisations financières	0,2
Autres recettes réelles d'investissement	1,8
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)	514,7

VISION PAR FONCTION

1,3	Sécurité
15,7	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
23,5	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
6,5	Santé et action sociale
250,3	Aménagement des territoires et habitat
0,0	Action économique
2,2	Environnement
8,0	Transports
207,1	Services généraux
514,7	TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)

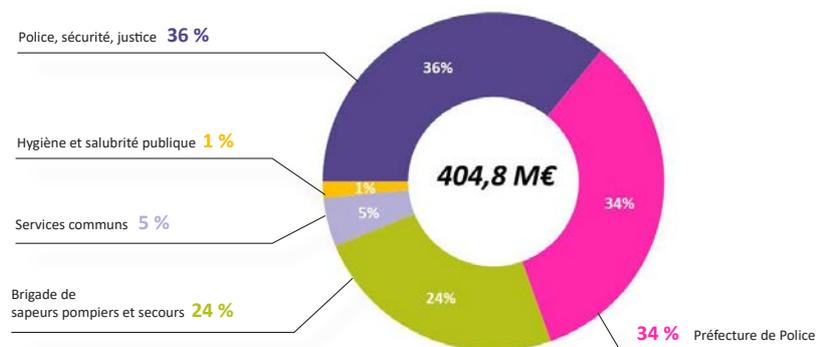
Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé, ainsi que le montant de l'emprunt :

NEUTRALISATIONS (B)

1 173,1

Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	620,3
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	66,9
Opérations équilibrées neutralisées	62,6
Perception des loyers capitalisés en fonctionnement (par dérogation)	150,4
Nouveaux emprunts (natures 16311 et 1641)	248,2
Correction primes d'émission (ordre chapitre 041)	1,8
Excédent BF	187,5
Compléments de prix des cessions	-0,8
Réimputation des produits de cession foncière en section d'investissement (compte 775)	-162,0
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	1 687,7

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ - CA 2019



EN M€	CA 2018	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	378,6	389,3
<i>dont masse salariale</i>	145,6	151,6
Dépenses d'investissement	13,6	15,5
Recettes de fonctionnement	1,6	1,7
Recettes d'investissement	0,5	1,3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2019, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ, MASSE SALARIALE INCLUSE, S'EST ÉLEVÉ À 389,3 M€, EN PROGRESSION DE 10,7 M€ PAR RAPPORT À 2018.

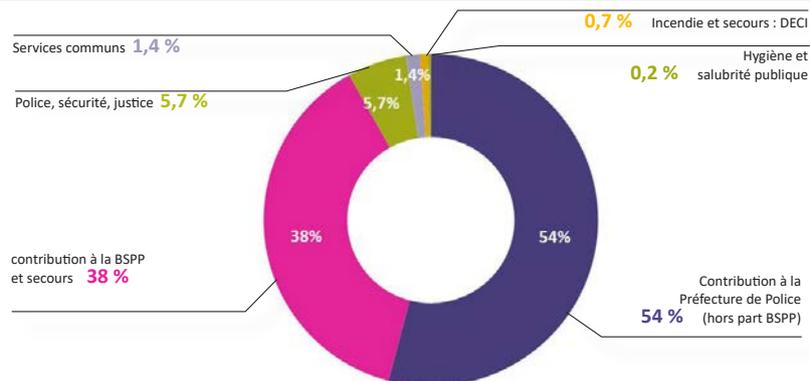
Alors que l'année 2018 avait été marquée par le transfert de 1 898 agents de la Préfecture de police dans le cadre de la réforme du statut de Paris, au BP 2019, ce sont 197 nouveaux postes qui ont été créés sur cette fonction à la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la protection (DPSP) : 180 postes d'inspecteur de sécurité pour renforcer les effectifs de sécurité, 10 postes pour renforcer la surveillance dans les parcs et jardins, 3 postes pour lutter contre la toxicomanie, 3 postes pour finaliser la couverture parisienne en assistants sociaux dans les commissariats d'arrondissement et 1 poste pour la lutte contre les nuisances sonores et olfactives professionnelles.

Dans le cadre du plan de reconversion, de nombreuses transformations et opérations de transfert ont également été opérées sur cette fonction, notamment pour offrir aux ASP reconnus inaptés des débouchés professionnels compatibles avec leur état de santé.

Au total sur l'année 2019, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires sur la fonction sécurité s'établit à +192 emplois budgétaires.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité ont représenté 238 M€ hors masse salariale, en augmentation de 5 M€ par rapport au CA 2018.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2019



Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la contribution versée à la Préfecture de police s'est élevée à 218,4 M€ en 2019, en augmentation de 2,3 M€ (+ 1,1 %) par rapport au CA 2018.

Au sein de cette contribution, **la part destinée au financement de la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) a augmenté de 2,8 M€ pour atteindre 89,9 M€**. Cette évolution est due à la mise en œuvre du plan de modernisation de la BSPP, visant notamment à améliorer les conditions de travail des pompiers et à pérenniser leur engagement sur le territoire parisien. Parmi les principales mesures : des revalorisations indemnitaires, une intensification des travaux d'entretien et des maintenances réglementaires, un plan de transformation numérique, un recours accru aux réservistes et la prise à bail de logements ont été mis en œuvre.

La part consacrée au fonctionnement de la Préfecture de police diminue quant à elle de 0,5 M€, en lien avec la réduction des frais de fonctionnement de la Préfecture de police consécutive à la réforme du Statut de Paris.

Hors contribution à la Préfecture de police, **les dépenses au titre de la sécurité ont représenté 19,3 M€, en hausse de 2,7 M€**.

Les dépenses consacrées à la **protection et à la surveillance de l'espace public se sont élevées à 13,6 M€, en progression de 1,6 M€** par rapport à 2018.

Les dépenses de **gardiennage des bâtiments et espaces publics** ont atteint 11,2 M€, en hausse de 1 M€ afin de renforcer la sécurité des bâtiments administratifs et la surveillance des événements et lieux publics, notamment la halte de nuit de l'Hôtel de Ville pour les femmes isolées (+ 0,7 M€) et les extensions de l'opération « Paris Respire » (+ 0,3 M€).

La subvention versée au Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) s'est élevée à 0,8 M€, contre 0,4 M€ en 2018, afin de financer l'extension du périmètre et les horaires d'intervention des équipes de surveillance.

Les subventions consacrées à **l'aide aux victimes et à la prévention de la radicalisation se sont élevées à 1,4 M€**, en hausse de 0,2 M€ par rapport au CA 2018. Cela est dû notamment au versement de deux subventions exceptionnelles en soutien aux familles des pompiers victimes de l'accident de la rue de Tréville (9^e arrondissement) d'une part, et aux familles des agents victimes de l'attentat contre la Préfecture de police d'autre part.

Les dépenses liées aux incendies et aux secours ont atteint 91,6 M€, en progression de 2,6 M€ par rapport au CA 2018.

En plus des 89,9 M€ consacrés au financement de la **brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP)**, 1,7 M€ a été versé au titre du dispositif de défense extérieure contre les incendies (DECI), en diminution de 0,2 M€ par rapport au CA 2018, du fait de la renégociation de la convention DECI avec la régie autonome Eau de Paris, chargée de la gestion des points d'eau incendie.

Les dépenses de fonctionnement des **services communs** ont représenté 3,4 M€ en 2019, en progression de 1 M€ par rapport au CA 2018, essentiellement du fait d'une hausse des prestations TAM (+0,6 M€), de l'achat d'accessoires dans le cadre de la mise en place de la future police municipale parisienne, principalement des équipements pour VTT et gilets tactiques et par les frais d'études et recherches pour la création de la police municipale (+0,2 M€).

Enfin, les dépenses consacrées au contrôle réglementaire de salubrité ont progressé de 0,3 M€ en 2019 pour atteindre 0,6 M€, en raison du financement des dispositifs de mise en sécurité des bâtiments à la suite des explosions rue de Tréville (9^e arrondissement) et rue Riquet (18^e arrondissement).

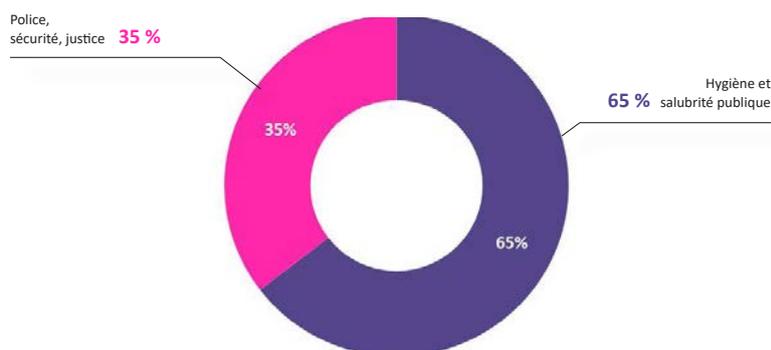
Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA SÉCURITÉ ONT ATTEINT 1,7 M€ AU CA 2019, EN HAUSSE DE 0,1 M€.

Cette augmentation correspond principalement au tirage du solde des subventions versées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour la mise en œuvre du plan de sécurisation des écoles et collèges parisiens.

Les recettes relatives au contrôle réglementaire de salubrité quant à elles sont en baisse de 0,2 M€ et représentent 1,1 M€. La subvention versée par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la convention relative au contrôle des règles d'hygiène de l'habitant à Paris est stable (1 M€). La diminution constatée par rapport à 2018 porte sur la recette correspondant aux procès-verbaux (PV) dressés pour insalubrité. Cette baisse est liée à un tirage exceptionnel en 2018 de PV pour des travaux d'office réalisés entre 2013 et 2016.

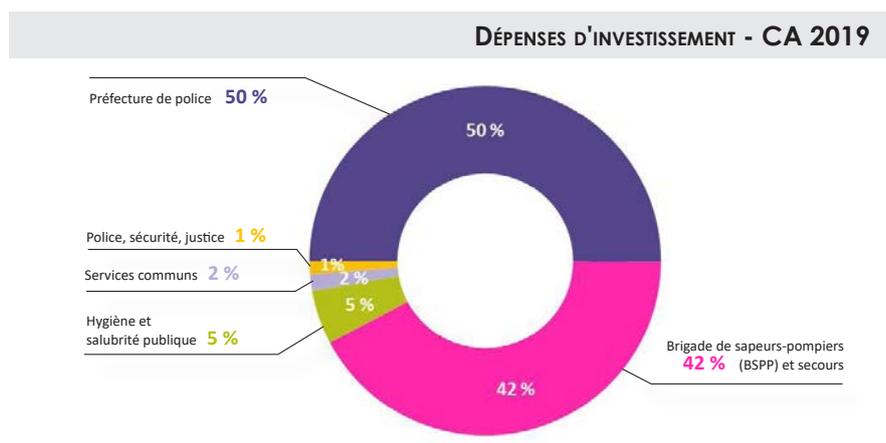
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2019



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA FONCTION « SÉCURITÉ » SE SONT ÉLEVÉES À 15,5 M€, SOIT UNE AUGMENTATION DE 1,9 M€ PAR RAPPORT À 2018.



7,8 M€ ont été consacrés aux dépenses d'**interventions de protection des biens et des personnes** soit une augmentation de 2,6 M€ par rapport à 2018 en raison de la hausse de la participation de la ville au financement des travaux d'entretien de la Préfecture de Police. Cette hausse s'explique par une accélération des travaux sur les bâtiments de la Préfecture, notamment les bâtiments historiques de l'île de la Cité.

6,5 M€ ont été consacrés aux dépenses de **défense contre les incendies et de secours** (BSPP et secours):

- 4,7 M€ ont été versés à la Préfecture de police pour financer les travaux dans les casernes de la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris ;
- 1,8 M€ a été mobilisé pour la défense extérieure contre les incendies (DECI).

Les dépenses d'**hygiène et la salubrité publique** ont atteint 0,8 M€ en 2019 et concernent les travaux d'office dans les immeubles en péril.

Les dépenses de **services communs** s'élèvent à 0,2 M€ et concernent principalement les acquisitions de mobiliers et les travaux d'entretien des locaux.

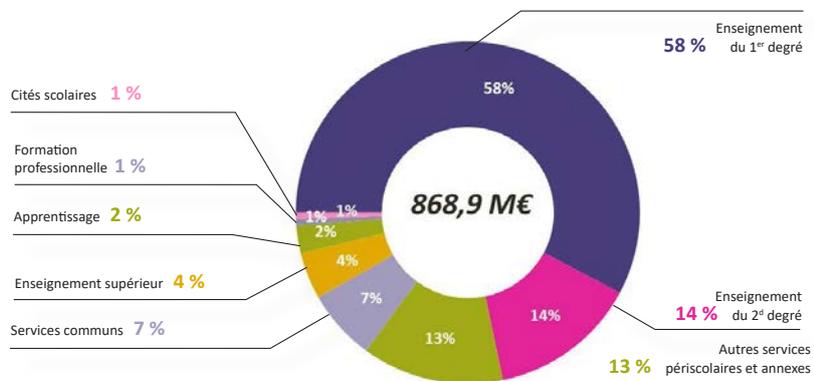
0,2 M€ a été consacré à des dépenses de **mise en sécurité** notamment l'acquisition de matériel anti intrusion.

Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 1,3 M€ (+0,8 M€). CELLES-CI CORRESPONDENT AUX REMBOURSEMENTS VERSÉS PAR DES TIERS SUITE À DES TRAVAUX D'OFFICE RÉALISÉS PAR LA VILLE.

2/ ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE - CA 2019



EN M€	CA 2018	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	729,8	728,4
<i>dont masse salariale</i>	495,5	492,2
Dépenses d'investissement	168,8	140,5
Recettes de fonctionnement	37,4	45,0
Recettes d'investissement	9,2	15,7

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2019, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION S'EST ÉLEVÉ À 728,4 M€, DONT 492,2 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Pour accompagner une politique d'investissement dynamique, 23 postes ont été créés au BP 2019 au titre des extensions et ouvertures d'équipements pour les écoles et les collèges parisiens à la Direction des Affaires Scolaires (DASCO).

9 nouveaux postes sont venus renforcer le service de la restauration scolaire.

4 postes ont été créés au profit du dispositif des vacances Arc-en-Ciel.

Avec la requalification de 60 emplois d'adjoint d'animation en postes d'animateurs, le BP 2019 a également permis le déploiement de 60 nouveaux Responsables Educatifs Ville dans les écoles.

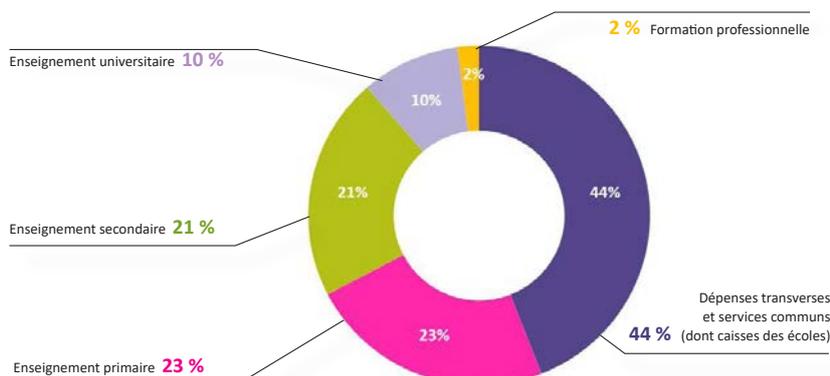
Par ailleurs, l'autonomisation de l'École Du Breuil s'est traduite par la suppression de 76 postes et de 10 896 heures de vacation à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE).

En réponse à la baisse de la démographie scolaire, de nombreux redéploiements de postes ont été opérés sur la fonction « Enseignement ».

Au total sur l'année 2019, le solde des mouvements budgétaires s'établit à -127 emplois budgétaires sur cette fonction.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage se sont élevées à 236,2 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport au CA 2018.**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2019



Les dépenses de fonctionnement de cette fonction regroupent celles directement destinées aux établissements et dispositifs de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur (127,3 M€), les dépenses transverses (services annexes et services communs, pour 104,1 M€) et les dépenses pour la formation professionnelle et l'apprentissage (4,8 M€).

Au sein du premier ensemble (127,3 M€), les dépenses au titre de l'enseignement primaire s'élèvent à 55 M€ au CA 2019.

Ce montant regroupe, d'une part, 10,6 M€ dédiés aux dépenses courantes de fonctionnement des écoles : 1,5 M€ pour les **écoles maternelles**, 3,3 M€ pour les **écoles primaires** et 5,8 M€ au titre des **écoles polyvalentes**. Concernant les écoles maternelles, le CA 2019 est en baisse de 2,1 M€ par rapport au CA 2018 et de 3,4 M€ s'agissant des écoles primaires, tandis que les dépenses des écoles polyvalentes augmentent de 4,4 M€. Cette évolution des dépenses s'explique par le basculement des crédits consacrés au financement du plan d'embellissement des établissements scolaires sur les écoles polyvalentes ainsi que par un niveau de dépense sensiblement supérieur en 2018 par rapport à une année habituelle.

Cet ensemble comprend d'autre part les **dépenses transverses de l'enseignement primaire**, qui s'élèvent à 44,4 M€, en recul de 3,1 M€ par rapport au CA 2018. Elles regroupent notamment :

- Les dépenses de soutien à l'enseignement privé du premier degré (29,8 M€), en légère hausse de 0,2 M€ afin de tenir compte de l'actualisation des effectifs ;
- La contribution versée par la Ville au Ministère de l'Éducation Nationale au titre des décharges de classes (12 M€), montant qui, comme en 2018, diminue de 3 M€ du fait de la renégociation avec l'État de la convention fixant les modalités de participation de la Ville de Paris au dispositif dérogatoire des décharges de classes à Paris. La Ville de Paris a ainsi obtenu une répartition plus équilibrée du financement de ce dispositif ;
- Les contrats de partenariat de performance énergétique (1,7 M€), en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2018 ;
- L'enveloppe allouée au dispositif « Ensemble, davantage mobilisés pour des écoles et des collèges prioritaires » stable à 0,7 M€.

Les dépenses liées à l'enseignement secondaire s'élèvent pour leur part à 47,8 M€, en hausse de 4 M€.

Parmi ces dépenses, 42 M€ ont été consacrés aux collèges dont 17,1 M€ pour les collèges publics, hors masse salariale, et 22,2 M€ pour les collèges privés.

Les dépenses des collèges publics diminuent de 2 M€ par rapport au CA 2018. L'essentiel de la baisse (1,6 M€) est due au transfert d'une partie de la destination « Collèges publics » consacrée au dispositif Action collégiens vers les « Actions éducatives du second degré ». La dotation de fonctionnement aux collèges privés croît de 0,5 M€ pour tenir compte de l'augmentation des effectifs.

2,7 M€ ont été consacrés aux actions **éducatives du second degré**, qui regroupent le dispositif « action collégiens », et les subventions en lien avec l'action éducative du second degré. Ce poste augmente de 1,6 M€ par rapport au CA 2018, suite au transfert d'une partie de la destination « Collèges publics ».

5,9 M€ ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement courant des **lycées municipaux**, en hausse de 4 M€. A la suite de la transformation en régie personnalisée de l'École du Breuil au 1er janvier 2019, sa subvention a été augmentée de 4,3 M€. Parallèlement, les dépenses des lycées municipaux baissent de 0,3 M€.

Enfin, les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur atteignent 22,1 M€ au CA 2019, en hausse de 0,2 M€ par rapport au CA 2018. Parmi ces dépenses, 13,2 M€ sont versées à l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (ESPCI), 4,6 M€ à l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et 2,1 M€ aux écoles d'art. Le soutien aux structures d'aide à la vie étudiante a représenté 1,9 M€.

Les dépenses transverses liées à l'enseignement s'élèvent à 104,1 M€, soit une hausse de 0,8 M€.

Parmi elles, les dépenses liées aux **caisses des écoles et à la restauration scolaire** représentent le principal poste de dépenses avec 81,5 M€. Les subventions aux caisses des écoles (78,7 M€) augmentent de 6,4 M€ par rapport au CA 2018. Cette augmentation est liée principalement au transfert en 2019 des dépenses de « Restauration collèges », qui s'élevaient à 8,3 M€ en 2018, pour 5,4 M€ vers la ligne « Subventions aux caisses des écoles » et pour 2,8 M€ vers la ligne « Restauration collèges autonomes et cités mixtes ». Les **services annexes de l'enseignement** représentent 13,7 M€ au CA 2019, en légère hausse de 0,1 M€ par rapport au CA 2018. Les dépenses sur les temps d'activités périscolaires (11,9 M€) diminuent de 0,1 M€, tandis que les dépenses au titre des transports scolaires (1,5 M€) augmentent de 0,2 M€ en 2019. Les dépenses de soutien aux activités éducatives (0,3 M€) restent, elles, stables par rapport à 2018.

Les dépenses au titre des **classes de découverte** représentent 7,5 M€ au CA 2019, en baisse de 0,1 M€ par rapport au CA 2018.

Enfin, les **services communs** de l'enseignement et de la formation professionnelle représentent 1,3 M€ (-0,1 M€).

Les **dépenses relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 4,8 M€ au CA 2019**, contre 3,5 M€ en 2018.

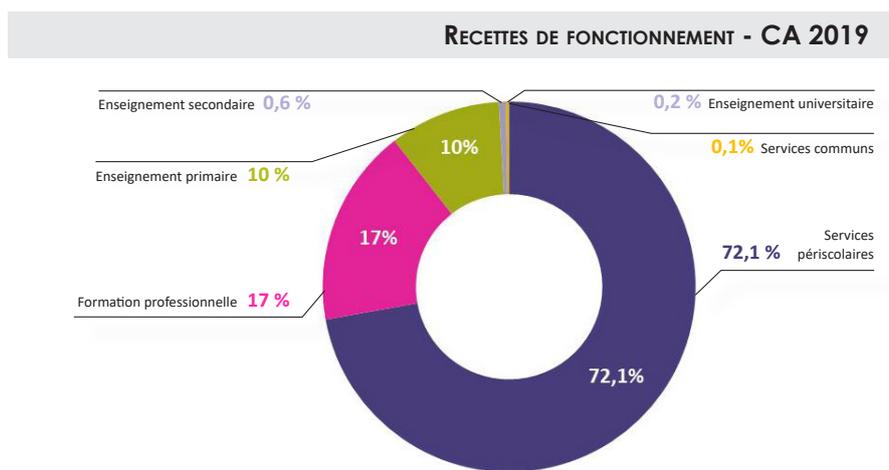
Au sein de ce budget, **l'apprentissage** représente 4,1 M€, montant en augmentation de 1,4 M€ par rapport à 2018 en raison de l'effort de la Ville sur le recrutement d'apprentis. Le nombre total d'apprentis en 2019 était de 960 contre 862 en 2018.

Les dépenses de formation des salariés en **contrat aidé** s'élèvent pour leur part à 0,15 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2018 du fait de la réduction du volume de salariés en contrat aidé décidée par l'État et qui impacte également les recettes de fonctionnement perçues à ce titre.

La **formation professionnelle** représente pour sa part 0,5 M€, en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2018 du fait d'une augmentation des dépenses de location dans les structures accueillant des cours municipaux.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE S'ÉLÈVENT À 45 M€ AU CA 2019, EN HAUSSE DE 7,6 M€ PAR RAPPORT AU CA 2018.



Au sein de ce montant, les inscriptions au titre de **l'enseignement primaire** s'élèvent à 4,4 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport au CA 2018, en raison de l'abandon en 2019 de la double inscription comptable recettes/dépenses pour les fluides dans les ensembles regroupant des écoles et des collèges. Jusqu'alors, les collèges remboursaient les écoles primaires qui payaient les fluides. Avec la fusion du budget de la Ville et du Département, cette pratique comptable a pu être abandonnée. Parallèlement une subvention du FEDER de 0,3 M€ a été perçue dans le cadre du projet des « Cours d'école Oasis ».

Les recettes liées à **l'enseignement secondaire** se montent à 0,3 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport au CA 2018. Cette forte diminution s'explique par la création de la régie personnalisée de l'École du Breuil qui perçoit, depuis le 1^{er} janvier 2019, directement les recettes de l'établissement.

Les autres recettes relatives **aux services annexes de l'enseignement** représentent 32,5 M€ soit une progression de 15 M€. Une nouvelle répartition des participations de la CAF a été opérée au cours de l'exercice 2019 entre la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » et la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ». Ainsi, 17 M€ de recettes CAF supplémentaires ont été titrées en 2019, par transfert depuis la fonction « Culture ». Cette hausse est partiellement réduite par une diminution des recettes des activités périscolaires de 2 M€ à la suite de la baisse de la démographie scolaire et de la baisse de financement de la CAF sur certains dispositifs du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Les autres recettes relatives aux services annexes de l'enseignement représentent 15,5 M€. Elles portent pour 11,5 M€ sur les temps d'activités périscolaires au titre de participations de l'État (6,1 M€) et familiales (5,4 M€), 3,3 M€ de recettes ont été perçues au titre des participations familiales pour la restauration dans les collèges et les recettes au titre des classes découvertes représentent 0,8 M€.

Les participations de l'État en lien avec **l'apprentissage** représentent 3,7 M€ au CA 2019, soit une diminution de 5,4 M€ par rapport au CA 2018. Cette baisse s'explique par la fin du dispositif des contrats aidés.

Les recettes perçues au titre de la **formation professionnelle** représentent 4,1 M€, stable par rapport au CA 2018. Elles correspondent essentiellement aux droits d'inscription pour la formation continue dispensée au sein des cours municipaux d'adultes.

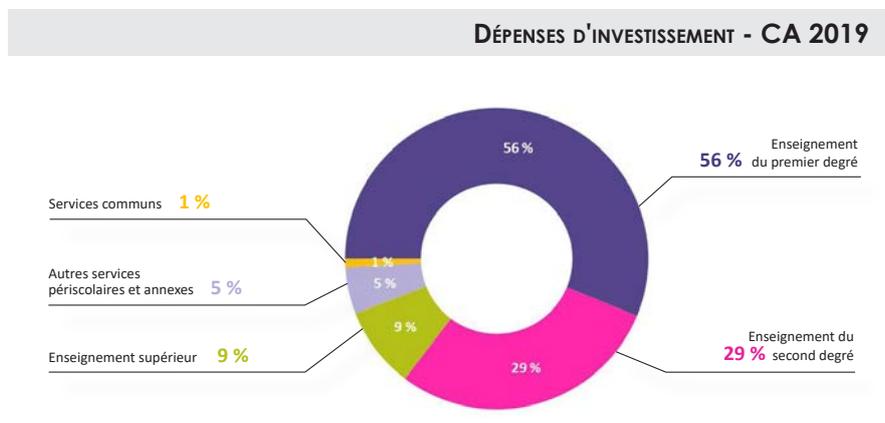
Les recettes perçues au titre de **l'enseignement supérieur** représentent 0,1 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

EN 2019, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE SE SONT ÉLEVÉES À 140,5 M€, SOIT UNE BAISSSE DE 28,3 M€ PAR RAPPORT À 2018. CELLE-CI EST PRINCIPALEMENT LIÉE AUX RÉGULARISATIONS COMPTABLES RÉALISÉES EN 2018 (9,4 M€) ET À L'ÉCHÉANCIER DES VERSEMENTS DE LA SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION, LE RELOGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DE L'ESPCI (22,5 M€ EN 2018).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2019



L'enseignement du premier degré représente le premier poste de dépenses, avec 79 M€ (soit +3,1 M€).

Les nouvelles écoles et opérations de rénovation représentent 17,8 M€ contre 28,6 M€ au CA 2018, en raison de l'achèvement d'un certain nombre d'opérations de construction et de rénovation telles que l'école Clichy Batignolles en août 2019 (17^e arrondissement), le groupe scolaire Dupleix -Cardinal Amette (15^e arrondissement) au printemps 2019 ou encore l'école élémentaire rue de Torcy dans le 18^e arrondissement (0,2 M€ contre 0,5 M€ en 2018). D'autres projets arrivent à leur terme tels que l'école maternelle rue de Tolbiac dans le 13^e arrondissement (0,07 M€ contre 0,8 M€ en 2018), l'école du quartier Charolais Rambouillet dans le 12^e arrondissement (0,06 M€ contre 1,2 M€ en 2018) ou encore l'école élémentaire rue Gambetta dans le 20^e arrondissement (0,06 M€ contre 1,6 M€ en 2018).

Il est à noter qu'en 2019, 5 M€ ont été consacrés à l'école polyvalente de Chapelle International (18^e arrondissement), 3,2 M€ à la rénovation du groupement scolaire Kuss dans le 13^e arrondissement, 1,6 M€ pour l'école Primaire rue de Constantinople dans le 8^e arrondissement ou encore 1 M€ pour l'école maternelle rue Picpus dans le 12^e arrondissement.

L'entretien et l'équipement des écoles ont représenté 61,2 M€ en hausse de 14 M€ par rapport à l'an dernier. 24,7 M€ (contre 20,4 M€ en 2018) ont ainsi été consacrés aux enveloppes d'intérêt local, 13,6 M€ aux travaux de rénovation énergétique et au plan Climat dans les écoles. 18,6 M€ ont été mobilisés pour le mobilier, l'informatique, les travaux de rentrée, 1,9 M€ pour les travaux de sécurisation et 2,2 M€ pour l'amélioration des conditions de travail des personnels.

L'enseignement du second degré mobilise pour sa part 40,9 M€, soit une hausse de 8 M€ par rapport à l'exécution 2018.

36,5 M€ ont été consacrés aux **collèges**, soit une hausse de 5,8 M€ par rapport au CA 2018.

18,5 M€ ont été consacrés aux travaux dans les établissements (contre 14,7 M€ en 2018) notamment dans les collèges suivants : le collège Maurice Utrillo dans le 18^e arrondissement (6,3 M€), le collège Lucie Faure dans le 20^e arrondissement (4,1 M€), le collège Claude Chappe dans le 19^e arrondissement (3,2 M€). Les autres dépenses d'investissement dans les collèges s'élèvent à 17,9 M€, dont 10,2 M€ pour l'entretien et 3 M€ pour le subventionnement des collèges autonomes (contre 5 M€ en 2018). 0,02 M€ a été consacré au numérique des collèges.

3,7 M€ ont été consacrés aux **lycées municipaux** contre 1,9 M€ en 2018.

1,2 M€ est lié à l'entretien des lycées municipaux et lycées municipaux pour adultes. Par ailleurs, 2,5 M€ de travaux (contre 0,4 M€ en 2018) ont été réalisés dans les lycées, dont le lycée Lucas de Nehou dans le 5^e arrondissement (0,9 M€) ou encore le Lycée Théophile Gautier dans le 4^e arrondissement (0,8 M€).

0,5 M€ a été consacré à l'entretien et l'équipement de **l'école du Breuil**.

L'enseignement supérieur s'est vu consacrer 12,2 M€ en 2019, contre 39,3 M€ au CA 2018.

Les principaux projets concernent le versement de part annuelle de la subvention accordée à l'Établissement public de coopération scientifique du Campus Condorcet pour son implantation sur le site de la Chapelle (3,3 M€ contre 6,5 M€ en 2018). Par ailleurs, 1,5 M€ est consacré à la sécurisation de l'Université Paris Descartes.

L'entretien et le soutien aux écoles d'art représente 1,3 M€. Cela correspond pour 1,1 M€ à des subventions d'équipements, 0,1 M€ à des travaux et 0,1 M€ au titre du schéma directeur de mise en accessibilité de l'école Estienne.

1,5 M€ a été également dévolu à la vie étudiante sous la forme d'une subvention versée au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Celle-ci est en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2018.

Les dépenses d'investissement dans les services périscolaires, l'hébergement et la restauration scolaire se sont élevées à 7,1 M€ contre 4,6 M€ en 2018.

5,9 M€ (contre 4,3 M€ en 2018) ont permis de financer les mises aux normes et les travaux dans les cuisines scolaires et 1,2 M€ (contre 0,3 M€ en 2018) pour l'accueil périscolaire.

Enfin, les services communs de l'enseignement mobilisent 1,3 M€ en 2019, contre 1,5 M€ en 2018.

Les actions en matière de prévention des inaptitudes au travail ont été développées pour un montant de 0,3 M€ en 2019. L'amélioration des conditions de travail a mobilisé, quant à elle, 0,9 M€.

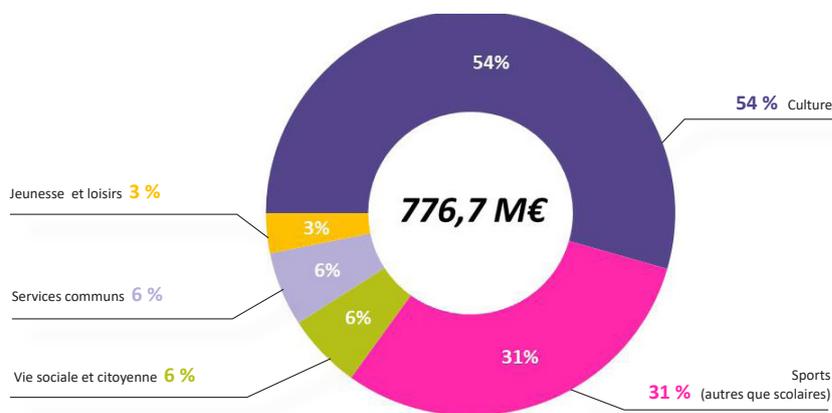
Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT SE SONT ÉLEVÉES À 15,7 M€, CONTRE 9,2 M€ EN 2018. ELLES SONT RÉPARTIES ENTRE 9,9 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET 5,8 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Parmi les recettes liées à **l'enseignement primaire**, 8,6 M€ correspondent à une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local versée par la préfecture pour l'acquisition d'une parcelle et la construction d'une école polyvalente de 8 classes rue Constantinople dans le 8^e arrondissement. 1,2 M€ correspondent à une subvention du FEDER dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Cours d'école Oasis » afin d'adapter les cours des écoles au changement climatique.

Pour **l'enseignement secondaire**, la dotation départementale d'équipement des collèges a représenté 5,8 M€.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS - CA 2019



EN M€	CA 2018	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	557,9	568,1
<i>dont masse salariale</i>	<i>299,0</i>	<i>305,7</i>
Dépenses d'investissement	178,2	208,6
Recettes de fonctionnement	128,4	107,6
Recettes d'investissement	8,6	23,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2019, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA CULTURE, LA VIE SOCIALE, LA JEUNESSE, LE SPORT ET LES LOISIRS S'ÉLÈVE À 568,1 M€, DONT 305,7 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

88 postes ont été créés en 2019 sur la fonction, pour accompagner l'ouverture de nouveaux équipements et renforcer la politique culturelle.

A la Direction des Affaires Culturelles (DAC), sur le secteur des conservatoires, la montée en charge des nouveaux conservatoires ainsi que la réforme pédagogique des enseignements se sont traduites par la création de 24 postes et de 2 630 heures d'enseignement. Le secteur des bibliothèques a vu la création de 23 postes dont 2 pour la reprise en régie du fonds Roger Viollet et 13 postes pour renforcer l'équipe volante destinée à assurer les remplacements dans les bibliothèques ainsi que 8 postes pour faciliter le fonctionnement des équipes chargées de l'ouverture dominicale de 2 médiathèques (Robert Sabatier Jean-Pierre Melville).

28 postes ont été créés à la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) pour le fonctionnement de 2 gymnases et un centre sportif ainsi que pour la reprise en régie du centre sportif Bobigny (SIPS 93). 1 poste a été créé à la mission informatique de la DJS et 1 poste à la cellule d'accompagnement de la performance.

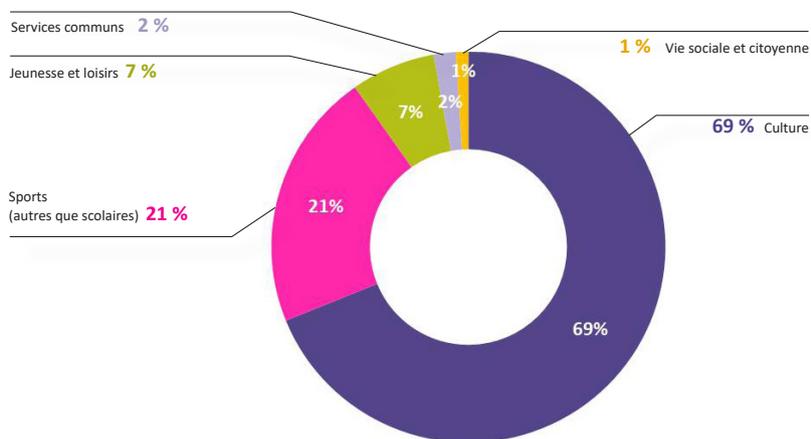
Par ailleurs, 8 postes de logistique ont été créés dans les mairies d'arrondissement, ainsi que 3 postes techniques pour améliorer la coordination et la mobilisation des services municipaux intervenant sur l'espace public.

Enfin, 24 postes ont été créés par transformation d'heures de vacation afin de permettre la contractualisation d'enseignants vacataires des conservatoires. 18 transformations ont également été prévues pour permettre la titularisation d'enseignants contractuels des conservatoires.

Au total sur l'année 2019, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à +110 emplois budgétaires sur cette fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la fonction « culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'élevaient à 262,4 M€ au CA 2019, en hausse de 3,6 M€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2019



Le budget consacré à la culture s'élève à 180,7 M€ au CA 2019, en hausse de 2,4 M€ par rapport à 2018.

Les dépenses relatives au **théâtre**, essentiellement composées de subventions à des établissements culturels, représentent 89,1 M€ au CA 2019, en hausse de 2,7 M€ par rapport au CA 2018, principalement du fait de la réouverture du Théâtre du Châtelet en septembre 2019. La part de ces dépenses consacrée au soutien au spectacle vivant s'établit à 43,3 M€, celle consacrée à l'expression musicale s'établit à 45,7 M€.

Les dépenses consacrées aux **musées** représentent 56 M€. Ces dépenses correspondent à la subvention attribuée à l'établissement public Paris Musées (EPPM), en hausse de 3 M€ par rapport au CA 2018. Cette augmentation a permis notamment d'assurer l'ouverture du Musée de la Libération de Paris - Musée du Général Leclerc - Musée Jean Moulin, à l'occasion du 75^e anniversaire de la Libération de Paris.

21,7 M€ sont alloués aux **activités artistiques et manifestations culturelles**. 8 M€ sont consacrés aux subventions au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs, 7,2 M€ au titre des arts visuels, 2,3 M€ pour l'organisation de la « Nuit Blanche », 1,8 M€ au titre des moyens transverses de l'action culturelle (principalement des charges courantes pour des bâtiments que la Ville met à disposition d'établissements culturels) et 1,4 M€ aux subventions au titre de l'action culturelle. Enfin, 1,1 M€ sont consacrés aux frais de fonctionnement des conservatoires.

7,3 M€ ont été consacrés en 2019 à la conservation du **patrimoine culturel**, répartis entre 2,7 M€ pour l'entretien et la valorisation du patrimoine, dont 1,3 M€ pour les fontaines patrimoniales, 2,3 M€ de subventions, 0,6 M€ pour le budget « Mémoire » et 0,4 M€ pour le budget dédié au patrimoine historique.

4,2 M€ ont été destinés au fonctionnement des **bibliothèques et des médiathèques**.

2,1 M€ ont été consacrés au **cinéma**. La baisse de 4 M€ par rapport au CA 2018 est due à un effet de périmètre. La subvention au Forum des Images qui accueille l'école de création numérique « TUMO » est désormais portée budgétairement sur la fonction 6 « Action économique ».

Le service des **archives** a représenté une dépense de 0,4 M€.

Les dépenses dédiées au sport représentent 56,1 M€ au CA 2019, en baisse de 0,2 M€ par rapport au CA 2018.

22 M€ ont été attribués aux **manifestations sportives** en 2019, en hausse de 0,6 M€. Ces dépenses comprennent les transports des scolaires, les dispositifs sportifs, l'événementiel sportif, le soutien aux clubs professionnels, au sport de proximité, ainsi que l'accompagnement d'événements sportifs internationaux et les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024.

Les dépenses au titre des dispositifs sportifs et l'événementiel diminuent de 0,1 M€ et le soutien aux clubs de haut niveau augmente de 0,4 M€ en raison de la création du club de basket professionnel « Paris Basketball » en 2018.

La hausse des dépenses liées aux grands événements sportifs internationaux (+1,1 M€ par rapport au CA 2018) s'explique pour l'essentiel par la coupe du monde de football féminin qui s'est déroulée en France en 2019. Les dépenses liées aux JOP 2024 connaissent une diminution de 0,7 M€ par rapport au CA 2018, une partie du budget de la Journée Olympique ayant été prise en charge par le Comité d'organisation des jeux olympiques (COJO) en 2019.

Les dépenses consacrées aux **piscines** représentent 18,7 M€, en hausse de 0,8 M€ par rapport au CA 2018. 14,3 M€ ont été attribués à la gestion externalisée, en hausse de 0,5 M€, et 4 M€ à la gestion en régie, en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2018. La hausse pour les piscines externalisées s'explique par l'ouverture des piscines Yvonne Godard (20^e arrondissement) et Elisabeth (14^e arrondissement) traduisant le renforcement de l'offre sportive de la municipalité. Des crédits ont par ailleurs été consacrés à la location de créneaux dans des espaces sportifs à hauteur de 0,4 M€.

Le budget consacré aux **stades** s'élève à 6,4 M€.

4,7 M€ ont été consacrés à la gestion des **salles de sport** et des **gymnases**, dont les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant ont diminué de 0,7 M€ par rapport au CA 2018, principalement du fait de dépenses de gardiennage assumées par la DPSP pour 2 sites (Berlemont – 11^e arrondissement - et Gymnase des Fillettes - 18^e arrondissement) en 2019.

Enfin, 4,2 M€ ont été dédiés à la gestion des **parcs interdépartementaux**, en baisse de 0,5 M€ par rapport au CA 2018 sous l'effet de la reprise en régie du Parc de Bobigny.

Les actions en matière de jeunesse et de loisirs se sont élevées à 18,2 M€, dont 13,4 M€ pour les centres de loisirs et les colonies de vacances.

Le budget dédié au fonctionnement des **centres de loisirs** s'établit à 9,3 M€ en 2019 contre 10,3 M€ en 2018 qui était un exercice atypique avec la mise en œuvre du marché des transports propres et la Fête des centres de loisirs.

4,1 M€ sont alloués au financement des **colonies de vacances**.

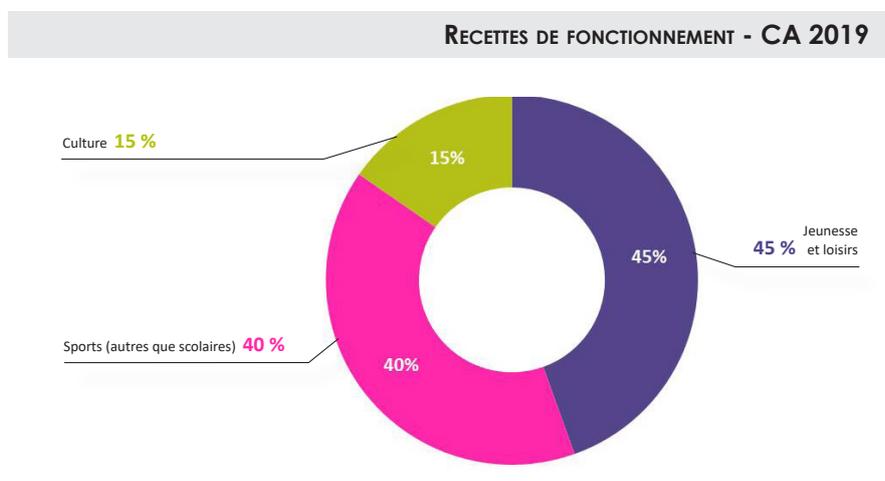
Enfin, 4,8 M€ sont alloués aux **autres activités** pour les jeunes, soit une hausse de 0,1 M€ par rapport au CA 2018. Ces dépenses comprennent notamment les dispositifs de BAFA citoyens et Paris Jeunes Vacances.

La rubrique « **Vie sociale et citoyenne** » représente 2,7 M€ dont 1,2 M€ consacrés à l'égalité femmes-hommes, 0,7 M€ pour la lutte contre les discriminations et 0,8 M€ consacrés à la politique de la nuit.

Les **services communs** ont disposé d'un budget de 4,8 M€ en 2019, en hausse de 2 M€, du fait d'un changement de procédure comptable avec le passage en vote du budget par fonction (crédits exécutés en 2018 sur une autre fonction).

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA CULTURE, LA VIE SOCIALE, LA JEUNESSE, LES SPORTS ET LES LOISIRS S'ÉLÈVENT À 107,6 M€ EN BAISSÉ DE 20,8 M€ PAR RAPPORT AU CA 2018. CETTE BAISSÉ S'EXPLIQUE PAR LE TRANSFERT DES RECETTES ISSUES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES SUR LA FONCTION ENSEIGNEMENT (FONCTION 2).



Les recettes liées au secteur de la jeunesse et des loisirs représentent 47,9 M€ au CA 2019.

En 2019, l'activité des **centres de loisirs** a généré 44 M€ de recettes, soit une baisse de 20,4 M€ par rapport à 2018. Ces recettes comprennent 25,2 M€ au titre des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le financement des centres de loisirs, dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse, et 18,8 M€ au titre de la participation des usagers des centres de loisirs.

Une nouvelle répartition des participations de la CAF a été opérée au cours de l'exercice 2019 entre la fonction « Enseignement et formation professionnelle et apprentissage » et la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ». L'essentiel de ces participations se trouve désormais dans les recettes de la fonction « Enseignement ». C'est ainsi 17 M€ de recettes CAF qui ont été titrées en 2019 sur la fonction « Enseignement ». Il faut ajouter qu'à la suite de la baisse de la démographie scolaire et du fait que la CAF ne finance plus certains dispositifs du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) il y a globalement une diminution des recettes CAF de 3 M€.

Les autres recettes de ce secteur sont constituées de 0,6 M€ de recettes des Vacances Arc-en-Ciel et de 3,3 M€ de recettes issues des **autres activités pour les jeunes**.

Les recettes de fonctionnement liées au secteur du sport représentent 43,2 M€, en hausse de 0,7 M€ par rapport au CA 2018.

Les recettes issues de l'activité des **stades** représentent 32,1 M€, intégrant un versement au titre la DSP POPB (+1,2 M€) à la suite du rattrapage de reports de paiement et un versement de 0,4 M€ au titre de la CODP du Parc des Princes.

Les recettes liées à l'organisation de grands événements sportifs internationaux tels que les **Jeux olympiques et paralympiques de 2024** représentent **0,5 M€**, en diminution de 2 M€ (la Ville avait récupéré en 2018, lors de la dissolution du GIP Paris 2024, la part non utilisée de la subvention précédemment versée).

Les recettes liées aux **piscines** sont stables en 2019 à hauteur de 8,8 M€.

Les recettes liées aux **dispositifs sportifs** représentent 1,8 M€ au CA 2019, en hausse de 0,1 M€.

16,5 M€ de recettes ont été perçues au titre de la culture en 2019, en baisse de 0,5 M€ par rapport au CA 2018.

11,5 M€ ont été perçus au titre des **manifestations culturelles**, en hausse de 0,3 M€ par rapport au CA 2018, en raison notamment de la mise en œuvre d'une politique d'ouverture des conservatoires à un public plus large. Les moyens transverses de l'action culturelle et l'opération « Nuit blanche » ont généré respectivement 0,2M€ et 0,4 M€ de recettes.

Les recettes des **théâtres** représentent 1,7 M€, en baisse de 0,5 M€ par rapport à 2018, en raison de la fin du contrat d'affichage sur le Théâtre du Châtelet dont les travaux sont achevés.

Les recettes des **bibliothèques** s'élèvent à 1,3 M€.

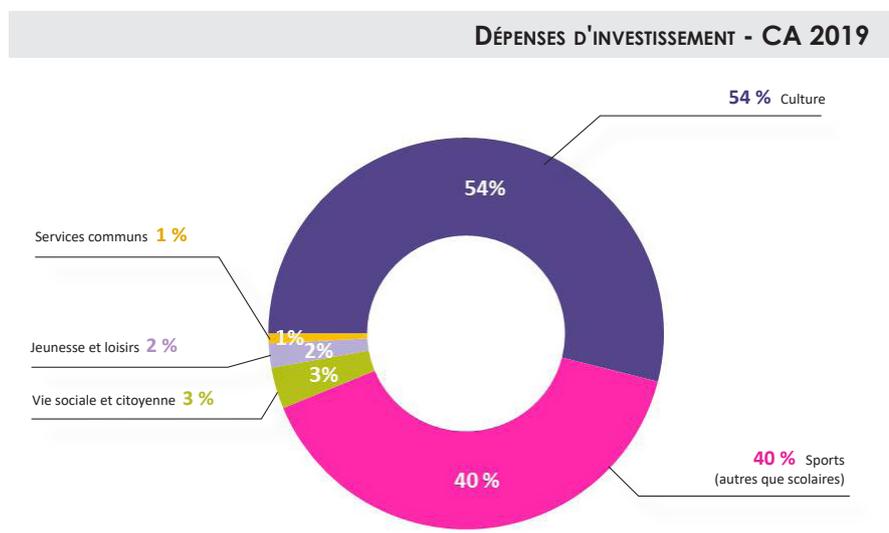
Les recettes de fonctionnement liées au **patrimoine** sont de 0,1 M€ conformément au calendrier de l'affichage publicitaire sur certains édifices culturels en rénovation.

1,9 M€ de recettes a été perçu sur les **cinémas et autres salles de spectacle**, en hausse de 0,4 M€ par rapport au CA 2018. Cette hausse s'explique par une augmentation des recettes de tournage.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

208,6 M€ ONT ÉTÉ CONSACRÉS À LA FONCTION « CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS » EN 2019, CONTRE 178,2 M€ EN 2018.



112,5 M€ ont été consacrés au domaine de la culture, contre 80,7 M€ en 2018.

41,2 M€ ont été investis en faveur des **musées**, soit une augmentation de 12,8 M€ par rapport à 2018. 22 M€ ont été consacrés à la rénovation du musée Carnavalet (contre 12,2 M€ en 2018), en vue de sa réouverture en 2020. 5,4 M€ ont été consacrés au déménagement, dans le 14^e arrondissement, du Musée de la Libération de Paris - Musée du Général Leclerc - Musée Jean Moulin, permettant sa réouverture le 25 août 2019. Les travaux de modernisation et d'accessibilité réalisés dans le musée d'Art moderne de Paris ont conduit à une dépense de 5 M€, permettant sa réouverture en octobre 2019. À cela s'ajoutent 2,5 M€ de subventions accordés à l'établissement public Paris Musées pour le financement de petits travaux d'entretien et l'acquisition d'œuvres d'art.

Les dépenses en matière de **soutien à la création artistique** se sont élevées à **19,8 M€**, en augmentation de 6,1 M€ par rapport à 2018. Ces dépenses concernent notamment les travaux d'entretien et de rénovation réalisés dans les **théâtres parisiens**, dont le montant s'élève à 19,3 M€. Dans ce cadre, 13,5 M€ ont été consacrés à la rénovation du Théâtre du Châtelet (contre 10,4 M€ en 2018), dont la réouverture est intervenue en septembre 2019. La rénovation du Théâtre de la Ville, dont le calendrier opérationnel a été décalé, a conduit à une dépense de 3,6 M€. Enfin, 0,5 M€ de subvention d'équipement a été attribué dans le secteur du **cinéma**.

Les dépenses en faveur de la **sauvegarde du patrimoine, de la mémoire et des archives** ont représenté un investissement de **18,3 M€** en 2019 contre 17,2 M€ en 2018. Ce poste de dépenses concerne principalement le « plan édifices culturels » qui a mobilisé

16,3 M€ en 2019. Dans ce cadre, 2,5 M€ ont été consacrés aux gros entretiens et 2,4 M€ aux travaux de sécurisation des édifices. Concernant les projets individualisés, 2 M€ ont été mobilisés pour les travaux de toiture de l'Église Saint-Philippe du Roule (8^e arrondissement), 1,6 M€ pour les travaux de restauration de l'Église Saint-Germain-des-Près (6^e arrondissement) ou 1,4 M€ pour les travaux de façades et toitures de l'Église Saint-Louis-en-l'Île (4^e arrondissement).

À cela s'ajoute 0,6 M€ pour l'entretien de fontaines patrimoniales, dont 0,3 M€ pour celle des Champs-Élysées. Le patrimoine culturel a lui aussi mobilisé 0,6 M€ en 2019, dont 0,3 M€ pour l'entretien des bibliothèques patrimoniales et 0,3 M€ pour la numérisation des ouvrages dans les bibliothèques. L'installation et l'entretien des plaques, statuaires et monuments commémoratifs se sont vu consacrer 0,6 M€. Enfin, 0,2 M€ a été consacré aux services d'archives.

Les dépenses en matière d'**enseignements et pratiques amateurs** s'élevaient à **14,5 M€** en 2019 contre 7,3 M€ en 2018. Cette évolution s'explique par l'achèvement du projet de construction du conservatoire Darius Milhaud (14^e arrondissement) qui fut inauguré en septembre 2019.

10,5 M€ ont été consacrés à l'**action culturelle**, contre 6,6 M€ en 2018. En outre, 4,2 M€ ont été versés sous forme de subventions à des structures et associations, dont 2 M€ à l'association Théâtre Musical de Paris. À cela s'ajoute, 3,1 M€ pour l'installation d'œuvres d'art contemporain sur l'espace public. Par ailleurs, l'entretien des grands équipements culturels a mobilisé 0,9 M€.

Les **bibliothèques et médiathèques** ont bénéficié de **8,2 M€** de dépenses d'investissement, en augmentation de 0,9 M€ par rapport à 2018. 4,4 M€ ont notamment été consacrés à l'acquisition de collections nouvelles, 1,8 M€ à l'entretien des bâtiments et 0,9 M€ pour l'achat de matériel et mobilier.

83,1 M€ ont été consacrés au domaine du sport, soit une augmentation de 1,1 M€ par rapport à 2018.

Les dépenses d'investissement relatives aux **piscines** se sont élevées à **37,3 M€** contre 35,5 M€ en 2018. Le plan piscines (gros entretien et rénovations) s'est vu consacrer 9 M€. Parmi les projets individualisés, 8,3 M€ ont été consacrés à l'achèvement de la construction de la piscine Elisabeth qui a ouvert en février 2020 dans le 14^e arrondissement, 9,3 M€ pour la rénovation de la piscine Blomet, dans le 15^e arrondissement, dont la livraison doit intervenir en 2020, 7,7 M€ pour l'achèvement de la construction dans le 20^e arrondissement de la piscine Yvonne Godard qui a ouvert en décembre 2019 et enfin, 1,7 M€ pour la rénovation de la piscine Saint-Merri, dans le 4^e arrondissement, qui s'est achevée en septembre 2019.

23,4 M€ ont été investis dans les **salles de sport et les gymnases** contre 23,1 M€ en 2018. 9,8 M€ ont été consacrés à l'entretien des équipements. En ce qui concerne les projets individualisés, 5,9 M€ ont été consacrés à la création du gymnase au 122 rue des Poissonniers (18^e arrondissement), 1,7 M€ pour la création du gymnase dans le quartier Chapelle International (18^e arrondissement) et 1,4 M€ pour les travaux dans la Halle Carpentier (13^e arrondissement).

18 M€ ont été consacrés à la **préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**. 10,5 M€ ont été versés en 2019 au titre de la contribution parisienne à la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), responsable de la livraison des sites et des projets d'infrastructures. Par ailleurs, 5 M€ ont été consacrés au projet de restructuration du Gymnase des Fillettes (18^e arrondissement).

Les **autres équipements sportifs** tels que les parcs interdépartementaux ou les équipements sportifs à vocation internationale ont conduit à mobiliser **1,1 M€** en 2019. En outre, 0,8 M€ ont été versés sous forme de subventions d'équipement aux organismes en charge de la gestion des parcs.

2,7 M€ ont été consacrés aux **stades**, dont 1 M€ pour l'installation et l'entretien de gazons synthétiques et 0,6 M€ pour la mise aux normes du stade Boutroux dans le 13^e arrondissement.

L'entretien et la rénovation des **bains douches** ont conduit à une dépense de **0,6 M€**.

7,1 M€ ont été consacrés à la vie sociale et citoyenne, soit une augmentation de 2,4 M€ par rapport à 2018.

3,5 M€ ont été consacrés à l'entretien et la modernisation des mairies d'arrondissement. En outre, les travaux de restauration des menuiseries et ravalement de façades de la mairie du 10^e arrondissement ont mobilisé 1,7 M€, la rénovation de la mairie du 13^e arrondissement s'est vu consacrer 0,5 M€ et celle de la mairie du 5^e arrondissement, 0,3 M€.

S'agissant des dépenses au titre de la jeunesse, 4,1 M€ ont été investis en 2019, dont 1,7 M€ pour reconstruction du Centre d'animation Hébert (18^e arrondissement) et 1,3 M€ pour l'entretien des équipements au travers des dépenses d'investissement localisées.

Enfin, 1,7 M€ a été consacré aux services communs de la culture, de la jeunesse, du sport et de la vie locale et citoyenne.

Recettes

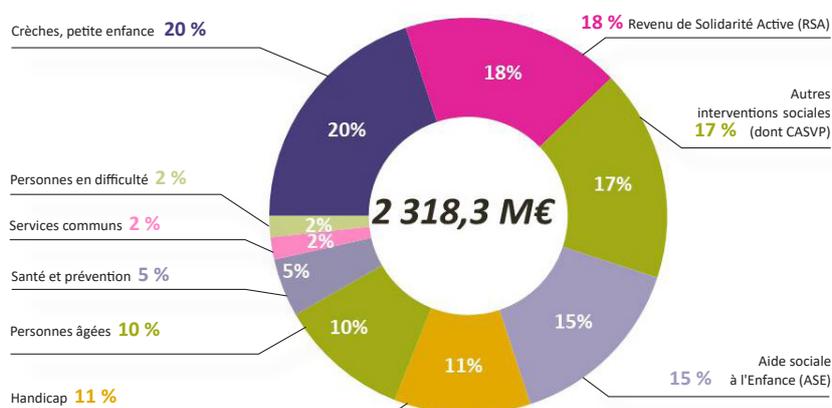
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR LA CULTURE, LA VIE SOCIALE, LA JEUNESSE, LES SPORTS ET LOISIRS SE SONT ÉLEVÉES À 23,5 M€ AU CA 2019, CONTRE 8,6 M€ EN 2018.

Cette hausse s'explique principalement par la recette de 12,6 M€ perçue dans le cadre des travaux réalisés dans les musées parisiens et correspond à des mécénats perçus par l'Établissement Paris Musées, qui les reverse à la Ville pour financer les travaux réalisés.

Un cofinancement de 3,5 M€ a été perçu pour l'installation d'œuvres d'art contemporain sur l'espace public.

Enfin, 4,1 M€ ont été perçus au titre des versements de participation de la SOLIDEO.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SANTÉ ET À L'ACTION SOCIALE - CA 2019



EN M€	CA 2018	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	2 253,0	2 235,6
<i>dont masse salariale</i>	<i>512,0</i>	<i>516,9</i>
Dépenses d'investissement	87,3	82,8
Recettes de fonctionnement	620,2	618,0
Recettes d'investissement	8,4	6,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

AU CA 2019, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉDIÉ À LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE S'ÉLÈVE À 2 235,6 M€, DONT 516,9 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

140 postes ont été créés sur cette fonction en 2019.

Pour soutenir le programme d'ouverture de 5 000 places en crèche sur la mandature, 76 postes ont été créés à la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), dont 44 pour l'ouverture ou l'augmentation de la capacité des établissements, 4 nouveaux emplois pour la prise en compte des enfants en situation de handicap, 3 créations pour la reprise des jardins d'enfants Paris Habitat, et 25 nouveaux postes pour renforcer les équipes de remplacement des absences de longue durée.

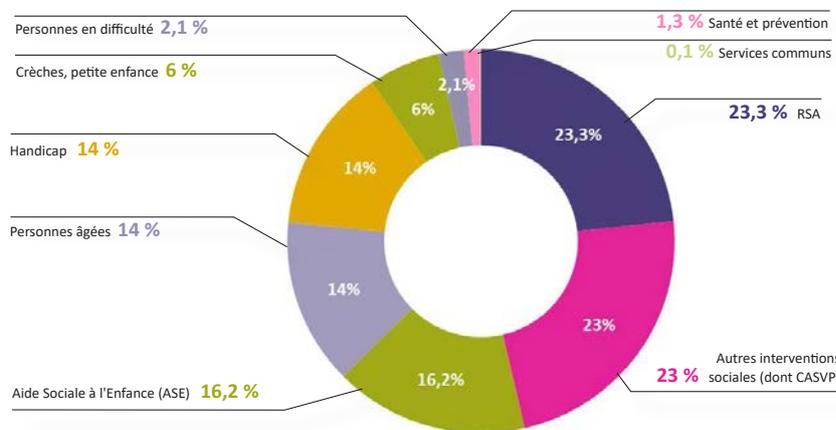
A la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), 55 créations ont été effectuées en 2019, pour mener à bien la réforme du secteur de l'aide sociale à l'enfance. Cette nouvelle organisation repose sur 2 pôles : accueil de l'enfant et parcours de l'enfant. 1 poste a été créé sur le secteur de l'autonomie. 8 postes ont également été créés pour la mise en œuvre du plan de dératification.

Au titre des transformations, le déploiement des référents prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) s'est poursuivi en 2019, avec 20 nouveaux postes à la DFPE. A la DASES, 5 postes ont été requalifiés de C en B dans le cadre du plan de dératification.

Au total sur l'année 2019, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à +109 emplois budgétaires sur cette fonction.

Les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale hors masse salariale s'élèvent à 1 718,7 M€ au CA 2019, en baisse de 22,3 M€ par rapport au CA 2018.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2019



Les dépenses liées au **revenu de solidarité active (RSA)** représentent 401 M€, à un niveau stable par rapport au CA 2018. En leur sein, les allocations et remises gracieuses, qui s'élèvent à 364 M€, sont en augmentation de 4,7 M€, en raison de la revalorisation de l'allocation en avril 2018 (+1 % ; effet année pleine) et en avril 2019 (+1 %). Les actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA, mises en œuvre dans le cadre du Plan parisien pour l'insertion par l'emploi (PPIE), s'élèvent quant à elles à 37 M€, soit une baisse de 4,8 M€ principalement liée à la diminution de la participation aux contrats aidés en lien avec la réduction de leur nombre décidée par l'État (- 4 M€).

Les **dépenses de l'aide sociale à l'enfance (ASE)** s'établissent à 278,7 M€ au CA 2019, en baisse de 37,4 M€ par rapport au CA 2018. Cette baisse des dépenses de l'ASE s'explique principalement par un rattrapage exceptionnel en 2018 de 15,2 M€ affecté au paiement des frais d'hébergement aux établissements parisiens de l'ASE (EPASE). Le reliquat résulte notamment de la diminution des prestations d'intérim pour les jeunes souffrant de graves troubles du comportement (- 8,1 M€ par rapport au CA 2018) grâce au renforcement de l'hébergement en foyers et aux premières ouvertures de nouvelles structures spécialisées. S'ajoute également l'effet de la fermeture de l'internat scolaire de Coye-la-Forêt (-1,7 M€) et de la réduction des dépenses du dispositif de prise en charge hôtelière au titre de l'ASE géré par le Samu Social, en raison de la baisse du nombre de famille prises en charge (-1,2 M€).

Les **crédits relatifs à la famille et la petite enfance** représentent 102,5 M€, en hausse de 3 M€ par rapport au CA 2018. Ce niveau de dépenses reflète l'engagement important de la Ville en faveur de la petite enfance. Il concourt ainsi à la réalisation de l'objectif de 5 000 nouvelles places d'accueil en 2020.

Au sein de ces crédits, 99,9 M€ ont été consacrés aux dépenses relatives aux **crèches et haltes garderies**, soit une hausse de 2,9 M€ par rapport à 2018.

Cette progression s'explique, d'une part, par le financement en année pleine des places ouvertes en 2018 et, d'autre part, par l'ouverture de 1 266 nouvelles places en 2019, tous modes de gestion confondus, avec notamment :

- Dans le 11^e arrondissement, l'ouverture de 42 places rue Spinoza,
- Dans le 12^e arrondissement, l'ouverture de 99 places rue de Cîteaux,
- Dans le 16^e arrondissement, l'ouverture de 65 places rue Nicolo,
- Dans le 20^e arrondissement, l'ouverture de 42 places rue Orfila.

Enfin, un montant de 2,6 M€ a été mobilisé pour les **dispositifs en faveur des familles**, pour poursuivre le financement des actions entrant dans le champ de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles. Ces crédits ont notamment permis de financer l'ouverture de 7 ludothèques mobiles « Ludomouv' ».

Les **dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 240,3 M€ au CA 2019, en diminution de 4 M€ par rapport au CA 2018. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des dépenses au titre de l'hébergement des personnes âgées admises à l'aide sociale légale dans un contexte de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires admis à l'aide sociale légale (6 136 bénéficiaires en décembre 2019 contre 6 676 en décembre 2018, soit une baisse de 8,1 %).

Les dépenses effectuées au titre de **l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** s'établissent à 132,3 M€ au CA 2019, soit une baisse de 0,8 M€ par rapport à 2018. Cette enveloppe comprend :

- 81,2 M€ au titre de l'APA à domicile, en progression de 0,3 M€ par rapport au CA 2018 en raison d'une légère hausse du nombre de bénéficiaires, qui passe de 15 698 en 2018 à 15 803 en 2019 (+ 0,7 %) ;

- 50,2 M€ au titre de l'APA en établissement, contre 51,4 M€ au CA 2018, soit une baisse de 1,2 M€ du fait d'une légère baisse du nombre de bénéficiaires (8 327 bénéficiaires en 2019 contre 8 452 en 2018) et d'une diminution de la dotation globale du CASVP, également en raison du recul du nombre de bénéficiaires (1 546 en 2019 contre 1 583 en 2018) ;
- 0,9 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des chèques emploi service universel (CESU) versés à 7 883 bénéficiaires et de la participation versée au CASVP au titre de la constitution des dossiers de demande d'APA.

Enfin, 21 M€ ont été consacrés en 2019 aux **dépenses de prévention et d'accompagnement** des personnes âgées, en hausse de 1,6 M€ par rapport au CA 2018.

Au sein de ces crédits, 11,6 M€ ont été consacrés à l'accueil de jour (principalement les participations aux 6 centres locaux d'information et de coordination « Paris émeraude » ainsi qu'une partie de la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer). Ces dépenses sont en hausse de 2 M€ par rapport au CA 2018 en raison d'un versement au titre du fonds de préfiguration d'un nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Par ailleurs, 3,1 M€ ont été consacrés à l'aide-ménagère, 0,6 M€ aux actions transverses dédiées aux personnes âgées à domicile et 0,4 M€ à des subventions.

Enfin, 5,3 M€ ont été consacrés aux actions financées dans le cadre de la conférence des financeurs (+0,1 M€). Issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, ce dispositif a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

L'**aide sociale aux personnes en situation de handicap** atteint 239,6 M€ au CA 2019, en hausse de 0,4 M€ par rapport au CA 2018.

À ce titre, les **frais d'hébergement et participations à des structures d'accueil** constituent le poste de dépense principal, pour un montant de 155,2 M€ au CA 2019 (141,6 M€ au titre des frais d'hébergement et 13,6 M€ pour l'accueil de jour), en augmentation de 2,7 M€ par rapport au CA 2018. Cette évolution s'explique notamment par la création de 62 nouvelles places d'accueil de jour et par une légère hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide à l'hébergement (2 128 en 2019 contre 2 117 en 2018).

Les **allocations versées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** s'élèvent au total à 76,1 M€ (respectivement 60,1 M€ pour la PCH et 16 M€ pour l'ATCP). La baisse de 0,5 M€ des montants consacrés à l'ACTP s'explique par une baisse du nombre de bénéficiaires d'environ 4 % entre 2018 et 2019 (2 157 bénéficiaires). La baisse des dépenses consacrées à la PCH (-1,3 M€), malgré la croissance des bénéficiaires (+ 3% en 2019), s'explique par la diminution du coût unitaire moyen de cette prestation.

8,4 M€ ont été consacrés aux **autres actions** en faveur des personnes handicapées, dont 3,4 M€ au titre de l'orientation et l'information des personnes handicapées à travers la contribution à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 75), stable par rapport à 2018, et 3,7 M€ au titre de l'aide sociale légale pour le financement des prestations d'aide-ménagère à domicile.

L'**aide aux personnes en difficulté** représente 36,4 M€ au CA 2019, soit une hausse de 2,2 M€ par rapport au CA 2018. Ce budget comprend notamment la contribution au fonds de solidarité logement (FSL) pour un montant de 19 M€. 5,6 M€ ont été consacrés au financement des actions menées dans le cadre de la grande cause de lutte contre l'exclusion (+ 1,3 M€ par rapport à 2018) et 5,3 M€ ont été dédiés aux subventions allouées au titre des actions en faveur de l'accueil des réfugiés (+ 0,9 M€) traduisant l'effort de la collectivité dans ces deux domaines. 1,3 M€ a été consacré à la restauration solidaire, 2,2 M€ à la mise à l'abri en hôtel et 2,9 M€ aux subventions allouées au titre de la solidarité.

Les **autres interventions sociales** représentent un budget de 396,1 M€ dont 93 % sont consacrés à la subvention au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP).

La **contribution au CASVP** atteint 368,2 M€ soit une hausse de 12,3 M€ par rapport à 2018. Cette évolution est liée à la suppression de la participation anciennement demandée aux bénéficiaires du Pass Paris Seniors et Pass Paris Access' (plus de 134 000 bénéficiaires en 2019, +5 % par rapport à 2018), dont l'impact en année pleine est intervenu en 2019, et à la progression de la masse salariale de l'établissement (GVT et mesures exogènes au même titre que la Ville).

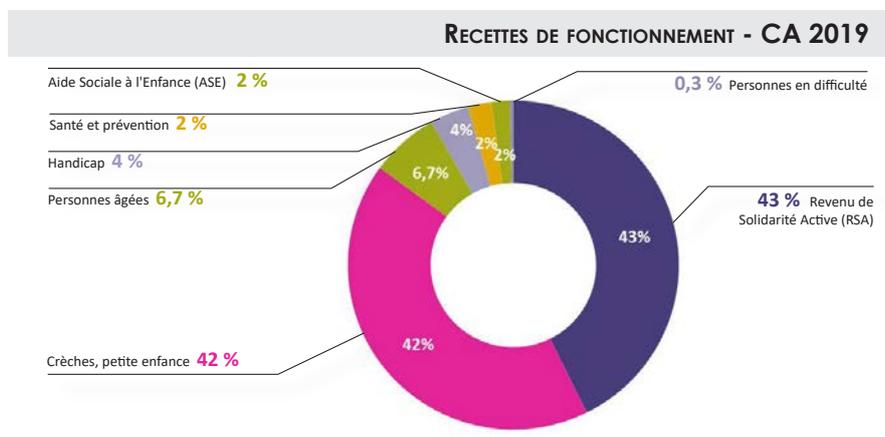
Les actions au titre de la **prévention spécialisée et du lien social** atteignent 27,9 M€, montant en hausse de 0,8 M€ par rapport au CA 2018. Au sein de cette enveloppe, 19 M€ ont été consacrés à la participation aux clubs de prévention spécialisée, 6,1 M€ au financement des centres sociaux et 2,1 M€ aux subventions au titre du lien social. Enfin, 0,7 M€ a été dédié au fonds d'aide aux jeunes parisiens.

22,7 M€ ont été consacrés aux **dépenses de santé et de prévention**, en hausse de 0,9 M€ par rapport au CA 2018. Au sein de cette enveloppe, 10,7 M€ ont été dédiés à la **protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale**. En outre, 12 M€ ont été consacrés aux **actions de prévention, d'éducation pour la santé et pour les centres de santé**, en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2018. Elles incluent principalement les crédits dédiés aux prophylaxies (3,6 M€), aux laboratoires (1,7 M€), aux actions de prévention par l'éducation (1,7 M€), à la lutte contre les toxicomanies (1,6 M€) ou encore aux centres de santé (1,3 M€). L'évolution de ces dépenses s'explique notamment par le déploiement du plan de mobilisation sur la problématique du crack.

Enfin, les **dépenses liées aux services communs** s'établissent à 1,4 M€.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT LIÉES À LA SANTÉ ET À L'ACTION SOCIALE REPRÉSENTENT 618 M€, EN BAISSÉ DE 2,2 M€ PAR RAPPORT AU CA 2018.



Avec un montant de 263,8 M€, les principales recettes sont liées à la compensation au titre de l'allocation du **RSA**, essentiellement à travers une fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Celle-ci représente une recette de 246,6 M€, stable par rapport au CA 2018. 11,5 M€ ont également été perçus au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI).

Les recettes liées à la **petite enfance et aux crèches** représentent 261,9 M€, en progression de 2,4 M€ par rapport à 2018, en lien avec les ouvertures de places. Les participations versées par la CAF constituent la principale recette, avec 173,3 M€, soit une progression de 3 M€ par rapport au CA 2018 du fait de l'augmentation du nombre de places. Les participations familiales s'élèvent à 86,4 M€, en baisse de 1,5 M€ par rapport au CA 2018 en raison notamment d'un mouvement social en mai 2019 ayant entraîné la fermeture de crèches.

Les recettes afférentes à l'**aide aux personnes âgées** s'élèvent à 41,4 M€ au CA 2019, en diminution de 4,9 M€. Cette évolution est principalement liée à la baisse des dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA (5,2 M€ au CA 2019 contre 10 M€ au CA 2018).

Les **recettes afférentes à la politique en faveur des personnes handicapées** s'élèvent à 23,6 M€, en hausse de 2,7 M€ par rapport au CA 2018. Elles incluent, à hauteur de 16,7 M€, les dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la PCH (14,8 M€) et de la MDPH 75 (1,9 M€). Les dotations au titre de la PCH sont en hausse de 2,6 M€ par rapport au CA 2018 du fait de rattrapages plus importants qu'en 2018. Elles incluent également 2,2 M€ au titre des indus et remboursements liés aux chèques emploi service universel (CESU) non utilisés par les bénéficiaires.

14,4 M€ de recettes ont été perçus en 2019 au titre de la **prévention et de l'éducation pour la santé, les établissements sanitaires ainsi qu'au titre de la PMI**. Ces recettes se composent essentiellement des remboursements des organismes de sécurité sociale pour la prise en charge des usagers de ces centres et des participations des usagers.

Les recettes liées à l'**aide sociale à l'enfance** s'élèvent à 10,9 M€, en baisse de 2,6 M€ par rapport au CA 2018 du fait de la diminution des remboursements des dépenses liées à l'accueil d'urgence et à l'évaluation des mineurs non accompagnés.

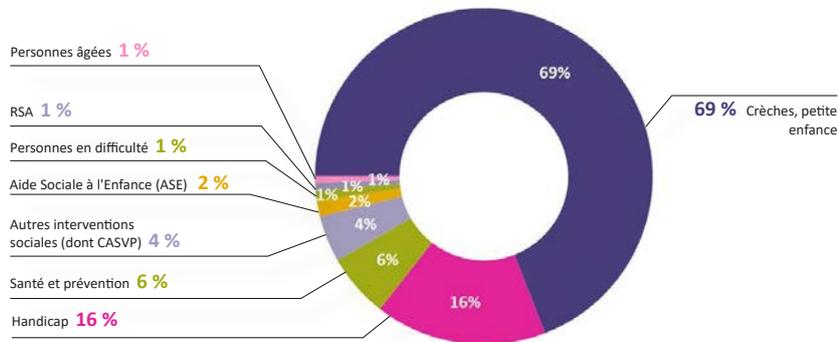
Par ailleurs, 2,1 M€ de recettes ont été perçues en 2019 du fait de la contractualisation de la Ville de Paris avec l'État dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui prévoit le financement conjoint de **projets d'insertion**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ, D'ACTION SOCIALE ET DE DÉPENSES LIÉES AU RSA SE SONT ÉLEVÉES À 82,8 M€ EN 2019, SOIT UNE BAISSSE DE 4,5 M€ PAR RAPPORT À 2018 (87,3 M€).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2019



L'ACTION SOCIALE REGROUPE 93,1 % DES DÉPENSES, SOIT 77,1 M€ INVESTIS EN 2019, EN BAISSÉ DE 5,5 M€ PAR RAPPORT À 2018.

La Ville a investi **57,2 M€** en faveur de la **petite enfance (crèches, haltes-garderies et structures de multi-accueil)** dans le contexte de l'ouverture de 5 000 nouvelles places à horizon 2020.

32,5 M€ ont été consacrés aux travaux de constructions et de restructurations des crèches (contre 42,6 M€ en 2018). Il s'agit notamment des crèches collectives situées dans la ZAC Clichy Batignolles dans le 17^e arrondissement (4,3 M€), rue de la Justice dans le 20^e arrondissement (3,3 M€), ou encore rue du Luxembourg dans le 6^e arrondissement (2,7 M€). En 2019, le montant de dépenses est en baisse du fait de l'achèvement des travaux dans plusieurs structures, notamment la crèche collective située boulevard Davout dans le 20^e arrondissement.

L'entretien et l'équipement des crèches constituent par ailleurs une dépense de 24,7 M€ contre 20,3 M€ en 2018.

12,8 M€ ont été consacrés aux dépenses de **mise en accessibilité** contre 9 M€ en 2018. Cela s'explique notamment par l'accélération des travaux réalisés dans ce domaine dans les équipements scolaires (5,4 M€), dans les équipements sportifs (1,6 M€), dans les mairies d'arrondissement (1,3 M€) et dans les équipements culturels (1,2 M€).

3,7 M€ ont été consacrés aux **personnes âgées**, dont une subvention d'équipement de 3,1 M€ allouée au CASVP. Celle-ci a notamment permis de financer les travaux de restructuration et de modernisation réalisés dans l'EHPAD Belleville (20^e arrondissement). 0,5 M€ a financé le schéma directeur gérontologique.

1,3 M€ a été dépensé en faveur de la **protection de l'enfance** (2,5 M€ en 2018) dont 0,9 M€ pour la réalisation du Service d'accueil familial et départemental (SAFD) de Lagny-sur-Marne (77). Cette baisse se justifie par des retards de travaux sur plusieurs projets (Instituts thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) Angela Davis et Jean Coctet) ainsi que l'allongement des délais de définition du projet de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Monsieur le Prince.

Les dépenses d'investissement au titre de la **solidarité** se sont élevées à 1,3 M€. 0,6 M€ a été consacré à la lutte contre l'exclusion et 0,5 M€ a été dépensé en faveur des centres sociaux (centre socio culturel Archipélia dans le 20^e arrondissement, association du quartier Saint Bernard dans le 11^e arrondissement et relais Ménilmontant dans le 20^e arrondissement).

En outre, 0,8 M€ de subventions d'équipement a été versé en faveur des établissements accueillant des **personnes handicapées** (2,5 M€ en 2018). Cette baisse s'explique par un décalage de certaines liquidations (soldes de projets non versés reportés en 2020 et des projets qui n'ont pas été lancés en 2019).

En 2019, les dépenses de santé se sont élevées à 5,1 M€, en hausse de 2,2 M€.

Cette hausse concerne principalement l'augmentation des dépenses en faveur des politiques de prévention et d'éducation pour la santé, qui se sont vu consacrer 2,5 M€ en 2019 (+1,5 M€). Dans ce cadre, 1,1 M€ a été versé sous forme de subventions à l'AP-HP et à des organismes associatifs, ainsi que 0,6 M€ pour le financement d'actions dans le cadre du plan parisien de santé environnementale. 2,6 M€ ont été consacrés aux dépenses des travaux d'entretiens, et de renouvellement du matériel dans les centres de santé (1,5 M€) et les PMI (1,1 M€).

Les **dépenses de structure liées au RSA s'élèvent à 0,6 M€**, en baisse de 1,3 M€ par rapport à 2018. Cette baisse fait suite à la fin des travaux d'implantation de l'espace parisien d'insertion des arrondissements centraux (EPI) rue Château Landon (10^e arrondissement).

Recettes

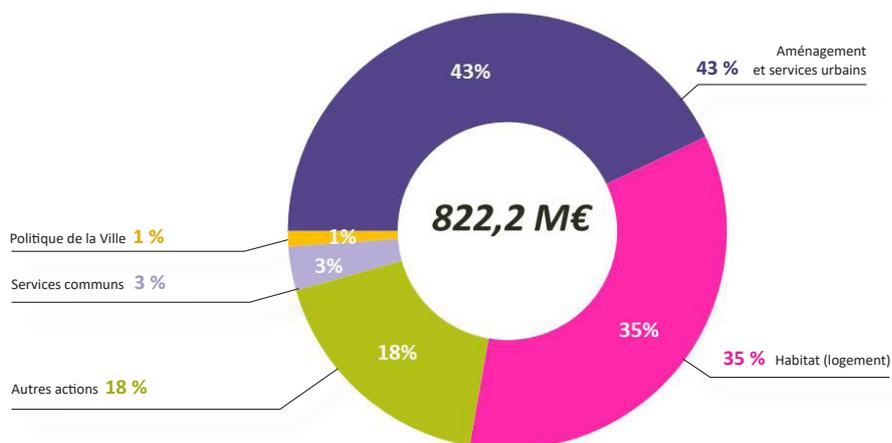
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE SE SONT ÉLEVÉES À 6,5 M€ EN 2019, (CONTRE 8,4 M€ EN 2018).

Celles-ci sont principalement issues des subventions versées par la CAF suite aux travaux de création et de rénovation de crèches et structures de multi-accueil.

En 2018, la Ville de Paris avait perçu une recette exceptionnelle de 5 M€ concernant le remboursement d'avances par le Samu social au titre de la prise en charge hôtelière des familles bénéficiaires de l'ASE.

5/ AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - CA 2019



EN M€	CA 2018	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	257,5	246,3
<i>dont masse salariale</i>	<i>157,7</i>	<i>159,4</i>
Dépenses d'investissement	460,9	575,9
Recettes de fonctionnement	347,6	305,2
Recettes d'investissement	408,8	250,3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2019, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À L'HABITAT S'ÉLÈVE À 246,3 M€, DONT 159,4 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

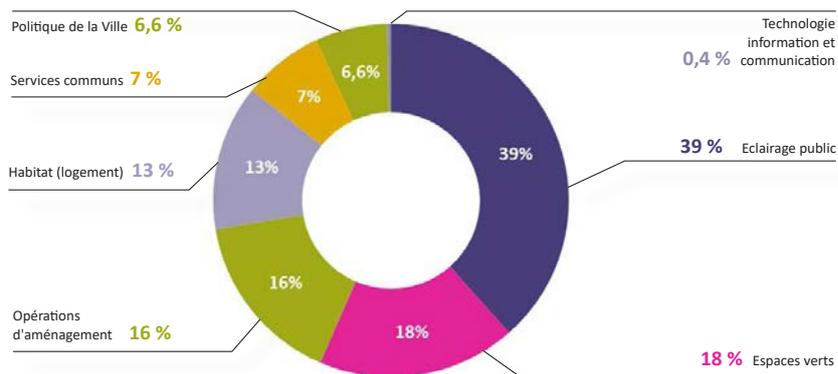
14 postes ont été créés au BP 2019 sur la fonction aménagement des territoires et habitat, avec 2 postes à la DEVE pour soutenir les nombreux projets d'agriculture urbaine et 12 postes à la DLH, dont 4 pour la conduite de la réforme immobilière, 3 renforts destinés au contrôle des changements d'usage des locaux d'habitation, ainsi que 3 postes pour la ré-internalisation des dépenses d'AMOA pour la conduite des projets informatiques, 1 poste pour le Service d'administration d'immeubles pour le suivi des chantiers et des démolitions et 1 poste pour le bureau des affaires juridiques compte tenu des évolutions et de la complexité de la législation dans le domaine du logement.

La suppression du budget annexe du fossoyage s'est traduite par la suppression de 98 postes.

Au total sur l'année 2019, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à -101 emplois budgétaires sur cette fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 86,9 M€, en baisse de 12,9 M€ par rapport au CA 2018.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2019



68,3 M€ ont été consacrés à l'aménagement des territoires au CA 2019, en baisse de 11 M€ par rapport au CA 2018. Cette inscription regroupe les crédits relatifs à l'éclairage, aux espaces verts, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

Les dépenses liées à l'**éclairage public** représentent 33,4 M€ au CA 2019, en baisse de 2,7 M€ par rapport au CA 2018 en raison du retard du fournisseur d'énergie EDF dans l'émission de ses factures.

Les dépenses relatives aux **espaces verts urbains** représentent 15,7 M€. Au sein de ce budget, les dépenses d'entretien s'élèvent à 11,9 M€, dont 3,3 M€ pour les parcs et jardins et 3,2 M€ pour les arbres et les bois. Par ailleurs, 3,5 M€ ont été consacrés aux dépenses d'arrosage et 0,2 M€ aux travaux pour compte de tiers.

Les dépenses relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 13,5 M€, soit un recul de 3,4 M€ par rapport au CA 2018. Elles incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site, pour un montant total de 3,9 M€, en baisse de 2,8 M€ du fait d'un changement de procédure comptable avec le passage en nomenclature M57 (les dépenses d'entretien pour les équipements publics des Halles ont été exécutées en fonction 3 Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs) ;
- des subventions versées au titre du soutien aux organismes publics d'urbanisme à hauteur de 8,3 M€ dont 5,9 M€ pour l'atelier parisien d'urbanisme (APUR) et 2,4 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal. La baisse de 0,2 M€ par rapport au CA 2018 s'explique par la suppression de la subvention au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), qui est désormais bénéficiaire d'une fraction de la part départementale de la taxe d'aménagement ;
- des frais d'études et des charges de fonctionnement concernant les appels à projets urbains pour 1 M€.

La **politique de la ville** bénéficie de 5,7 M€ au CA 2019, en hausse de + 0,7 M€. Le principal poste de dépense correspond au versement de subventions aux associations, acteurs de terrain de la politique de la ville. La progression des crédits s'explique par la mise en place du Plan d'action pour les quartiers populaires en avril 2019 (0,7 M€ sur la Fonction « Aménagement ») dont 0,1 M€ afin de financer les actions d'urbanisme tactique sur le secteur Python-Duvernois (20^e arrondissement) visant à inventer et transformer l'espace urbain avec et pour les usagers.

Enfin, les crédits relatifs à l'aménagement des territoires sont en baisse de 4,2 M€ du fait d'une dépenses exceptionnelle en 2018 liée à un complément de prix sur la vente d'un terrain situé au 8 boulevard d'Indochine (19^e arrondissement).

Les politiques de l'habitat sont composées essentiellement de la gestion du parc privé de la collectivité et des aides au secteur locatif. Les dépenses qui leur ont été consacrées au CA 2019 s'élèvent à 11,9 M€, en retrait de 1,4 M€ par rapport au CA 2018.

La **gestion du parc privé** de la collectivité a représenté un budget de 5,8 M€, stable par rapport au CA 2018.

Les aides au secteur locatif s'élèvent à 5,4 M€ au CA 2019. Ces aides couvrent notamment le dispositif « Multiloc » et « Louez solidaire » (0,4 M€) ainsi qu'un ensemble de subventions aussi bien aux associations du secteur (1,9 M€) qu'aux opérations d'amélioration de l'habitat (3 M€).

Les **aides à l'accession à la propriété** ont été exécutées à hauteur de 0,03 M€.

0,2 M€ a été consacré au financement des **aires d'accueil des gens du voyage**. Cette dépense est composée de contrats de prestations de services pour la gestion des aires d'accueil situées dans le Bois de Vincennes et dans le Bois de Boulogne.

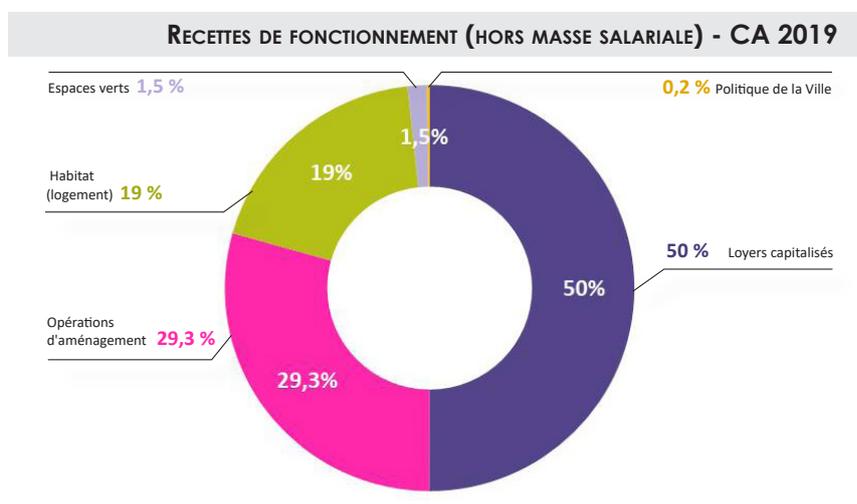
L'enveloppe consacrée au **logement social en section de fonctionnement** s'élève à 0,2 M€, dont 0,1 M€ à destination des relations avec les bailleurs sociaux et 0,1 M€ de frais liés à la maîtrise d'ouvrage sociale et urbaine (mission d'accompagnement des Foyers de Travailleurs Migrants notamment).

Les crédits d'honoraires liés au **compte foncier logement** s'élèvent à 0,3 M€ en 2019.

Le budget dédié aux **équipements de voie publique** s'est élevé à 0,3 M€. Ces dépenses sont consacrées aux locations mobilières pour les journaux électroniques d'information (JEI)

Les **services communs** de la Direction du Logement et de l'Habitat, de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement représentent un montant de 6,4 M€.

Recettes



Les recettes de fonctionnement inscrites au sein de la fonction « Aménagement et habitat » se sont élevées à 305,2 M€ en 2019, en baisse de 42,4 M€ par rapport à 2018.

Les recettes relatives à l'**habitat et au logement** s'élèvent à 210,4 M€, en repli par rapport au CA 2018 (-92,5 M€). Cette baisse des recettes s'explique essentiellement par la diminution du montant des loyers capitalisés perçus en lien avec le moindre nombre de conventionnements réalisés. Les loyers capitalisés issus principalement du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux atteignent 152,7 M€ en 2019, contre 225 M€ au CA 2018. Ces recettes intègrent :

- 78,2 M€ de recettes de Paris Habitat au titre de la campagne de conventionnement de 2018 ;
- 55,9 M€ de recettes liées au transfert aux bailleurs, en vue de la réalisation d'opérations de logement social, des immeubles que la Ville préempte sur son territoire à partir du compte foncier logement ;
- 18,6 M€ de recettes d'Élogie-Siemp au titre de la campagne de conventionnement de 2018.

Les **recettes de loyers (hors loyers capitalisés)** se sont élevées à 56,8 M€ au CA 2019, en baisse de 20,4 M€ par rapport au CA 2018. Cette diminution s'explique notamment par la perception, en 2018, de loyers exceptionnels, comme le loyer de la fondation Pinault (7,5 M€).

94,9 M€ de recettes ont été perçues en 2019 au titre de la politique d'**aménagement des territoires**, en hausse de 50,1 M€ par rapport à l'année 2018.

Les recettes liées aux **opérations d'aménagement** représentent 44,3 M€ et recouvrent principalement les excédents des zones d'aménagement concerté (ZAC) perçus par la Ville, à hauteur de 42,3 M€. Ce montant augmente de 7,7 M€ par rapport au CA 2018, en lien avec le calendrier de clôture des opérations. Elles recouvrent également la part départementale de la taxe d'aménagement (2 M€).

Par ailleurs, une recette exceptionnelle de 41,7 M€, résultant de la perception d'un produit exceptionnel de cession lié à la vente d'un ensemble immobilier d'Elogie-Siemp sur la commune d'Athis-Mons (91), a été enregistrée. Enfin, 2,1 M€ de recettes diverses ont été perçues (intérêts de consignation, excédents de frais de vente notamment).

Les **autres recettes d'aménagement** représentent 1,5 M€ au CA 2018. Il s'agit essentiellement du remboursement de la quote-part des dépenses d'associations syndicales libres (ASL) issues des équipements des directions gestionnaires aux Halles (1,4 M€).

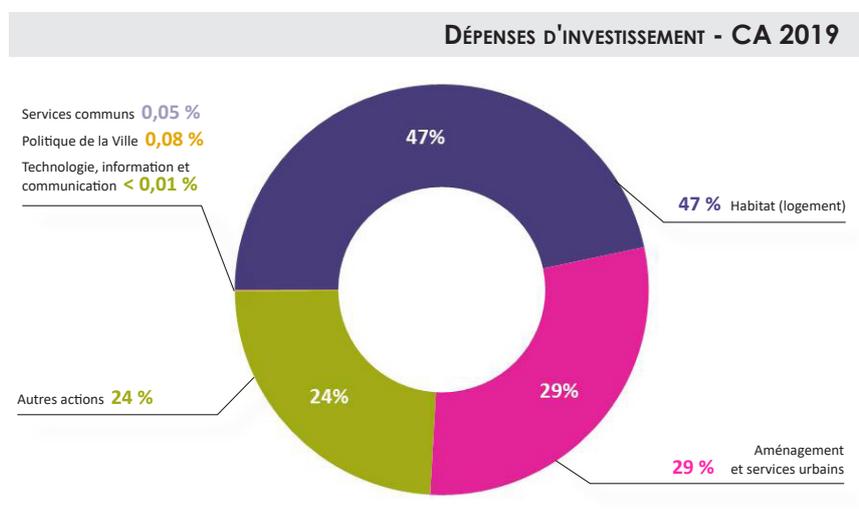
Les **recettes liées aux espaces verts urbains** s'élèvent à 4,7 M€ en 2019. Il s'agit de remboursements des travaux pour comptes de tiers (1,3 M€) et de redevances versées par les fermiers et concessionnaires (3,4 M€).

0,6 M€ de fonds européens a également été perçu au titre de la **politique de la ville**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA FONCTION « AMÉNAGEMENT ET HABITAT » SE SONT ÉLEVÉES À 575,9 M€ EN 2019, EN AUGMENTATION DE 115 M€ PAR RAPPORT À 2018.



Les actions en faveur de l'habitat et du logement ont donné lieu à une dépense s'élevant à 268,8 M€, en hausse de 51,3 M€ par rapport à l'exécution 2018 (217,5 M€).

239,8 M€ (contre 194,2 M€ en 2018) ont ainsi été consacrés au **logement social**, répartis entre 159,6 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux et 80,2 M€ de crédits délégués par l'État (aides à la pierre). Cette augmentation concerne principalement les subventions versées aux bailleurs (+ 35,6 M€) et s'explique par la mise en place d'une nouvelle procédure qui impose de solliciter un premier acompte de subvention auprès de la Ville pour démarrer les chantiers.

Afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, il convient de valoriser également les acquisitions foncières dédiées à ce secteur, qui s'élèvent à 110,5 M€ pour 2019 (contre 121,9 M€ en 2018). Ainsi, les dépenses totales d'investissement relatives au logement social pour 2019 se sont élevées à 350,3 M€.

23 M€ ont été consacrés à l'**aide à l'amélioration de l'habitat privé**. Il s'agit principalement des aides à l'éradication de l'habitat insalubre, pour 14 M€, en hausse de 4,7 M€ (9,3 M€ en 2018). Cela correspond à des participations versées à un opérateur, la Soreqa, dont les besoins de financement varient en fonction du nombre d'adresses à traiter et de son niveau de trésorerie. Par ailleurs, 9 M€ ont été consacrés à la rénovation de logements privés. Cette dépense se décompose en : 7,1 M€ versés à l'ANAH dans le cadre de la délégation de compétence relative à la gestion des aides municipales pour l'amélioration de l'habitat privé, 1,7 M€ pour le plan de transformation de 1 000 « chambres de bonne » et enfin, 0,2 M€ de subvention versée à des syndicats de copropriétaires pour le dispositif « Eco-rénovons Paris, objectif 1 000 immeubles ».

5,7 M€ ont été consacrés à l'entretien du parc privé de la collectivité, en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2018. 2,7 M€ ont été consacrés aux travaux dans les immeubles communaux (contre 0,8 M€ l'an passé) et 2,3 M€ au titre des démolitions. Concernant les démolitions, 0,7 M€ a été consacré au Campus Condorcet, contre 1,8 M€ en 2018, du fait de l'avancement de l'opération.

0,2 M€ a été dédié au soutien à l'accès au logement des jeunes actifs et classes moyennes via le dispositif **Multiloc'**. Cette dépense est stable par rapport à 2018.

L'**aide à l'accession à la propriété privée**, à travers le dispositif de prêt à taux zéro « Prêt Paris logement », mobilise **0,1 M€** en 2019. Enfin, des petits travaux ont été réalisés dans les **aires d'accueil des gens du voyage** pour près de **0,1 M€** en 2019.

L'aménagement et les services urbains ont mobilisé une dépense de 168,3 M€ en 2019 contre 111,9 M€ en 2018.

Les **opérations d'aménagement** sur la voirie ont représenté **61,3 M€**, contre 26,8 M€ en 2018. Pour partie, ces dépenses concernent l'aménagement de la voirie et l'équilibre des opérations de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

L'augmentation la plus notable concerne le projet d'aménagement des places qui augmente de 18,1 M€ par rapport à 2018, avec une dépense totale de 21,3 M€ sur l'exercice. Cela s'explique par la livraison, en 2019, de quatre places (place de la Madeleine, place de la Nation, place Gambetta et place des Fêtes). En 2018, la place du Panthéon avait été achevée.

Par ailleurs, d'autres augmentations sont constatées du fait du calendrier opérationnel des projets :

- + 3,9 M€ concernant le projet d'aménagement du boulevard de la Chapelle (18^e arrondissement) qui s'est vu consacrer 4,4 M€ et dont la livraison est prévue pour 2020.
- + 2,2 M€ concernant le projet de rénovation de l'avenue du Général Leclerc (14^e arrondissement), qui s'est vu consacrer 3,2 M€ en 2019. Cette hausse s'explique par la livraison du projet, l'exercice ayant été marqué par la finalisation de la phase 1 (aménagement des trottoirs et modernisation de l'éclairage de l'avenue) et la réalisation complète de la phase 2 qui portait sur l'aménagement de la place Hélène et Victor Basch.
- + 1,4 M€ concernant le réaménagement de la Porte Maillot (16^e et 17^e arrondissement) dont les travaux ont été lancés.
- + 1,2 M€ concernant le projet de d'aménagement de la rue du Faubourg Saint Antoine (11^e arrondissement) là encore avec une année marquée par le lancement des travaux.

S'agissant des travaux de voirie dans les zones d'aménagement concerté (ZAC), la ZAC Clichy Batignolles a mobilisé 1,2 M€, 0,5 M€ a été consacré à la ZAC Bédier et 3 M€ pour le triangle Eole-Evangile.

La collectivité a investi **46,5 M€** en matière d'espaces verts, parcs et jardins, notamment pour les opérations suivantes :

- 11,8 M€ pour l'entretien et l'équipement récurrents, qui concernent principalement les opérations d'entretien localisées (4 M€), l'équipement mécanique (2,9 M€) ainsi que le remplacement d'arbres d'alignement pour 2,7 M€ ;
- 34,7 M€ consacrés au lancement et à la poursuite de projets. L'objectif de livrer « 30 hectares supplémentaires d'espaces vert » s'est vu consacrer 19,5 M€ en 2019. Dans le cadre, 6,5 M€ ont été consacrés à la poursuite de l'aménagement du Parc Martin Luther King (17^e arrondissement), 1,9 M€ pour le jardin Poissonniers (18^e arrondissement), 1,4 M€ pour la création du jardin du boulevard Victor (15^e arrondissement) et 1,3 M€ pour le réaménagement du square Alban Satragne (10^e arrondissement). En marge de ce programme, 4,5 M€ ont été consacrés à la création du nouveau parc dans le secteur Chapelle Charbon (18^e arrondissement) et 1,2 M€ pour la rénovation du square Binet (18^e arrondissement).

Les **opérations d'urbanisme et les participations aux zones d'aménagement concerté (ZAC)** ont conduit à un montant de dépense de **23,4 M€** en 2019, contre 4,7 M€ en 2018. Cette augmentation de 18,6 M€ résulte de l'acquisition d'un terrain, auprès de la société publique locale Paris & Métropole Aménagement, dans la ZAC Chapelle Charbon. Cette acquisition, d'un montant de 18,7 M€, vise à permettre le lancement des travaux d'aménagement paysagers pour la création du futur parc de 6,5 hectares. L'aménagement de ce terrain constitue la phase 1 de l'opération.

Le **réaménagement des Halles** a conduit à une dépense d'investissement de **12,9 M€** en 2019, en baisse de 6,2 M€ par rapport à 2018 (19,1 M€). Ce ralentissement sur 2019 s'explique par des reports de règlements sur l'exercice 2020.

Par ailleurs, **11,9 M€** ont été consacrés à l'**entretien de l'éclairage public**, contre 12,6 M€ en 2018.

9,7 M€ ont été consacrés aux **participations au bilan de voirie des différentes ZAC**, dont 4,1 M€ au titre de la ZAC « Paris Rive Gauche », 2,2 M€ au titre de la participation au bilan de l'opération voirie de la Porte de Vincennes (12^e et 20^e arrondissement) et 2,2 M€ concernant la subvention versée à la Réseau Ferré de France (RFF) pour les travaux réalisés dans le secteur Macdonald Eole Evangile (19^e arrondissement).

Enfin, les **services communs** ont mobilisé **2,5 M€** et **0,1 M€** a été consacré aux **arts de rue**.

Les **autres actions (acquisitions foncières)** s'établissent à **138,1 M€**, réparties entre les acquisitions foncières pour le logement (110,5 M€, cf. ci-dessus) et le compte foncier équipement (27,6 M€).

0,5 M€ a été consacré à la **politique de la ville** avec principalement le subventionnement de projets solidaires et culturels.

Enfin, les **services communs** se sont vus consacrer **0,3 M€**, dont 0,2 M€ au titre des documents d'urbanisme.

Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA POLITIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET L'HABITAT SE SONT ÉLEVÉES À 90,1 M€ HORS CESSIONS IMMOBILIÈRES (SOIT 56,6 M€ DE MOINS QU'EN 2018).

En tenant compte des cessions foncières, ce montant s'élève à 250,3 M€ (soit 158,5 M€ de moins qu'en 2018).

La Ville de Paris a notamment perçu **85,1 M€** de **remboursements de l'État au titre de sa compétence déléguée en matière d'aides à la pierre**. Ce poste est en baisse de 40 M€ par rapport à 2018 car l'exercice avait été marqué par la régularisation des deux derniers acomptes 2017.

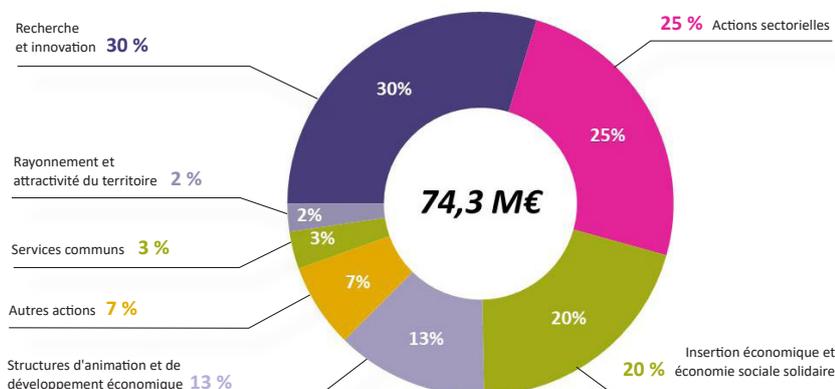
Au titre des **aménagement et services urbains**, la Ville a perçu **4,1 M€**, dont 1,8 M€ au titre de la participation de la SAS Espaces Ferroviaires Aménagement pour la construction par la Ville d'un groupe scolaire dans le périmètre du secteur Chapelle International (18^e arrondissement).

Enfin, 0,3 M€ de recettes a été perçu dans le cadre des **opérations d'aménagement des espaces verts et de la voirie**.

À noter, depuis le passage à la nomenclature M57, la taxe d'aménagement (anciennement inscrite en fonction 5) est désormais imputée en fonction 0 Services généraux.

Les **produits de cessions des immobilisations ont atteint 160,1 M€**, contre 261,6 M€ en 2018. L'écart avec 2018 s'explique principalement par le titrage exceptionnel en 2018 de la vente du bâtiment administratif Morland (133 M€). Les principales cessions réalisées en 2019 sont : 69,6 M€, dans le cadre de la VEFA passée avec la Société Civile du Forum des Halles de Paris (SCFHP) ; 45,3 M€, pour la vente du 198 rue Aubervilliers dans le secteur Triangle Eole Evangile (19^e arrondissement) ; 37,9 M€, au titre de la cession du 20 rue Bruneseau (13^e arrondissement) ; 35 M€, pour le 11 rue Léon Jouhaux (10^e arrondissement) ; 9,7 M€ pour le site « Terrains Bizet » (Villejuif) ; 7,6 M€ au titre de la cession du 6 à 10 avenue de la Porte de Clichy (17^e arrondissement).

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ACTION ÉCONOMIQUE - CA 2019



EN M€	CA 2018	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	43,3	46,5
<i>dont masse salariale</i>	<i>10,6</i>	<i>10,5</i>
Dépenses d'investissement	26,2	27,8
Recettes de fonctionnement	65,7	67,6
Recettes d'investissement	0,3	0,0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

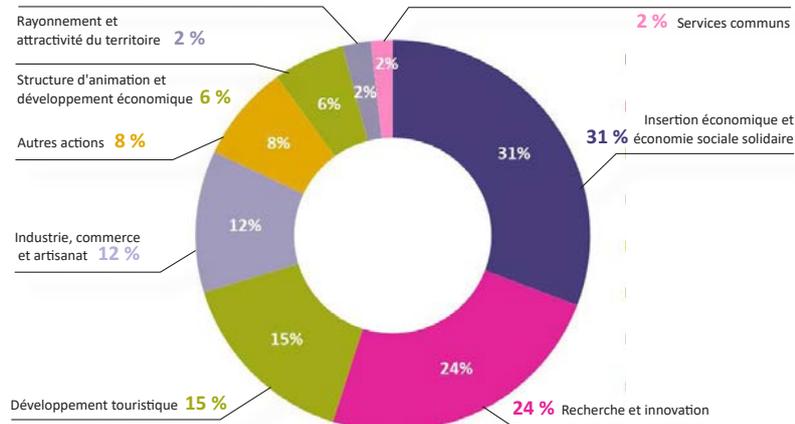
EN 2019, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ACTION ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVE À 46,5 M€, DONT 10,5 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

6 postes ont été créés sur cette fonction en 2019, avec 2 postes au titre des changements de périmètre en lien avec le changement de statut de la Bourse du travail, 2 postes pour l'ouverture dans les locaux de la mairie du 4^e arrondissement d'un nouveau point Paris pour l'Emploi et 2 postes pour renforcer le service des activités commerciales sur le domaine public.

Au total sur l'année 2019, le solde tous mouvements confondus s'établit à +2 emplois budgétaires.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique s'élevèrent à 36 M€, en hausse de 3,4 M€ (10,3%) par rapport au CA 2018.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2019



L'**insertion économique et l'économie sociale et solidaire** sont le premier poste de dépenses (11,1 M€, en repli de 3,5 % lié à une baisse de cofinancement FSE entre 2018 et 2019).

Les dépenses en faveur de l'**emploi** s'élevaient à 9 M€. Elles comprennent 3,5 M€ de subventions d'accès à l'emploi, 3,2 M€ de subventions à la Mission Locale de Paris et 2,3 M€ de crédits dédiés à la formation. Les dépenses consacrées au soutien à l'économie sociale et solidaire représentent 2,1 M€.

Les dépenses liées au **développement touristique** représentent 5,5 M€. Elles sont principalement constituées de la subvention versée à l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP), qui s'élève à 5,3 M€, en hausse de 0,2 M€ dans le cadre des plans de relance de la Ville et de l'État consécutifs au mouvement dit des « gilets jaunes ». Les autres subventions s'établissent à 0,2 M€, en diminution de 0,4 M€ à la suite de l'arrivée à échéance de la convention avec l'association Unis-Cité au titre du programme de mobilisation de volontaires du service civique sur la thématique du tourisme.

Les dépenses consacrées à la **recherche et à l'innovation** atteignent 8,7 M€, en augmentation de 3,3 M€. Cette progression est principalement due au transfert d'une partie de la subvention au Forum des images et de l'école de création numérique TUMO de la Direction des affaires culturelles (Fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ») vers la Direction de l'attractivité et de l'emploi (Fonction « Action économique »), à hauteur de +4,2 M€, portant la subvention totale à 6,4 M€ (stable par rapport à 2018). En parallèle, les subventions de fonctionnement versées aux structures de recherche (0,9 M€) diminuent de 0,7 M€ en raison de la poursuite du transfert en section d'investissement des projets du programme « Émergence(s) ». Par ailleurs, 0,9 M€ sont alloués à l'Institut des Études Avancées.

4,2 M€ ont été dédiés à l'**industrie, au commerce et à l'artisanat**, en hausse de 0,9 M€. Ces dépenses traduisent l'effort de soutien aux commerçants et aux métiers d'art. En leur sein, les subventions versées dans le cadre du plan d'aide aux kiosquiers augmentent de 0,3 M€ pour atteindre 2,1 M€, en lien avec le versement d'une indemnité aux kiosquiers dont l'activité a été limitée en 2019 du fait des travaux de modernisation des kiosques. Elles comprennent également une enveloppe consacrée aux illuminations de fin d'année, qui s'élève à 0,7 M€ (+0,1 M€) et les dépenses de soutien aux métiers d'art pour 0,8 M€ (+0,1 M€).

Les dépenses en faveur des **structures d'animation et de développement économique** totalisent 2,1 M€ au CA 2019, dont 2 M€ consacrés au soutien à l'agence de développement économique et d'innovation de Paris « Paris&Co ». Cette subvention diminue de 0,4 M€ du fait du transfert à la Métropole du Grand Paris d'une partie de la compétence.

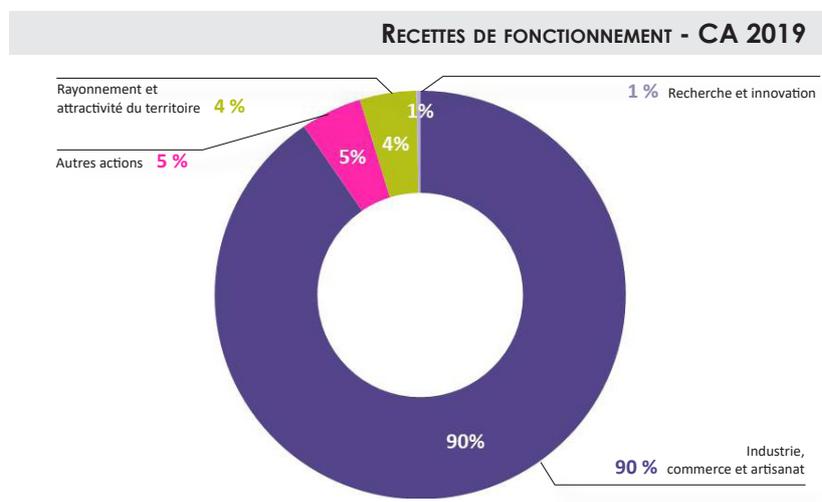
0,8 M€ a été consacré au **rayonnement et à l'attractivité du territoire**. Ces dépenses correspondent à la prise en charge de l'organisation de la Foire du Trône et de la Fête à Neu-Neu.

Les **autres actions** représentent 2,9 M€, montant stable par rapport à 2018, et concernent les subventions versées aux unions syndicales départementales.

Enfin, les dépenses consacrées aux services communs se sont établies à 0,6 M€, en hausse de 0,15 M€ à la suite du développement des kiosques à Paris et de l'augmentation des taxes qui en découlent (taxe sur la création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage - TCBCCE).

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À L'ACTION ÉCONOMIQUE S'ÉLEVENT À 67,6 M€ AU CA 2019, EN HAUSSE DE 2,8 % PAR RAPPORT AU CA 2018 (+1,9 M€).



Les recettes en lien avec l'**industrie, le commerce et l'artisanat** s'élevaient à 61,1 M€, en hausse de 1,6 M€ par rapport au CA 2018.

Les recettes de **droits de voirie** ont augmenté de 4,3 M€ pour atteindre 41,1 M€. Si le Conseil de Paris a adopté des exonérations en faveur des commerçants impactés par le mouvement dit des « gilets jaunes », à hauteur de 1,5 M€, le rattrapage de la taxation des échafaudages et palissades en 2019 explique l'évolution à la hausse de ces recettes. A l'inverse les montants des droits et redevances relatifs à l'activité économique sur l'espace public, 12,9 M€ (-2,1 M€) et des concessionnaires de marchés, 4,1 M€ (-1,5 M€) sont en baisse par rapport à 2018, année qui avait inclus des recettes exceptionnelles liées à un rattrapage de titrages concernant les années précédentes.

Les revenus des immeubles loués en soutien aux artistes et commerçants (SEMAEST, Les Frigos) ont généré 3 M€ de recettes en 2019, en hausse de 0,9 M€, en raison du paiement d'un loyer dû au titre de 2018.

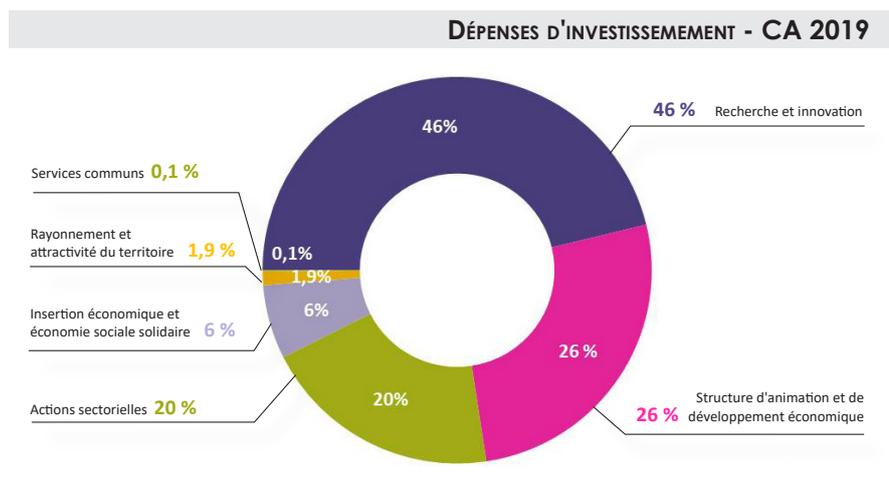
Les revenus des immeubles d'activité économique s'élèvent pour leur part à 3,3 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au CA 2018.

Les recettes liées aux fêtes foraines et attractions s'établissent à 3 M€ (+0,4 M€ sur un an lié à un rattrapage de recettes 2018).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SE SONT ÉLEVÉS À 27,8 M€, EN AUGMENTATION DE 1,7 M€ PAR RAPPORT AU CA 2018.



12,9 M€ ont été consacrés à la recherche et l'innovation, soit une hausse de 2,4 M€ par rapport à 2018.

D'une part, 10,5 M€ ont été versés au titre de la recherche. 7,3 M€ ont été versés sous forme de subventions via le Fonds de soutien à la recherche. Ces versements sont en hausse de 5 M€ par rapport à 2018, avec le subventionnement de nouveaux projets tels que l'aménagement de l'Institut de l'audition, et la création en son sein du Centre de recherche et d'innovation en audiologie humaine avec l'Institut Pasteur, ou encore à l'extension de l'Institut Henri Poincaré avec La Sorbonne. 2,2 M€ ont été mobilisés dans le cadre du dispositif « Émergence(s) », en hausse de + 0,7 M€ sur un an.

D'autre part, 2,3 M€ ont été versés au titre de l'innovation sous la forme de subventions dans le cadre du dispositif « Paris intelligente ».

7,3 M€ ont été consacrés aux structures d'animation et de développement économique, soit une baisse de 2,5 M€ par rapport à 2018.

Ce montant comprend 3,4 M€ de subventions consacrées à l'expérimentation de solutions innovantes telles que, par exemple, l'expérimentation de nouveaux produits, la mise en œuvre de nouveaux procédés ou encore de nouvelles organisations sur le territoire francilien. À ce titre, 3 M€ ont été versés à des entreprises dans le cadre du fonds Paris Innovation Amorçage (PIA) et 0,4 M€ via le dispositif « Paris Région Innovation Lab » (PRIL). Il comprend également 3,9 M€ versés sous forme de subventions ou de prêts d'honneur dans le cadre de différents dispositifs tels que le soutien aux pépinières dont l'Arc de l'innovation (3 M€), et des projets collaboratifs d'innovation (0,6 M€).

5,6 M€ ont été versés au titre des actions sectorielles, soit une augmentation de 1,5 M€ par rapport à 2018.

1,2 M€ a été consacré à la restructuration et à la rénovation des kiosques et marchés.

Par ailleurs, 2,2 M€ ont été versés au titre de l'industrie et l'artisanat, dont 1,1 M€ consacré au plan librairies, disquaires et galeries. Ces dépenses sont en hausse par rapport à l'année précédente avec 0,5 M€ consacrés aux travaux des « Frigos » (13^e arrondissement) contre 0,2 M€ en 2018. 0,4 M€ a été consacré à la réhabilitation de la Villa du Lavoir (10^e arrondissement) dans le cadre du projet d'accueil de 13 ateliers adaptés aux artisans travaillant dans le domaine de l'art, de l'artisanat, de la mode et du design.

La collectivité a consacré 1,7 M€ en investissement à la politique d'insertion économique et à l'économie sociale et solidaire.

0,8 M€ a notamment été versé aux entreprises sous forme de prêts et de subventions (+ 0,1 M€ par rapport à 2018) en lien avec la plate-forme de financement à vocation d'impact social « Paris initiative entreprendre », le dispositif « France Active Garantie » et de la plateforme « ADIE ».

Le programme « Paris Tous en Jeux », qui vise à soutenir les offres de formation aux métiers mobilisés par les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, a conduit au versement de subventions d'investissement à hauteur de 0,4 M€.

Le montant des dépenses relatives aux travaux réalisés à la Bourse du commerce s'est élevé à 0,4 M€.

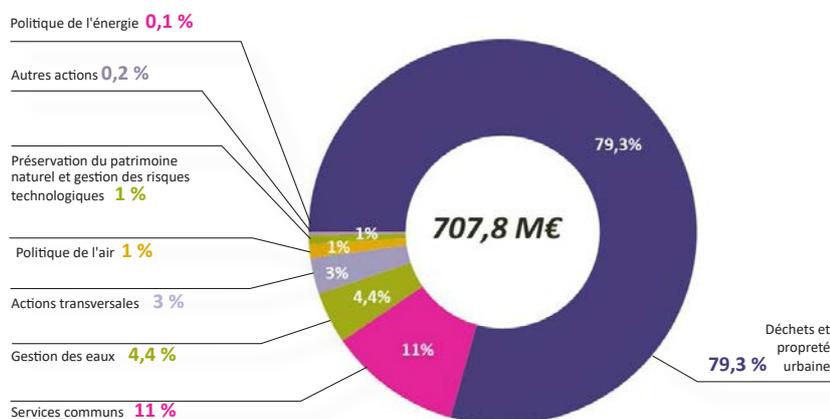
0,3 M€ a été consacré au rayonnement et à l'attractivité du territoire, principalement au titre des illuminations des Champs Élysées (0,2 M€).

Les services généraux consistant principalement en l'achat de mobilier se sont vus consacrer 0,03 M€.

Recettes

En 2019, aucune recette n'a été constatée sur la fonction action économique.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENVIRONNEMENT - CA 2019



EN M€	CA 2018	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	666,6	660,1
<i>dont masse salariale</i>	<i>309,7</i>	<i>314,1</i>
Dépenses d'investissement	74,7	47,7
Recettes de fonctionnement	703,1	710,2
Recettes d'investissement	1,5	2,2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2019, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENVIRONNEMENT S'EST ÉLEVÉ À 660,1 M€, DONT 314,1 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

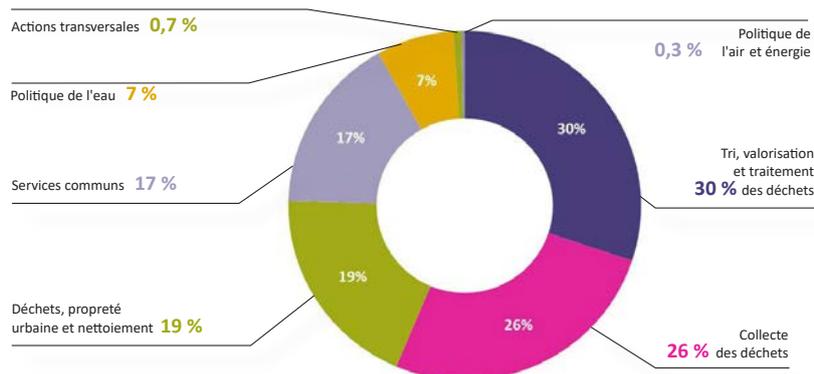
89 postes ont été créés sur la fonction environnement, avec notamment 84 nouveaux emplois d'éboueurs à la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) pour la constitution des équipes urgence propreté, dont la mission est d'apporter une réponse rapide aux signalements les plus irritants.

2 postes ont été créés à la DEVE pour le suivi du plan biodiversité et le plan climat à Paris et 3 postes à la DCPA pour le suivi des contrats de performance énergétique.

Au titre des mesures catégorielles, 27 requalifications d'emploi de personnel de maîtrise en postes fonctionnels de chef d'exploitation, dont 5 sur le budget annexe de l'assainissement, ont été réalisées en 2019.

Au total sur l'année 2019, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à +41 emplois budgétaires sur cette fonction.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2019



Le budget de fonctionnement hors masse salariale s'est établi à 346 M€ au CA 2019.

► Le premier poste de dépense regroupe les actions en matière de déchets et de propreté urbaine qui ont atteint 261 M€ en 2019. Hors contribution au SYCTOM, ces dépenses ont progressé de 5 % (+7,8 M€).

- les **dépenses de tri, de valorisation et de traitement des déchets** se sont élevées à 104,2 M€, contre 119 M€ au CA 2018. Le montant de la contribution annuelle versée au SYCTOM pour le traitement des déchets atteint 97,7 M€, en baisse de 14,9 M€ par rapport au CA 2018, principalement du fait du règlement exceptionnel en 2018 d'une treizième mensualité. Les dépenses liées au fonctionnement des espaces de tri progressent de 0,1 M€ et s'établissent à 6,5 M€ ;
- Les dépenses consacrées aux marchés de **collecte des déchets** ont représenté 90,8 M€, en hausse de 6,4 M€ par rapport à 2018 (+7,6 %). Elles ont atteint 59,4 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et des multi-matériaux (+4,6 M€ par rapport au CA 2018, à la suite de la mise en œuvre des nouveaux marchés), 15 M€ pour la collecte des corbeilles de rue (+1,1 M€, notamment en raison de la hausse du prix du marché), 10,3 M€ pour la collecte du verre (+0,4 M€), 4,7 M€ pour la mise à disposition de bacs de collecte (+0,1 M€), 0,8 M€ pour la collecte des bio-déchets (+0,2 M€) et 0,5 M€ pour la collecte pneumatique ;
- les dépenses dédiées aux actions en **matière de propreté** se sont élevées à 46,9 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2018. Elles recouvrent les contrats de prestation des sanisettes à hauteur de 19,1 M€ (soit une diminution de 1,4 M€ par rapport à l'exercice 2018, où une treizième mensualité avait été versée, au titre de décembre 2017), le nettoyage mécanique pour 15,8 M€ (+1,3 M€), l'enlèvement des graffitis (3,7 M€, en repli de 0,9 M€ à la suite de la baisse des prix unitaires du nouveau marché), les autres prestations de propreté urbaine et de nettoyage (5,2 M€, en hausse de 1 M€ notamment à la suite du renforcement des prestations de nettoyage liées aux espaces occupés par les migrants et personnes à la rue), le nettoyage des Berges de Seine (1,4 M€, stable), ainsi que les marchés de nettoyage assurés par des entreprises d'insertion dans les arrondissements (0,9 M€, en progression de 0,1 M€). Enfin, les actions de sensibilisation à la propreté ont représenté 0,7 M€ (+0,3 M€). Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de marché en matière de déchets et de propreté urbaine entre 2018 et 2019.

Variation CA 2019 / CA 2018 des dépenses de marché de collecte et de propreté (€)

LIBELLÉ	CA 2018	CA 2019	ÉVOLUTION
Collecte privée ordures ménagères et multimatériaux	54 870 143	59 435 775	8,3%
Collecte et entretien corbeilles de rue	13 913 888	15 015 978	7,9%
Collecte du verre	9 886 676	10 308 974	4,3%
Mise à disposition de bacs de collecte	4 633 572	4 711 907	1,7%
Collecte des biodéchets	573 377	794 214	38,5%
Collecte pneumatique des ordures ménagères	509 764	504 488	-1,0%
Total - Collecte des déchets	84 387 421	90 771 336	7,6%
Sanisettes	20 527 916	19 138 553	-6,8%
Nettoyement mécanique	14 490 640	15 808 778	9,1%
Enlèvement des graffitis	4 630 959	3 700 903	-20,1%
Prestations de nettoyage et de propreté urbaine	4 208 618	5 198 337	23,5%
Nettoyement des Berges de Seine	1 390 130	1 438 122	3,5%
Règles de quartier	806 823	875 604	8,5%
Total - Propreté urbaine	46 055 086	46 160 297	0,2%
Déchetterie et objets encombrants	6 438 449	6 470 445	0,5%
Total marchés collecte et propreté	136 880 955	143 402 078	4,8%

- Enfin, 19,1 M€ ont été consacrés aux **services communs de la propreté** (+1 M€) : 9,8 M€ pour l'entretien et la maintenance des véhicules et de transport, 7,3 M€ consacrés à l'outillage et aux équipements (dont la location de sanitaires mobiles) et 2,1 M€ pour les locaux et terrains.

► Le deuxième poste de dépenses correspond aux services communs, pour 56,8 M€, en baisse de 3,6 M€ par rapport au CA 2018.

Les dépenses de **fluides** des bâtiments administratifs et des équipements de proximité de la Ville diminuent de 3,6 M€ essentiellement grâce aux investissements réalisés par la collectivité dans ses équipements, qui ont largement contribué à la diminution des consommations de Gwh entre les saisons de chauffe 2017-2018 et 2018-2019 : -22% pour le gaz et -8% pour le chauffage urbain. Ces dépenses atteignent 55,7 M€, contre 59,3 M€ en 2018. Les dépenses consacrées aux **fonctions supports** de la DPE demeurent stables à 1,2 M€.

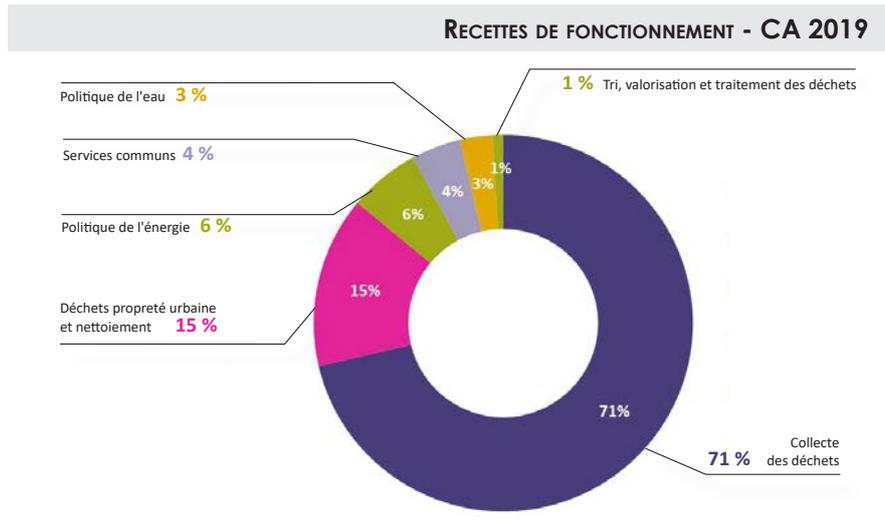
► Les actions menées en matière de **gestion des eaux** ont représenté 24,6 M€ (- 0,4 M€). Ce montant inclut la contribution de la Ville au budget de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands Lacs (4,5 M€). La contribution obligatoire du budget général au budget annexe de l'assainissement, au titre de la gestion des eaux pluviales, demeure stable par rapport à 2018 (20 M€).

► 2,6 M€ ont été consacrés **aux actions transverses** (stable), dont 1,5 M€ pour les mesures entrant dans le cadre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), 0,9 M€ pour le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), en hausse de 0,4 M€ sur un an, et 0,2 M€ en soutien à l'économie circulaire dans les espaces verts.

► Enfin, 0,8 M€ ont financé des **études et subventions consacrées aux mesures anti-pollution** (+0,5 M€ sur un an) et 0,2 M€ des études pour le renouvellement des concessions des réseaux de chaleur et de froid.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONSTATÉES AU TITRE DE LA FONCTION « ENVIRONNEMENT » S'ÉTABLISSENT À 710,2 M€ AU CA 2019, EN HAUSSE DE 7 M€ PAR RAPPORT AU CA 2018.



► **Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 616,7 M€, en progression de 8,3 M€ sur un an.**

- Les recettes liées à la **collecte des déchets** représentent 506 M€, dont 487,3 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**, en hausse de 8,6 M€ par rapport au CA 2018 (+1,8 %). Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (DNM)** s'élève pour sa part à 18,4 M€ (-0,3 M€ sur un an). S'y ajoutent les recettes relatives aux **autres prestations de collecte** pour 0,4 M€ (prestations réalisées à la demande de tiers).
- La propreté urbaine et le nettoyage représentent 104,2 M€ de recettes, en stabilité par rapport à 2018, dont 103,8 M€ correspondant à la **taxe de balayage**, qui demeure stable par rapport au CA 2018, et 0,4 M€ au titre des **autres prestations de propreté urbaine** (refacturation des coûts d'enlèvements des affiches et marquages illicites et des dépôts sauvages).
- La **politique de valorisation des déchets** a généré 6,4 M€ de recettes en 2019 (montant stable par rapport à 2018) dont 4,6 M€ versés par le SYCTOM au titre des aides et des trop perçus sur les redevances mensuelles.
- Enfin, les revenus des immeubles et de terrains ont rapporté 0,2 M€.

► **La politique de l'énergie a représenté pour sa part 41,5 M€ de recettes, en hausse de 1,4 M€ par rapport au CA 2018.**

Les redevances et remboursements de frais versés par les concessionnaires de gaz et d'électricité s'élèvent à 32,3 M€ (+1 M€ par rapport à 2018). Les concessionnaires des réseaux de chaleur et de froid ont généré 9,2 M€ de recettes (+0,4 M€).

► **Les recettes des services communs ont atteint 29,8 M€**, principalement au titre des fluides des bâtiments, correspondant au remboursement des états spéciaux d'arrondissements (29,5 M€, en recul de 4 M€ par rapport au CA 2018, proportionnellement à la baisse constatée en dépenses).

► **Les recettes inscrites au titre des actions en matière de gestion des eaux** ont représenté 19,8 M€, en hausse de 1,2 M€. Elles se composent du remboursement des personnels mis à disposition du **syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)** et de l'institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) à hauteur de 6,8 M€ (en hausse de 1 M€ par rapport à 2018), des remboursements de frais versés par les **budgets annexes de l'assainissement et de l'eau** pour 7,5 M€, et des redevances versées par Eau de Paris au titre des biens et terrains mis à disposition pour 5,4 M€ (+0,1 M€).

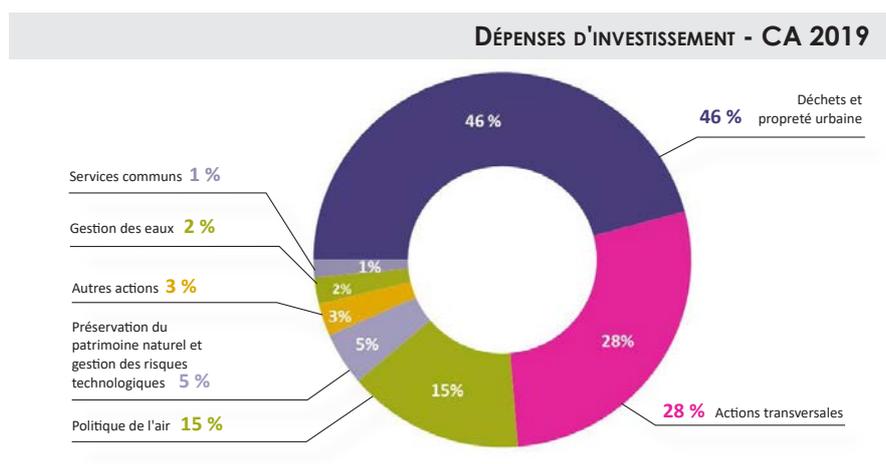
► **Les carrières ont généré une recette de 1,6 M€** (-0,1 M€) constituée par les participations des départements et des communes aux charges de fonctionnement (1 M€) et la facturation de cartes et renseignements (0,6 M€).

► **Enfin, les cofinancements reçus** au titre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) et du projet européen LIFE sur les revêtements de chaussées atteignent 0,7 M€, en hausse de 0,6 M€ sur un an.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

AU TITRE DE LA FONCTION « ENVIRONNEMENT », 47,7 M€ ONT ÉTÉ INVESTIS EN 2019, SOIT UNE DIMINUTION DE 27 M€ PAR RAPPORT À 2018 (74,7 M€) EN LIEN AVEC LE RYTHME D'ACHÈVEMENT DU PIM.



21,9 M€ ont été investis en 2019 en faveur de la politique de gestion des déchets et de la propreté urbaine, soit une baisse de 16,6 M€ par rapport aux dépenses constatées en 2018. Ces dépenses d'investissement ont été consacrées aux actions suivantes : acquisition de véhicules (10,6 M€ en 2019 après un effort de 30 M€ en 2018), avec notamment le report à 2021 de l'ouverture du garage de Clichy ayant pour effet un report des commandes des véhicules accueillis sur ce site ou encore des retards de livraison concernant certains modèles innovants.

Les dépenses consacrées à la rénovation des locaux et lieux d'appel s'élèvent à 1,6 M€.

Enfin, 2 M€ ont été consacrés à l'aménagement et la réhabilitation des garages, principalement ceux de Romainville, et des sites Victor Hugo et Bruneseau.

Les investissements permettant d'améliorer la collecte des déchets se sont élevés à 2,6 M€ et ont principalement porté sur la mise en place des nouvelles corbeilles de rues CYBELL, contribuant à la lutte contre les rats, et déployées pour un montant de 1,5 M€.

Enfin, les dépenses d'investissement en matière de tri, de valorisation et de traitement des déchets se sont élevées à 2,3 M€, en stabilité par rapport à 2018. Ces dépenses concernent principalement l'entretien et la sécurisation des déchetteries (2,1 M€).

13,3 M€ ont été consacrés aux actions transversales en faveur du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Concernant les bâtiments publics, les dépenses relatives au plan climat-air-énergie territorial se sont réparties ainsi :

- 9,6 M€ pour la modernisation des centres thermiques des équipements publics (en baisse de 8,3 M€ par rapport à 2018 et achevant ainsi le Programme d'investissement de la mandature sur ce sujet) ;
- 1,7 M€ pour la poursuite de la modernisation des ventilations des équipements publics (- 3,5 M€ par rapport à 2018) ;
- 1 M€ de travaux dans les bâtiments administratifs (- 0,3 M€) ;

Les dépenses relatives aux espaces verts se sont élevées à 0,9 M€, soit une baisse de 0,2 M€ par rapport à 2018.

1,3 M€ ont été consacrés aux autres actions en faveur de l'environnement.

Les dépenses consacrées aux projets d'agriculture urbaine se sont élevées à 1 M€, soit une baisse de 2,1 M€ par rapport à 2018. Cette baisse s'explique principalement par un allongement des délais opérationnels concernant la réalisation d'une ferme urbaine sur le toit de la halle de fret, au sein de la zone d'aménagement Chapelle International (18^e arrondissement).

En parallèle, 0,4 M€ ont été dépensés pour la prévention contre les rats.

7,2 M€ ont été consacrés à la politique de l'air par le biais d'un soutien au développement de véhicules propres, soit un doublement (+ 3,6 M€) par rapport aux dépenses constatées en 2018. Ce soutien est opéré sous forme de subventions et d'aides financières en matière de soutien au développement de véhicules propres. L'augmentation traduit le succès croissant de ces aides, dont plus de 10 000 concernent l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) en hausse de plus de 42 %.

2,2 M€ ont été dédiés à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion des risques technologiques, se caractérisant principalement par la mise en œuvre d'opérations de consolidation des sols.

1,1 M€ a été consacré aux actions en matière de gestion de l'eau. Ce montant est en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2018 avec l'avancement du projet « Trame bleue » visant des travaux d'aménagement d'une rivière et un cheminement piéton le long de l'ave-

nue des Minimes dans le bois de Vincennes (12^e arrondissement).

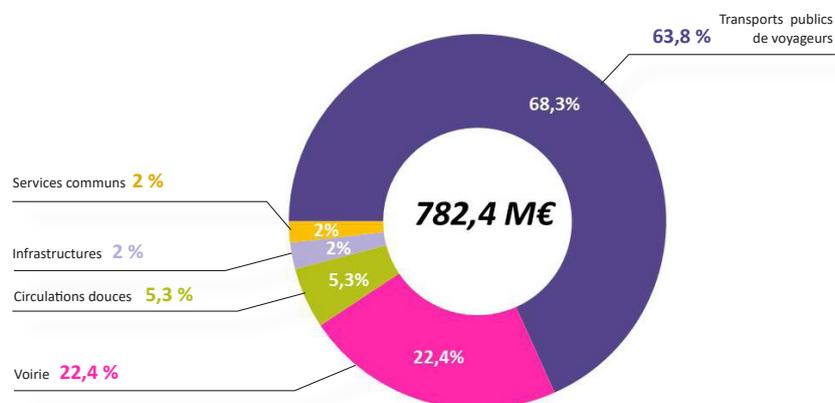
Enfin, les dépenses relatives aux services communs ont représenté 0,7 M€ en 2019, soit une hausse de 0,2 M€ par rapport à 2018.

Recettes

LES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA FONCTION « ENVIRONNEMENT » S'ÉLÈVENT À 2,2 M€, SOIT UNE HAUSSE DE 0,7 M€ PAR RAPPORT À 2018.

Les recettes sont constituées principalement par des produits de cession au titre de la vente de véhicules pour leur destruction ou leur recyclage (0,8 M€), par une subvention de l'État en soutien à l'investissement pour le projet de supervision des centres thermiques (0,7 M€) ou encore d'une subvention versée par l'organisme CITEO dans le cadre de la mise en place des espaces Trilib' (0,7 M€).

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX TRANSPORTS - CA 2019



EN M€	CA 2018	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	591,9	611,0
<i>dont masse salariale</i>	<i>66,9</i>	<i>67,9</i>
Dépenses d'investissement	136,7	171,4
Recettes de fonctionnement	335,8	339,9
Recettes d'investissement	10,1	8,0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

AU CA 2019, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AUX TRANSPORTS S'EST ÉLEVÉ À 611 M€, DONT 67,9 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

9 postes ont été créés au BP 2019 sur la fonction transports à la DVD, dont 6 liés à l'augmentation de la charge de travail induite par la reprise des fourrières et des marchés d'enlèvement des véhicules, consécutive à la réforme du statut de Paris.

Par ailleurs, 3 postes ont été créés pour répondre à des besoins nouveaux : pour le service de la maintenance de l'espace public avec l'augmentation du nombre de chantiers de voirie, pour le service du patrimoine et enfin pour le bureau de prévention des risques professionnels.

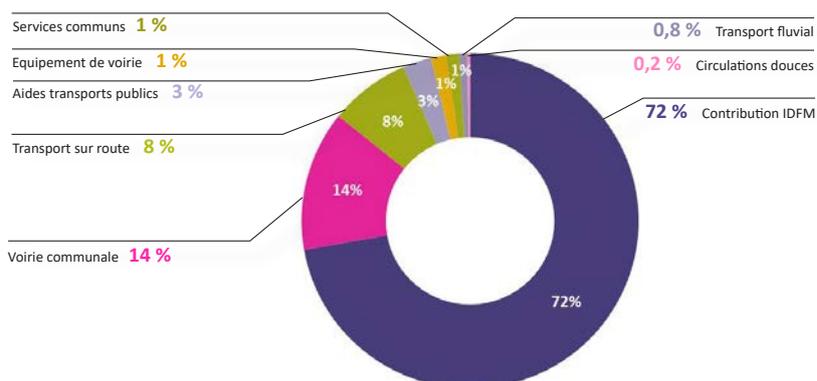
Au BS 2019, 6 postes ont été créés pour la gestion des aides financières à la mobilité en lien avec la mise en œuvre de mesures relatives à la gratuité des transports en commun.

Des transformations catégorielles ont été opérées pour soutenir le déroulement de carrière des agents, avec 7 requalifications en emplois fonctionnels de chef d'exploitation ainsi que la requalification des emplois de contrôleurs en technicien supérieur et chef d'exploitation au service des fourrières.

Au total sur l'année 2019, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à +9 emplois budgétaires sur cette fonction.

HORS MASSE SALARIALE, LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DES TRANSPORTS REPRÉSENTENT 543,1 M€ AU CA 2019.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2019



► **La contribution à Ile-de-France Mobilités (IDFM)** demeure le principal poste de dépenses avec un montant de 392,1 M€, en progression de 4,4 M€ par rapport au CA 2018. Cette hausse de 1,14 % correspond au taux de progression des dépenses fixé par la contractualisation entre l'État et la Ville de Paris.

► **Les dépenses de voirie communale s'élèvent à 81,4 M€ au CA 2019, en hausse de 1,4 M€.**

Au sein de ce montant, les dépenses relatives au **stationnement de surface** s'élèvent à 41,9 M€, en hausse de 2,4 M€ en 2019, après une forte augmentation de 26 M€ en 2018 suite à la réforme du statut de Paris et la municipalisation du stationnement. Les dépenses de mise en fourrières pour stationnement gênant atteignent 13,5 M€ (+1,3 M€ sur un an, notamment sous l'effet d'une augmentation des enlèvements de deux-roues). Les dépenses liées aux marchés de contrôle du stationnement s'élèvent à 11,1 M€ (-1,1 M€ par rapport au CA 2018). Le montant des dépenses consacrées aux moyens de paiement (maintenance des horodateurs, terminaux à carte bleue, paiement par téléphone mobile) baisse de 1,1 M€ par rapport à 2018, à 7,1 M€, à la suite de la diminution du parc de machines à entretenir. Les dépenses dédiées au stationnement des autocars dans les parcs concédés progressent de 1 M€ sur un an, à 5,3 M€, en raison d'une augmentation de la fréquentation de ces parcs de stationnement en lien avec la diminution programmée des places sur la voirie et du dynamisme des lignes de bus longue distance. Enfin, les dépenses relatives au traitement des forfaits post-stationnement par l'ANTAI s'établissent à 4,9 M€, en hausse de 2,2 M€ par rapport à 2018, en lien avec l'augmentation des recettes versées à l'issue du traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO).

Les **dépenses de travaux et d'entretien sur la voirie communale** représentent 25,3 M€ (+0,1 M€ sur un an). Les réfections de voirie suite à des **accidents causés par des tiers non identifiés** augmentent de 2 M€ pour atteindre 5,7 M€, conséquence des dégradations commises en marge des manifestations sur voie publique depuis fin 2018. Les dépenses consacrées aux **bornes de recharge électrique** (bornes Belib' et remise en service des bornes Autolib') ont atteint 2,3 M€, en hausse de 1,4 M€ (+1,1 M€ pour les consommations électriques à la suite des rattrapages de consommation 2018, et +0,3 M€ pour la maintenance).

Les dépenses consacrées à la **maintenance des tunnels** ont augmenté de 0,4 M€ (1,6 M€). Les dépenses **d'entretien délégué à des tiers** (notamment la Sempariseine) ont également augmenté pour atteindre 2,6 M€ (+0,2 M€). Les achats de fournitures de voirie demeurent stables (1,9 M€), tout comme les travaux de signalétique (1,4 M€).

Les autres dépenses sont, elles, orientées à la baisse : interventions d'**entretien des chaussées et des trottoirs** (4,2 M€), entretien et exploitation du **boulevard périphérique** (1,2 M€), et entretien des berges de Seine (0,6 M€).

Les dépenses de **travaux pour comptes de tiers** s'établissent à 1,5 M€, soit la moitié du montant 2018 du fait de la poursuite de la bascule en section d'investissement des comptes de tiers en secteur distinct.

Les **équipements de voirie** représentent 7,8 M€ au CA 2019, en repli de 0,4 M€ par rapport au CA 2018. La majeure partie de ces dépenses concerne l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique (7,7 M€). Ce poste regroupe également l'entretien du mobilier urbain (0,2 M€).

Les dépenses liées au **stationnement concédé** représentent 6,2 M€ au CA 2019. Ce poste regroupe les crédits afférents à la gestion des parcs de stationnement exploités par des concessionnaires. Il baisse de 0,6 M€ par rapport au CA 2018.

Enfin, les dépenses liées au maintien de la **viabilité de la mobilité sur route et trottoirs en période hivernale** représentent 0,25 M€.

► **Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 42,3 M€, en diminution de 2,2 M€ par rapport à 2018.**

- La contribution au **Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM)** s'est élevée à 23,2 M€, en hausse de 3,8 M€ par rapport à l'exercice précédent. La part de cette contribution versée au titre du service Vélib' atteint 19,5 M€, contre 17,1 M€ en 2018, à la suite de la poursuite du déploiement du service. La part versée pour Autolib' atteint 3,7 M€, en hausse de 1,4 M€ sous l'effet de la provision constituée dans le cadre du contentieux avec le titulaire du contrat résilié en 2018.

- Les dépenses dédiées aux transports prévus pour les **personnes à mobilité réduite** (PAM) s'établissent à 12,8 M€ (+0,1 M€).

- Enfin, les dépenses liées au fonctionnement des **traverses** s'élèvent à 6,3 M€, en baisse de 0,3 M€ (hors impact des 4 M€ mandatés en 2018 au titre du contrat de transaction signé avec la RATP pour solder l'exploitation des lignes en 2017 en l'absence de convention).

► **Les mesures mises en œuvre pour favoriser la mobilité des jeunes Parisiennes et des Parisiens s'élèvent à 14,5 M€** au titre de l'année scolaire 2019-2020. Ces dépenses, qui correspondent à 65 500 demandes traitées, recouvrent le remboursement intégral du pass Imagin'R aux écoliers de 4 à 11 ans, le remboursement à 50 % du pass Imagin'R aux collégiens et lycéens, le remboursement de l'abonnement Vélib' aux jeunes âgés de moins de 18 ans, et l'accès gratuit aux transports en commun pour les Parisiennes et Parisiens de moins de 20 ans en situation de handicap.

En complément, la contribution au dispositif « Imagin'R scolaire » pour les élèves boursiers a été reconduite pour 0,4 M€.

► **Les dépenses des services communs s'élèvent à 6,6 M€ au CA 2019, en baisse de 0,3 M€.** Elles comprennent notamment 2,5 M€ au titre des déplacements, correspondant aux prestations assurées par les transports automobiles municipaux, aux dépenses de carburant et aux transports de biens.

Elles regroupent également les indemnités amiables de tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (1,7 M€), les crédits prévus pour les diverses charges immobilières liées à la fonction « transports » (0,5 M€), les frais d'études (0,5 M€), les dépenses relatives à l'information des usagers concernant les chantiers (0,3 M€) ainsi que

les dépenses de maintenance, d'informatique et les services supports (0,8 M€).

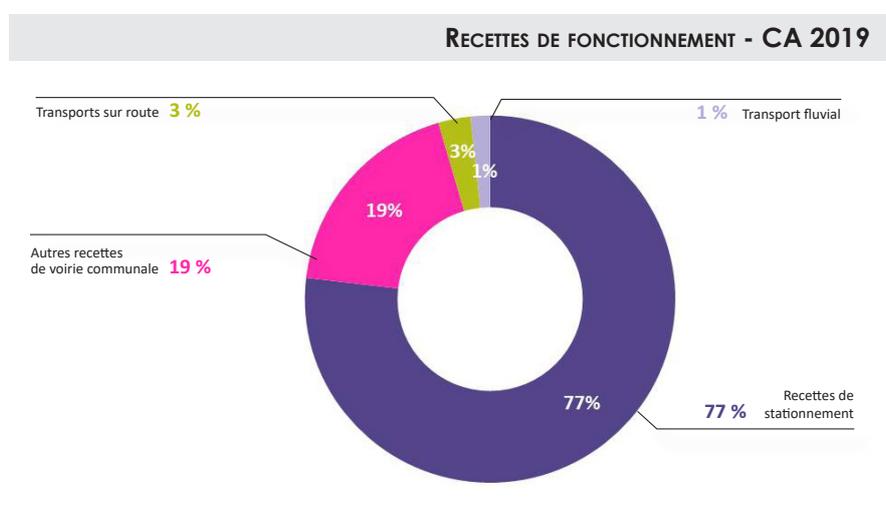
Enfin, comme en 2018, 0,3 M€ a été consacré à des **subventions et cotisations**, qui concernent principalement la prévention sur la sécurité routière (journée de formation, intervention à différents événements, formation de jeunes étudiants à la prévention).

► **Les dépenses concernant les haltes et infrastructures fluviales** représentent 4,3 M€ dont 2,4 M€ pour l'entretien et l'exploitation des canaux, 1,6 M€ pour le paiement des taxes et contributions (+0,3 M€ sur un an) et 0,2 M€ pour les services communs.

► **Les circulations douces** bénéficient de 1,5 M€ en 2019, dont 1 M€ consacré à l'opération « Paris Respire », en hausse de 0,1 M€ sur un an.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT LIÉES AUX TRANSPORTS REPRÉSENTENT 339,9 M€, EN HAUSSE DE 4,1 M€ PAR RAPPORT AU CA 2018.



► **Les recettes de voirie communale s'élèvent à 324,5 M€, en progression de 9,9 M€ par rapport au CA 2018.**

Les recettes perçues au titre du stationnement de surface s'établissent à 261,1 M€, en hausse de 3,1 M€ par rapport au CA 2018. Ce montant comprend **236,9 M€ de recettes liées au stationnement**, soit une hausse de 4,1 M€ par rapport au CA 2018, portée notamment par le produit des forfaits post-stationnement qui atteint 65,4 M€, en progression de 5,3 M€ à la suite de l'amélioration du dispositif de contrôle. Les paiements des droits de stationnement atteignent 160 M€ (+0,9 M€) et les redevances des autocars s'élèvent à 11,4 M€ (+0,2 M€).

Les **recettes de fourrières** perçues par la Ville à la suite de la réforme du statut de Paris diminuent de 0,9 M€ sur un an pour atteindre 24,2 M€. Cette baisse résulte de l'augmentation de la part des deux-roues dans le total des enlèvements, engins pour lesquels le montant de l'amende est moins élevé que pour les autres véhicules.

Les **redevances de stationnement concédé atteignent 44,8 M€, en progression de 2,9 M€ par rapport au CA 2018.** Cette hausse s'explique par la revalorisation des taux de redevance sur les contrats renouvelés.

Enfin, les recettes liées au patrimoine de voirie s'élèvent à 18,5 M€, en hausse de 3,8 M€ par rapport au CA 2018. Ces recettes regroupent notamment 7,9 M€ sur les droits d'occupation du domaine public, en hausse de 0,7 M€ du fait du relèvement de la grille tarifaire sur certains droits d'occupation du domaine public. Elles comprennent également 4,8 M€ au titre des redevances sur les stations-service (+1,4 M€), et 2,8 M€ de recettes perçues au titre des prestations du laboratoire d'essais des matériaux de la Ville de Paris (LEM) et du laboratoire d'essais de la rue (LER).

► **Les recettes relatives aux transports sur route s'établissent à 9,6 M€ au CA 2019, en diminution de 5,7 M€ par rapport au CA 2018.**

Cette baisse s'explique notamment par l'absence de recettes au titre des contrats Vélib' 1 (3,65 M€ en 2018) et Autolib' (1,8 M€), soldés en 2018. Les recettes du nouveau contrat Vélib' sont perçues directement par le SAVM, qui réalise directement les dépenses d'entretien et de maintenance, et non plus par la Ville de Paris.

Le produit relatif à l'activité de transport public **PAM** à destination des personnes à mobilité réduite est de 9 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2018 en lien avec le nombre de commandes réalisées par les usagers.

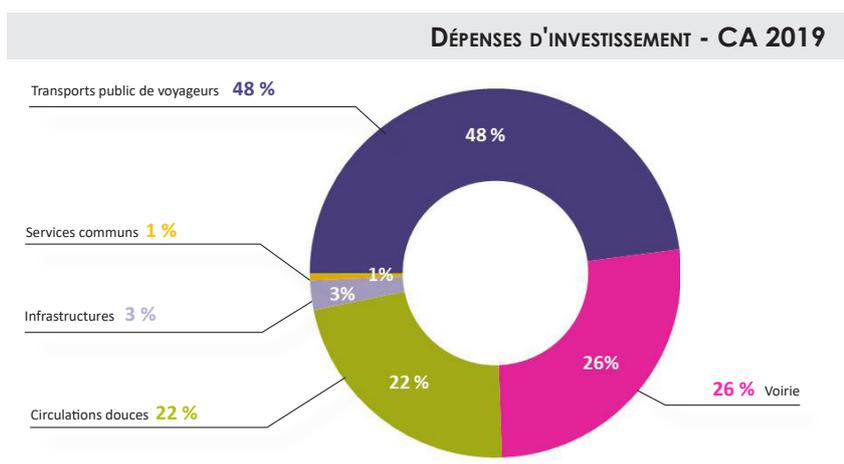
Les recettes issues de l'exploitation des **traverses** restent stables à 0,6 M€.

► **Enfin, le transport fluvial représente 5,7 M€ de recettes**, du fait des remboursements et autres produits collectés par Eau de Paris (3,9 M€, en hausse de 0,2 M€) et des droits de navigation et d'occupation et du domaine public fluvial (1,8 M€, en progression de 0,3 M€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

171,4 M€ DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ONT ÉTÉ DÉDIÉS AUX TRANSPORTS, SOIT UNE AUGMENTATION DE 34,7 M€ PAR RAPPORT À 2018.



En matière de transports publics de voyageurs, les dépenses d'investissement consacrées aux grands travaux d'extension du réseau de transports collectifs et à l'amélioration des équipements existants (gares, bus, métro), se sont élevées à 82,2 M€ contre 78,4 M€ en 2018.

Les **transports ferroviaires** se sont vu consacrer **74,2 M€** en 2019, contre 76,3 M€ en 2018.

Dans ce cadre, les dépenses liées aux **lignes de métro** ont représenté un montant de 48,6 M€. Celles-ci concernent le financement du prolongement de la ligne 14 jusqu'à Mairie de Saint-Ouen pour 37,9 M€, en vue de la désaturation de la ligne 13. Le financement du prolongement de la ligne 11 jusqu'à la Gare Rosny-Bois-Pernier s'élève à 8,4 M€ et les travaux d'infrastructures à 2,3 M€.

Concernant les tramways, 17,1 M€ y ont été consacrés en 2019, contre 28,6 M€ en 2018. Cet écart s'explique par l'avancement du projet de prolongation du T3 entre Porte de la Chapelle et Porte d'Asnières. Alors qu'en 2018, 28,6 M€ ont été consacrés à ce tronçon, permettant ainsi la mise en service de la ligne, l'exercice 2019 (17 M€) a été marqué par la poursuite de travaux annexes (tel que l'éclairage) et le règlement de prestations supplémentaires à la suite de l'avenant passé en décembre 2019. L'exercice 2019 a aussi été marqué par le démarrage des travaux visant à relier la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine. Par ailleurs, 0,1 M€ a été consacré à la poursuite des travaux du T9 qui permettra d'ici fin 2020 de relier Paris à Orly.

Concernant les gares, 8,3 M€ ont été consacrés au projet de mise en place d'une rocade dont l'objectif est de fluidifier la connexion des gares parisiennes par la mise en place d'un réseau de bus. Ces crédits ont permis la réalisation de travaux d'aménagement, notamment aux abords de la gare Montparnasse et de la gare de Lyon.

Les **transports sur route** ont fait l'objet d'une dépense de **8 M€** en 2019, soit une augmentation de 5,9 M€ par rapport à 2018. Ces crédits ont été consacrés à l'entretien des voies de bus et du mobilier urbain lié au réseau de bus. La subvention au Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) s'établit à 0,4 M€.

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des circulations douces se sont élevés à 38,3 M€ contre 15,4 M€ en 2018.

Cette augmentation s'explique principalement par la montée en puissance des investissements concernant les pistes cyclables, dont les dépenses s'élèvent à 33,3 M€ en 2019, contre 11,8 M€ en 2018. Ce montant, en hausse de 21,5 M€, a permis la finalisation des travaux sur de grands axes tels que la piste reliant Châtelet à la porte d'Aubervilliers ainsi que celle reliant le quai des Tuileries à l'avenue des Champs-Élysées. En tenant compte des livraisons intervenues en 2019, Paris dispose désormais d'environ 1 000 kilomètres d'itinéraires cyclables.

Par ailleurs, 2,3 M€ ont été consacrés à la poursuite de la création de nouvelles « zone 30 », dont la finalisation doit intervenir en 2020. L'amélioration du cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite a mobilisé 1,4 M€. Enfin, l'installation de mobilier pour le stationnement des vélos s'est vu consacrer 0,9 M€.

Les dépenses de voirie s'élèvent à 45,4 M€ contre 35,9 M€ en 2018.

Les dépenses relatives au **patrimoine de voirie** ont représenté un montant de **45 M€**, contre 34,8 M€ en 2018. Les dépenses récurrentes d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis se sont établies à 14 M€ (soit 3 M€ de plus qu'en 2018). L'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique ont mobilisé 10,1 M€, dont 5,4 M€ pour l'entretien et 3,3 M€ pour la poursuite du déploiement d'enrobés phoniques afin de réduire les nuisances sonores. La mise en conformité des tunnels routiers a conduit à une dépense de 10,6 M€, avec d'importants efforts déployés sur le tunnel Courcelles, qui se situe sur le boulevard périphérique au niveau de la

Porte d'Asnières (17^e arrondissement). Les travaux pour compte de tiers réalisés sur la voirie ont mobilisé 5,5 M€. Enfin, l'entretien des ponts s'est vu consacrer 1,5 M€, dont 0,5 M€ pour le pont de Sully (5^e arrondissement).

Les dépenses relatives au **stationnement de surface** ont représenté **0,4 M€**, contre 1,1 M€ en 2018, exercice marqué notamment par le développement du nouveau logiciel concernant les horodateurs et son installation sur les équipements existants (0,5 M€ en 2018, contre moins de 0,1 M€ en 2019).

Les infrastructures, rassemblant les gares et les canaux, se sont vues consacrer 4,4 M€, en repli de 0,5 M€ par rapport à 2018.

L'entretien des canaux a mobilisé 4,3 M€ en 2019 contre 4,8 M€ en 2018. Dans ce cadre, le canal Saint-Martin s'est vu consacrer 1,3 M€ notamment pour la poursuite de la mise en sécurité de la voûte du tunnel

Les dépenses pour les services communs représentent 0,8 M€ (-1 M€).

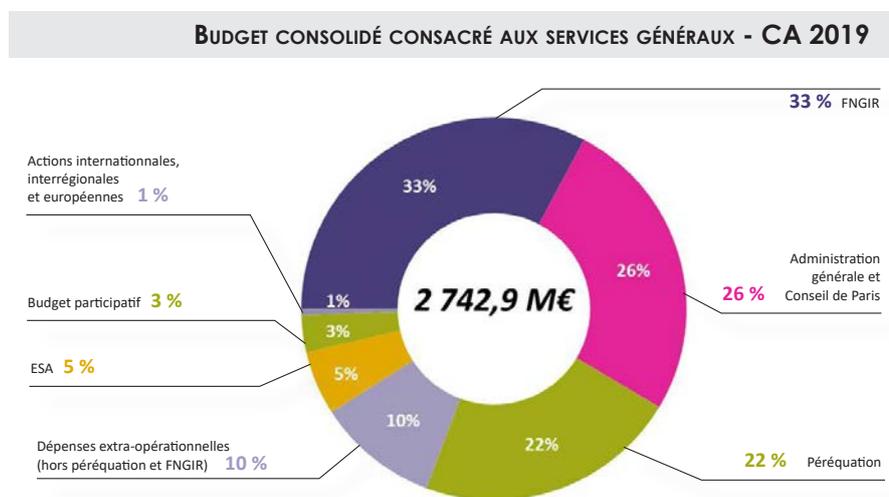
Enfin, le transport de marchandises, du fait de la mise en œuvre de la charte logistique urbaine durable, a représenté 0,2 M€.

Recettes

8 M€ de recettes d'investissement liées aux transports ont été perçus en 2019.

3,9 M€ ont été reçus dans le cadre des remboursements pour les opérations de voirie réalisées pour le compte de tiers.

Par ailleurs, en sa qualité de maître d'ouvrage concernant le projet d'extension du T3 entre Porte de la Chapelle et Porte d'Asnières et en application de la convention de financement de 2012, la Ville de Paris a perçu 4 M€ par les cosignataires (État, Région Ile-de-France, RATP).

**PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :**

La fonction 0 « Services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les « opérations non ventilables », imputées en rubrique 01, qui comprennent les dépenses et recettes extra-opérationnelles concourant aux grands équilibres financiers du budget de la collectivité parisienne ainsi que les opérations d'ordre ⁽⁹⁾. Elle comprend également les crédits alloués aux états spéciaux d'arrondissement (ESA), ainsi qu'aux dépenses et recettes découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité. Enfin, cette fonction retrace les crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens.

L'opération relative au bail emphytéotique de la Porte de Versailles, équilibrée en dépenses et en recettes, est neutralisée (11,7 M€), de même que la part régionale de la taxe de séjour collectée au profit de la Société du Grand Paris (10,7 M€).

EN M€	CA 2018	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	2 376,0	2 444,5
dont masse salariale	399,0	405,3
Dépenses d'investissement	199,6	298,3
Recettes de fonctionnement	6 246,0	6 405,4
Recettes d'investissement	165,7	207,1

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX S'EST ÉLEVÉ EN 2019 À 2 444,5 M€, DONT 405,3 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

126 postes ont été créés au BP 2019, dont 83 liés à la suppression du budget annexe du fossoyage et au transfert concomitant des emplois sur le budget général.

Par ailleurs, 43 autres postes ont été créés au BP 2019, avec notamment 10 postes à la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT) dont 5 pour le développement du compte parisien et 5 renforts pour la pérennisation de l'expérimentation de « Ma mairie mobile » et pour les maisons de la vie associative et citoyenne. 4 postes ont été créés au Secrétariat Général (SG) : 2 pour le laboratoire d'innovation publique et 2 pour la mission résilience.

Des renforcements ont également été prévus : pour la DEVE avec 17 postes de renforcement des moyens du service des cimetières, pour la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM) avec 2 postes pour développer le service des partenariats, pour la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) où 2 postes sont venus renforcer les bureaux du droit public général et le bureau du droit privé, pour la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) avec 7 postes créés pour répondre aux évolutions récentes et aux besoins nouveaux dans le domaine de la sécurité informatique, et enfin pour la Direction des Ressources Humaines (DRH) où 1 poste a été créé pour le renfort du pôle diversité et handicap.

Au titre des autres mouvements, 10 transformations catégorielles ont été opérées pour l'accès aux emplois fonctionnels de chef d'exploitation et d'assistant d'encadrement des métiers de l'automobile. La mise en place de la spécialité de maintenance en génie clima-

⁽⁹⁾ Cependant, tous les montants présentés dans cette partie du rapport sont des dépenses et recettes réelles, l'autofinancement et les opérations d'ordre étant pour leur part détaillés dans la partie III du rapport. Ils correspondent principalement aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), strictement équilibrées en dépenses et en recettes.

tique s'est traduite par une requalification d'emplois de catégorie C en catégorie B.

Au total sur l'année 2019, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à -12 emplois budgétaires sur cette fonction.

► DÉPENSES EXTRA-OPÉRATIONNELLES

Le montant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), créé en 2011 à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, reste stable à 898,2 M€.

Les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 606,9 M€ contre 549,3 M€ au CA 2018. Elles progressent ainsi de 10,4 % (+ 57,6 M€) sous l'effet de :

- la hausse de 33,4 M€ de la contribution aux, désormais, trois **fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**, dont le montant total atteint 168,2 M€ (+ 24,8 %). Cette évolution s'explique par la progression du produit perçu au titre des DMTO entre 2017 et 2018, ainsi que par la création d'un troisième fonds de péréquation des DMTO sur l'exercice 2019 auquel Paris contribue à hauteur de 27 M€ ;
- la hausse de 5,1 M€ du **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** qui atteint 192,1 M€ en 2019. Cette augmentation est liée au rehaussement en loi de finances pour 2019 du plafonnement de la contribution en fonction des recettes fiscales agrégées. Ce taux passe de 13,5 % en 2018 à 14 % en 2019. Par ailleurs, le montant des recettes pris en compte pour le prélèvement parisien comprend des recettes de fiscalité directe pourtant perçues par la Métropole du Grand Paris (CVAE, TASCOT, IFR) ;
- la hausse de 16,5 M€ de la contribution au **fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF)**, qui atteint 197,9 M€. Ce dispositif de péréquation horizontale, spécifique à l'Île-de-France, a pour objectif d'assurer une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son montant global est fixé chaque année par la loi (330 M€ en 2019). L'évolution en 2019 de la contribution parisienne, malgré un fonds globalement stable, s'explique par la fin d'un dispositif de plafonnement. La contribution parisienne représente 60 % du montant du fonds ;
- l'augmentation de 2,5 M€ de la contribution au **fonds de solidarité des départements de la région d'Île-de-France (FSDRIF)**, qui s'élève à 30 M€, soit la moitié du fonds total (60 M€) ;

Les **prélèvements hors péréquation** s'élèvent à 11,3 M€. L'augmentation de 9,5 M€ par rapport au CA 2018 correspond au nouveau prélèvement au titre de la garantie d'attribution prévue pour la région Île-de-France et Île-de-France Mobilités dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police aux collectivités locales à la suite de la municipalisation du stationnement payant. Le montant du prélèvement au titre de la recentralisation sanitaire des départements reste stable à 1,8 M€.

Les **dégrèvements de droits de mutation et de taxe de balayage** à la charge de la collectivité représentent 3,4 M€ (- 8,2 M€ par rapport au CA 2018).

Par ailleurs, la collectivité supporte en 2019 un prélèvement de 1,8 M€, correspondant au trop-perçu d'attribution de compensation versée par la métropole en 2018.

Enfin, le montant des **charges financières** s'élève à 140 M€ au CA 2019, contre 137,6 M€ au CA 2018. Ce montant comprend les intérêts liés au contrat de partenariat de performance énergétique des écoles.

Les charges liées à la gestion de la dette (138,9 M€) augmentent de 2,8 M€. Les intérêts liés au contrat de partenariat de performance énergétique des écoles (1,1 M€) diminuent de 0,4 M€ :

► DOTATIONS AUX ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT (ESA)

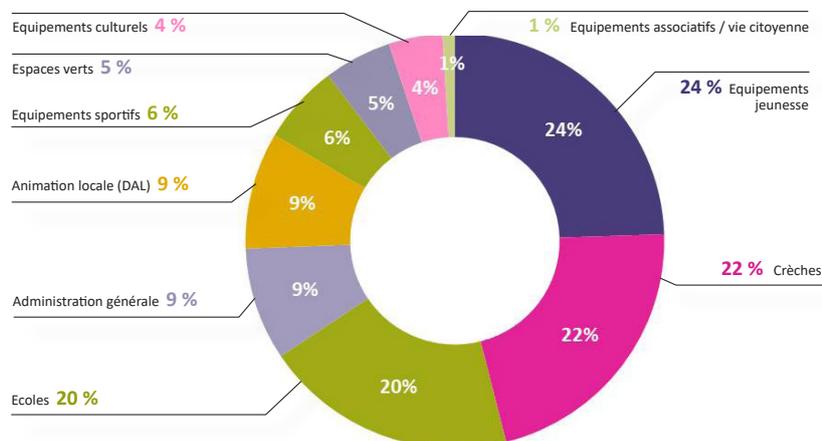
Les dotations de fonctionnement versées aux états spéciaux d'arrondissement s'élèvent à 143,2 M€ en 2019, en hausse de 3,2 M€ par rapport au CA 2018.

Du point de vue des états spéciaux d'arrondissement (annexe ESA), les montants exécutés par les mairies d'arrondissement s'élèvent pour leur part à 140,7 M€, en repli de 2,3 M€.

Cette évolution à la baisse s'explique d'une part, par une diminution significative des dépenses de fluides (-2,6 M€, soit -6,6 % par rapport au CA 2018), ainsi que par des moindres dépenses de charges locatives et immobilières (-16,6 % par rapport au CA 2018). Le dynamisme des dépenses consacrées à l'animation locale compense partiellement cette baisse, avec notamment une nette progression des dépenses d'animation locale et culturelle (+6 %) et des conseils de quartier (+12,5 % en fonctionnement).

Ainsi, l'exécution de la dotation de gestion locale des ESA atteint 127,9 M€, contre 130,7 M€ en 2018. Les dépenses au titre de la dotation d'animation locale progressent de +4,2 % pour s'établir à 12,8 M€, contre 12,2 M€ en 2018.

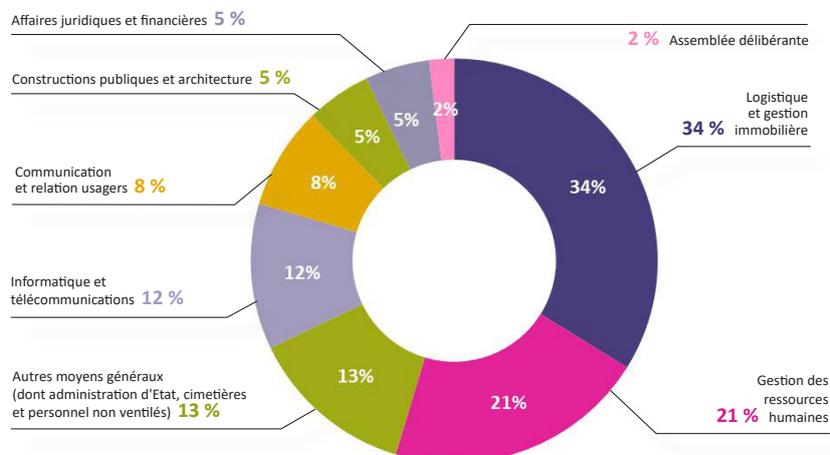
RÉPARTITION DES DÉPENSES DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX ÉTATS SPÉCIAUX AU CA 2019



► DÉPENSES GÉNÉRALES DE L'ADMINISTRATION

Le budget de fonctionnement, hors masse salariale, consacré aux **dépenses générales de l'administration** s'élève à 227,8 M€, en hausse de 2 % (4,4 M€) par rapport au CA 2018 sur le même périmètre.

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU CA 2019



- Le premier poste de dépenses concerne la **logistique et la gestion immobilière**, à hauteur de 77,1 M€ en repli de 0,4 M€ par rapport au CA 2018.
Les dépenses consacrées aux loyers, charges et impôts des bâtiments administratifs atteignent 49,8 M€, en hausse de 0,6 M€ sur un an (+1,2 %) à la suite de l'augmentation indiciaire des loyers.
Les autres dépenses de logistique concernent notamment le nettoyage des locaux (7,8 M€), l'achat de vêtements de travail (5,7 M€), les prestations de déplacements commandées aux transports automobiles municipaux (5,3 M€), les travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments municipaux (4,4 M€, +0,6 M€ en raison de la hausse des contrats de maintenance multitechnique et des commandes de travaux correctifs plus nombreux) et enfin les dépenses d'affranchissement (3 M€).
- Les dépenses de **gestion des ressources humaines** atteignent 47,4 M€, en diminution de 0,2 M€ par rapport à 2018.
Les **œuvres sociales** à destination des agents représentent 20,8 M€. Ces dépenses comprennent 12,1 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris et du département de Paris (ASPP) et 6,7 M€ en faveur de l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP). En complément, 1,9 M€ est consacré aux prestations sociales à destination des agents.
Les **dépenses de formation** de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « Action économique » au sein du présent rapport), s'élèvent à 13,1 M€, en hausse de 0,4 M€. La participation au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) atteint ainsi 2,1 M€ en 2019 (+0,1 M€) et l'enveloppe dédiée à

la formation des agents (hors FIPHP) s'élève à 11 M€ (+0,3 M€).

Enfin, 13,5 M€ sont consacrés aux versements des **pensions et rentes** (4,3 M€), à la prise en charge des **accidents du travail et maladies professionnelles** (4,5 M€) et au financement des **congés bonifiés** (3,1 M€), ainsi qu'aux services support, à l'organisation de concours et recrutements, à la communication interne et aux frais de gestion de la convention passée avec Pôle emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne.

- Les dépenses relatives à **l'informatique et aux télécommunications** s'élèvent à 26,6 M€, en baisse de 0,1 M€ sur un an. Les dépenses consacrées aux infrastructures informatiques (entretien et maintenance des réseaux et matériels) diminuent de 0,2 M€ à 12,9 M€. Les crédits nécessaires à la maintenance applicative atteignent 7,1 M€ en hausse de 0,4 M€, conséquence du nombre croissant d'applications mises en service et de la révision annuelle des prix des marchés de maintenance (autour de +2 % par an). Les dépenses de télécommunications baissent de 0,3 M€ pour atteindre 6,5 M€. Enfin, les crédits consacrés aux services supports de la direction des services informatiques et du numérique (DSIN) s'élèvent à 0,2 M€.
- Les dépenses allouées à **l'entretien et la maintenance des constructions publiques** s'élèvent à 11,7 M€, en hausse de 0,3 M€. Ce montant comprend notamment 5,6 M€ destinés aux contrats de maintenance, 2,2 M€ à l'achat de prestations aux TAM, 1,5 M€ aux travaux d'entretien des bâtiments et 1,4 M€ de fourniture de petit équipement.
- L'ensemble des dépenses afférentes aux **affaires juridiques et financières** de la collectivité parisienne représentent 11,7 M€ (après neutralisation de l'opération relative à la Porte de Versailles, équilibrée en dépenses et en recettes), en progression de 1,2 M€ par rapport à 2018. Les dépenses consacrées à l'accès au droit s'élèvent à 2,3 M€ (+0,1 M€). Les frais d'actes de contentieux restent stables à 2,1 M€. Le montant des condamnations judiciaires s'élève à 1,3 M€ (+0,1 M€). Les frais d'assurance (2,6 M€) progressent comme l'an dernier de 0,2 M€. Les dépenses liées à la passation des marchés publics et la gestion des concessions (2,4 M€) augmentent de 0,7 M€ dont 0,5 M€ lié à des régularisations de taxes foncières des exercices précédents. Enfin, les autres dépenses (études, documentation, impressions) demeurent stables à 0,5 M€.
- Les **dépenses de communication** s'établissent à 9,9 M€, en progression de 2,2 M€ sur un an, principalement suite à l'indisponibilité en 2019 du dispositif d'affichage municipal. Afin d'assurer la continuité de la communication municipale privée de ces supports, les dépenses d'insertions et d'achat d'espace ont progressé de 1,4 M€ pour atteindre 1,7 M€. Les autres dépenses destinées à faire connaître l'action de Paris (magazines et imprimés, achats d'espaces, communication numérique) sont en baisse de 0,4 M€ et s'élèvent à 2,2 M€. Les dépenses consacrées à l'organisation d'événements (dont Paris Plages, le feu d'artifice du 14 juillet, les commémorations du 25 août 1944) atteignent 3,8 M€, en hausse de 0,6 M€ sur un an sous l'effet notamment de l'extension du périmètre des animations de Noël. Les dépenses consacrées au protocole (1,1 M€) progressent de 0,3 M€. Les crédits dédiés à l'organisation d'expositions se sont élevés à 0,5 M€ (+0,1 M€). Les dépenses relatives à la gestion de la boutique Paris Rendez-vous et des marques de la Ville ont atteint 0,2 M€. Enfin, les dépenses support (documentation, revues de presse, fournitures) se montent à 0,4 M€.
- Les charges relatives à la **gestion des cimetières** représentent 4,5 M€ en 2019, en baisse de 2,6 M€ par rapport à 2018 à la suite de la suppression du budget annexe du fossoyage, auquel le budget général contribuait à hauteur de 2,9 M€. Ces dépenses incluent 2,8 M€ dédiés à la gestion des cimetières, et 1,6 M€ au titre de la mission funéraire qui réalise le suivi des délégations funéraires (pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise).
- Les dépenses relatives aux **groupes d'élus et au fonctionnement du Conseil de Paris** représentent 4,5 M€, en baisse de 0,1 M€. Elles comprennent notamment la subvention versée à la caisse de retraite des élus (2,9 M€), les frais de déplacements des élus (0,5 M€) et les dépenses de formation (0,2 M€). Les frais de fonctionnement divers (captation, retranscription, sténotypie, etc.) représentent 0,3 M€.
- Les dépenses relatives aux **relations avec les usagers et les associations** s'élèvent à 3,7 M€, dont 1,8 M€ au titre du soutien à la vie associative (+0,1 M€), 0,9 M€ dédié à la concertation des habitants (+0,2), 0,7 M€ à l'accueil des usagers, et 0,3 M€ de subventions à des associations au titre du fonds des maires (-0,3 M€).
- Les dépenses dédiées au **pilotage et à la modernisation de la collectivité** portées par le Secrétariat général de la Ville de Paris représentent 4,7 M€, en hausse de 0,1 M€. Cette enveloppe est dédiée au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de modernisation des systèmes d'information.
- Enfin, les **autres moyens généraux** représentent 25,8 M€ au CA 2019. Cette rubrique comprend notamment 21,5 M€ de crédits nécessaires aux opérations comptables de régularisation de recettes (créances admises en non-valeur, annulation de titres sur exercices antérieurs, apurements de déficit de régie), en hausse de 4,1 M€ sur un an. La contribution versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est en baisse de 0,3 M€, à 2 M€. Les frais bancaires liés aux emprunts et aux moyens de paiement diminuent de 0,2 M€, à 1 M€. Enfin, les dépenses consacrées aux fonctions d'administration générale de l'État (état civil et élections) s'élèvent à 1,1 M€, en augmentation de 0,4 M€ sur un an, conséquence de l'organisation du scrutin des élections européennes en mai 2019.

► ACTIONS INTERNATIONALES, INTERRÉGIONALES ET EUROPÉENNES

Le budget alloué aux **relations internationales** s'élève à 6,8 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au CA 2018.

Les dépenses consacrées à l'**action diplomatique** de Paris s'élèvent à 2,3 M€, en repli de 1,1 M€ suite notamment au transfert en section d'investissement d'une partie de la subvention versée à l'Association Internationale des Maires Francophones (1 M€ sur 1,6 M€). Le montant des subventions internationales s'élève ainsi à 1,8 M€, dont 0,6 M€ pour l'AIMF et 0,3 M€ au titre des aides d'urgence. Les dépenses consacrées à des événements (cérémonies de nouvel an à l'Hôtel de Ville, fête de l'Europe, tandem Paris-Amsterdam) s'élèvent à 0,3 M€ (-0,3 M€ sur un an).

Les subventions versées au titre de l'**aide publique au développement** demeurent stables à 2,1 M€. Il s'agit pour l'essentiel de subventions versées à des associations porteuses de projets dans les domaines de la santé et de la lutte contre le Sida.

Par ailleurs, les dépenses relatives aux **actions internationales en matière de collecte et de propreté** demeurent stables à 0,2 M€.

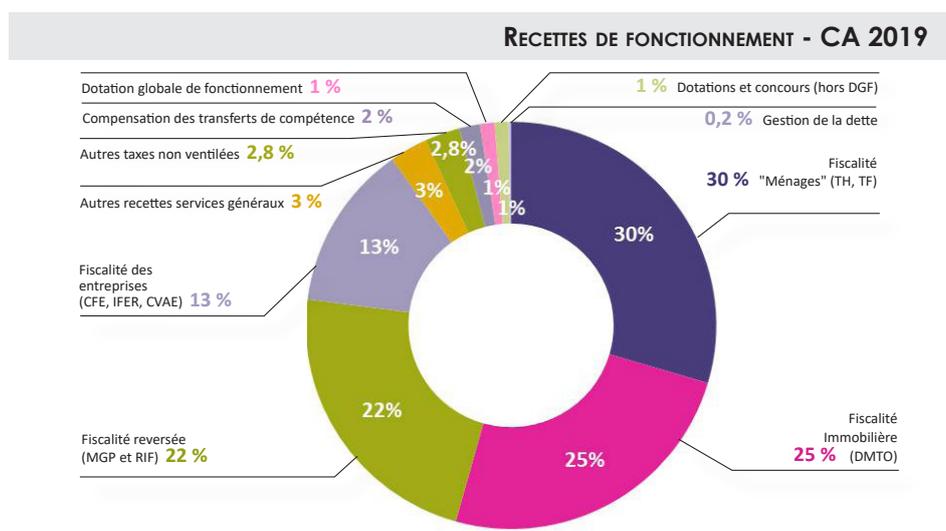
Les dépenses consacrées à l'**action métropolitaine en lien avec le Grand Paris** s'élèvent à 0,7 M€, stables sur un an, dont 0,3 M€ de contribution au forum métropolitain et 0,3 M€ de cotisations à des associations d'élus.

Les crédits consacrés aux **actions interrégionales avec les villes d'outre-mer** (subventions aux associations, commémorations de l'abolition de l'esclavage et contribution au carnaval tropical) restent stables à 0,3 M€.

Enfin, les dépenses liées au fonds européen de développement économique et régional (FEDER) s'élèvent à 1,2 M€. Il s'agit du reversement de la subvention européenne aux partenaires du projet Ville intelligente à Clichy-Batignolles.

Recettes

LES RECETTES DES SERVICES GÉNÉRAUX REPRÉSENTENT 6 405,4 M€, EN PROGRESSION DE 159,4 M€ (+ 2,6 %) PAR RAPPORT À 2018.



► RECETTES EXTRA-OPÉRATIONNELLES

Elles sont constituées des recettes de fiscalité locale, des dotations et concours et des produits financiers.

Le montant des recettes fiscales ⁽¹⁰⁾ s'élève à 4 588,8 M€ en 2019, en hausse de 167,2 M€ par rapport à 2018 sur le même périmètre.

- Les **contributions directes** ⁽¹¹⁾ s'établissent à 2 735,4 M€, soit une hausse de 2,2 % (58 M€) par rapport au CA 2018 ⁽¹⁰⁾.

⁽¹⁰⁾ Hors attributions de compensation versées par la région Ile-de-France et par la Métropole du Grand Paris.

⁽¹¹⁾ Hors attributions de compensation versées par la Métropole du Grand Paris et par la Région Ile-de-France, qui constituent des dotations correspondant à des montants figés de recettes fiscales l'année précédant le transfert de ces recettes, et qui n'évoluent donc plus selon les mêmes règles que les impositions directes locales.

	CA 2018	CA 2019	ÉVOLUTION CA 2019 / CA 2018
Taxe d'habitation	808,05	827,26	2,4
<i>dont majoration sur les résidences secondaires</i>	61,57	61,53	-0,1
Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties	1 031,47 M€	1 048,51 M€	1,7%
Cotisation foncière des entreprises	334,85 M€	326,06 M€	-2,6%
Rôles complémentaires (hors TEOM)	5,41 M€	3,66 M€	-32,4%
Rôles supplémentaires (hors TEOM)	29,22 M€	23,56 M€	-19,4%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	2,77 M€	3,04 M€	9,8%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	465,64 M€	503,32 M€	8,1%
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES	2 677,41 M€	2 735,41 M€	2,2%

Les taxes assises sur les valeurs locatives foncières (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) bénéficient d'une revalorisation automatique :

- de +2,2 % pour les locaux d'habitation, correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre 2017 et novembre 2018 ⁽¹²⁾ et d'une dynamique spontanée issue des constructions, extensions et modifications physiques de locaux ainsi que des sorties d'exonérations ;
- de -1 % pour les locaux professionnels (reprise de l'évolution de +1,2 % en 2018 et évolution selon la grille tarifaire de Paris de +0,2 %) ;

Elles bénéficient également de revalorisations physiques liées aux fins d'exonérations, aux constructions nouvelles, etc.

L'augmentation de 17 M€ de la **taxe foncière** de la Ville et du Département provient pour 11 M€ des revalorisations légales et pour 6 M€ de la variation physique des bases.

L'augmentation du produit de **taxe d'habitation** (+19 M€, soit +2,4 %) s'explique principalement par la revalorisation automatique (+2,2 %) pour les logements.

La **cotisation foncière des entreprises** (CFE) diminue de 8,7 M€, soit -2,6 %, en 2019. Cette évolution repose sur la nouvelle exonération de bases minimum de CFE des entreprises réalisant moins de 5 000 euros de chiffre d'affaire et ne disposant pas de locaux (-8,5 M€) ainsi que de la revalorisation négative des bases des locaux professionnels à Paris en 2019 (-1 %).

Les **rôles supplémentaires et complémentaires de fiscalité** sont constitués de régularisations effectuées par les services fiscaux sur les taxes locales, au titre de l'exercice courant ou des exercices antérieurs, avec parfois des rattrapages sur plusieurs années. Leur diminution traduit en fait un retour à la normale, puisque ces rôles supplémentaires sont budgétés chaque année à hauteur de 25 M€, l'exercice 2018 (35 M€) ayant été exceptionnel.

La **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE) s'élève à 503,3 M€ en 2019, soit une progression de 37,7 M€ par rapport à 2018. La CVAE perçue en 2019 correspond schématiquement à la situation comptable et fiscale des entreprises sur l'exercice 2017. La croissance de la CVAE reste principalement liée au secteur regroupant les activités financières, d'assurance, et les activités immobilières, qui représente 42 % de la croissance de la CVAE entre 2018 et 2019 (+16,1 M€ sur +37,7 M€).

- Les **recettes de fiscalité immobilière atteignent 1 586,8 M€**, contre 1 504,7 M€ en 2018, soit une progression de 5,5 % (82,1 M€), liée à l'augmentation des prix de l'immobilier, conjuguée à une légère augmentation des ventes (+1 021). Ainsi, pour le logement ancien, le prix au m² atteint au dernier trimestre 2019 en moyenne 10 210 euros, contre 9 570 euros au dernier trimestre 2018 soit + 6,7 % en un an.
- Les **autres taxes** s'élèvent à 176 M€ contre 157,6 M€ en 2018, sur le même périmètre.

La **taxe de séjour** atteint un montant de 95 M€, en hausse de 15 M€ par rapport à 2018 du fait de l'application de la tarification au pourcentage du prix de la nuitée pour les locations de type Airbnb concernant la taxe de séjour.

À noter qu'une recette de taxe de séjour, neutralisée en dépenses, a été collectée pour le compte de l'établissement public d'État « Société du Grand Paris » (SGP), pour 10,7 M€.

Cette mesure a été créée par l'article 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

AUTRES TAXES NON VENTILÉES	CA 2018	CA 2019	ÉVOLUTION CA 2019 / CA 2018
Taxe de séjour nette*	80,0 M€	95,0 M€	+15,0 M€
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	68,6 M€	67,4 M€	-1,2 M€
Impôts sur les spectacles / Taxe sur les clubs de jeux**	0,6 M€	4,5 M€	+3,9 M€
Taxe locale sur les enseignes de publicité extérieure (TLPE)	8,4 M€	9,0 M€	+0,6 M€
TOTAL	157,6 M€	175,9 M€	+18,3 M€

* Taxe de séjour nette de la part collectée pour le compte de la Société du Grand Paris (SGP) qui s'est élevée à 10,7 M€

** Nouvelle taxe perçue sur les clubs de jeux parisiens à compter de 2019

⁽¹²⁾ Article 1518 bis du Code général des impôts.

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** s'établit à 67,4 M€, en retrait de 1,2 M€ par rapport à 2018 à la suite de la diminution de la consommation électrique liée. La **taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE)** atteint 9 M€ (+0,6 M€).

Les recettes de l'**impôt sur les spectacles ou les clubs de jeux** augmentent de 3,9 M€ pour s'établir à 4,5 M€ en 2019. Le champ d'application de l'impôt sur les spectacles a été progressivement réduit pour ne plus concerner que les cercles et maisons de jeux depuis 2015. La collectivité parisienne ne perçoit plus que des reliquats de cette imposition. En revanche, depuis 2019, la collectivité perçoit une part du produit des jeux dans les nouveaux clubs de jeux parisiens.

- Les **fractions d'impôts nationaux transférés dans le cadre des lois de décentralisation de 2004** s'élèvent à 89,7 M€ contre 85,7 M€ en 2018

Enfin, le produit des taxes destinées à compenser les transferts de compétence aux départements prévus par la loi dite « LRL » du 13 août 2004 ⁽¹³⁾ s'élève à 89,7 M€ : 74 M€ pour la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, en hausse de 4,5 M€ par rapport à 2018, et 15,7 M€ pour la part LRL de la **taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)**, en repli de 0,3 M€.

Les dotations versées à la collectivité par la Métropole du Grand Paris et par la région Ile-de-France au titre de transferts de recettes fiscales s'élèvent à 1 453,8 M€ en 2019 contre 1 458,6 M€ en 2018. Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

	CA 2018	CA 2019
Attribution de compensation MGP (part fiscalité)	527,1 M€	527,1 M€
Attribution de compensation MGP (ex-part CPS)	453,1 M€	453,1 M€
Attribution de compensation MGP (transferts de charges)	0 M€	-1,8 M€
Attribution de compensation RIF (transfert CVAE)	475,3 M€	475,3 M€
Dotations de soutien à l'investissement territorial (DSIT)	3,1 M€	0 M€
TOTAL	1 458,6 M€	1 453,8 M€

La diminution pérenne de 1,8 M€ est liée à la prise en compte des charges transférées en 2018 à la métropole pour le calcul de l'attribution de compensation.

Cette prise en compte a eu un premier effet seulement sur l'attribution de compensation perçue en 2019. Pour rembourser le trop perçu au titre de l'attribution de compensation de 2018, 1,8 M€ a été restitué à la MGP par mandat exceptionnel passé sur l'exercice 2019.

Enfin, la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT), qui vise à restituer de la CVAE aux territoires membres de la métropole, a été supprimée en 2019 dans le cadre de la loi de finances pour 2019. Ce concours financier versé par la MGP s'élevait à 3 M€ en 2018.

En raison de ces transferts, et notamment du transfert de CVAE, la collectivité parisienne est privée des deux tiers du dynamisme de cette imposition, soit une perte de ressources de 125 M€ de CVAE en 2019 (65 M€ sur la part communale, transférée à la MGP, et 60 M€ sur la fraction de part départementale transférée à la région Ile-de-France).

Bien qu'elle soit privée du dynamisme de la CVAE en recettes, la collectivité parisienne continue de supporter la progression des dépenses de péréquation qui sont liées à ce dynamisme. En effet, la MGP ne contribue pas aux fonds de péréquation nationaux, alors que la CVAE perçue par celle-ci sur le territoire parisien est prise en compte pour le calcul de la contribution de Paris aux fonds de péréquation communaux.

Ainsi, en 2019, Paris a supporté une contribution au FPIC de 9,1 M€ supplémentaires par rapport au montant auquel elle aurait contribué si cette dynamique avait été retraitée.

Le montant des dotations et concours s'élève à 131,9 M€ en 2019, contre 172,5 M€ au CA 2018.

Les **concours de l'État**, après une diminution de 1 150 M€ entre 2014 et 2017 dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics, sont demeurés stables à l'échelle nationale. L'ancienne contribution au redressement des finances publiques a été remplacée par une contractualisation entre l'État et les plus importantes collectivités sur le respect d'une norme de dépenses (+1,2 % par an au niveau national, +1,14 % pour Paris). Cette stabilité masque néanmoins de fortes disparités d'évolution entre collectivités territoriales.

Ainsi, la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** attribuée à Paris diminue de 27 % par rapport au CA 2018, passant de 100 M€ à 73,3 M€, pour financer des hausses de dotations de péréquation pour certaines collectivités. En intégrant la composante « compensation part salaires » (CPS) perçue depuis 2016 par la métropole du Grand Paris et reversée via une attribution de compensation, la recette s'élève en 2019 à 526,4 M€, contre 553,1 M€ en 2018.

Les **dotations de compensation au titre des exonérations de fiscalité** (46,3 M€) augmentent de 10,6 M€ par rapport à 2018 sur le même périmètre. Les dotations au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières progressent de 2 M€ en raison d'une augmentation des bases exonérées pour les personnes les plus défavorisées. Les compensations au titre des exonérations de fiscalité économique (8,7 M€), sont en hausse de 8,5 M€, correspondant à la nouvelle compensation d'exoné-

⁽¹³⁾ Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

ration de CFE pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 euros. Les **compensations pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)** sur les fonds de commerce sont quasi-stables, de même que la compensation concernant l'impôt sur les spectacles avec des montants respectifs de 1,1 M€ et 9,2 M€.

La **dotation de compensation péréquée** est en légère diminution de 0,1 M€ par rapport à 2018 pour s'établir à 10,3 M€ en 2019.

La **dotation « titres sécurisés »**, perçue à partir de 2018 à la suite du transfert par la Préfecture de Police de Paris à la Ville de la délivrance des passeports et cartes nationales d'identité (CNI), s'élève à 1,3 M€ en 2019, comme en 2018.

La **dotation générale de décentralisation (DGD)** ainsi que la **dotation spéciale instituteurs (DSI)** restent quasi stables, avec des montants respectifs de 15,8 M€ (-0,1 M€) et 0,1 M€. La collectivité perçoit en outre depuis 2017 une attribution dans le cadre du **Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** en fonctionnement au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics. Cette attribution s'est élevée à 10,9 M€ en 2019, en progression de 1,8 M€ par rapport à 2018.

Les produits financiers atteignent 29 M€, en progression de 8,1 M€.

Les recettes relatives à la gestion active de la dette (swaps de taux) s'élèvent à 13,2 M€ (-0,1 M€).

Le montant des autres produits financiers progresse de 8,2 M€ à 15,8 M€. Il s'agit notamment des dividendes versés par les sociétés d'économie mixtes dont la collectivité parisienne est actionnaire : RIVP (6,5 M€, en hausse de 1,4 M€), CPCU (4 M€ au titre des exercices 2017 et 2018), SEMPARISEINE (dividende exceptionnel de 1,5 M€) et SEMMARIS (1,5 M€).

► L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ

Les recettes liées à l'administration générale de la collectivité s'élèvent à 171 M€, en hausse de 5,3 M€ par rapport au CA 2018.

Les **recettes liées aux finances et aux achats** représentent 135,9 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport à 2019. Les recettes issues des concessions gérées par la Direction des finances et des achats (établissements, affichage public et réseaux de télécommunication) s'établissent à 120,4 M€, dont 118 M€ de redevances (+ 4,9 M€ par rapport à 2018, notamment sur les contrats des opérateurs de télécommunication et des établissements concédés). La Ville a également perçu 1 M€ comme lauréate du concours « Capitale européenne de l'innovation 2017 » de la Commission européenne. Enfin, les recettes issues d'opérations de régularisation comptables s'élèvent à 14,1 M€, en baisse de 4,9 M€, conséquence d'une meilleure exécution comptable des dépenses.

Les **recettes liées aux ressources humaines** représentent 10,6 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2018. Le montant des remboursements de personnel mis à disposition et autres charges reste stable (7,3 M€), de même que les recettes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (2,7 M€). Les autres recettes atteignent 0,7 M€, en hausse de 0,6 M€ correspondant à la contribution du CASVP aux frais de formation de ses agents pour les exercices 2016 à 2018.

Les recettes perçues au titre des **cimetières et concessions de pompes funèbres** s'élèvent à 9,7 M€, en progression de 0,8 M€ sur un an. Il s'agit pour 8,1 M€ de recettes issues de la gestion des cimetières, notamment le produit des concessions funéraires (+1 M€), et pour 1,6 M€ de redevances de gestion des crématoriums (+0,1 M€). La contribution du budget annexe du fossage (0,3 M€ en 2018) est devenue sans objet depuis sa dissolution au sein du budget général.

Les recettes liées aux exécutions des **décisions de justice** atteignent 2,1 M€, en recul de 0,7 M€ par rapport à 2018, conséquence de la suspension provisoire des contentieux liés au changement d'usage des locaux d'habitation.

Les recettes de **gestion immobilière** se montent à 2 M€, en repli de 0,5 M€ sur un an. Il s'agit de baux conclus avec l'établissement public Paris Musées et l'APUR. La gestion des baux des autres établissements (Pavillon de l'Arsenal, SCI Paris 17, RATP, CAUE, etc.) est transférée à la Direction du logement et de l'habitat (fonction aménagement) depuis le dernier trimestre 2018.

Les recettes liées à la **communication et au protocole** (location des salons de l'Hôtel de Ville, partenariats, gestion des marques) atteignent 1,9 M€, en baisse de 0,2 M€ sur un an.

Les remboursements de frais de **télécommunications et de prestations informatiques** prises en charge par la Ville pour le compte de ses établissements publics se montent à 2 M€ comme au CA 2018.

Les recettes du fonds des maires (redevances d'occupation des locaux, quêtes et dons de mariages) progressent de 0,3 M€ à 1,5 M€. La dotation forfaitaire de recensement versée par l'INSEE reste stable à 0,4 M€.

Enfin, la Ville a cédé en 2019 des certificats d'économie d'énergie pour un montant de 3,3 M€.

► LES RECETTES ISSUES DES FONDS EUROPÉENS

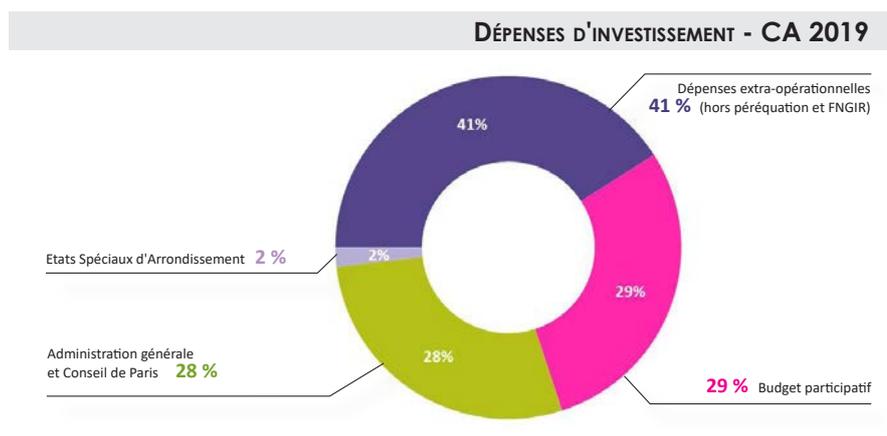
Les recettes perçues au titre du **fonds social européen (FSE)** atteignent 3,5 M€, en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2018. Cette subvention globale permet de financer des actions d'insertion, de lutte contre les inégalités et de retour à l'emploi des publics précaires.

Les recettes du **fonds européen de développement régional (FEDER)** au titre des projets « Paris intelligente et durable » s'élèvent comme attendu à 1,4 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES RÉALISÉES AU TITRE DE LA FONCTION « SERVICES GÉNÉRAUX » S'ÉLÈVENT À 298,3 M€, SOIT UNE HAUSSE DE 98,7 M€ PAR RAPPORT À 2018. CELLE-CI S'EXPLIQUE PRINCIPALEMENT PAR L'ACCÉLÉRATION DE L'EXÉCUTION DES CRÉDITS DU BUDGET PARTICIPATIF (+ 42,6 M€ PAR RAPPORT À 2018) MAIS AUSSI PAR LE DEUXIÈME VERSEMENT LIÉ À L'ACQUISITION DE LA BOURSE DU COMMERCE QUI DONNE LIEU À UNE DÉPENSE DE 35 M€ EN 2019.



83,8 M€ ont été consacrés aux dépenses correspondant à l'administration générale, soit une baisse de 13,2 M€ par rapport à 2018.

Les dépenses d'investissement à ce titre ont concerné notamment :

- **L'informatique et la télécommunication** pour 48 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport à 2018. 16 M€ ont été consacrés au lancement et à la poursuite des projets informatiques tels que ceux liés à la réforme du statut de Paris pour 1,8 M€ (vote par fonction et fusion), la refonte du Système d'information des élections pour 0,7 M€, la refonte de la gestion des inscriptions scolaires 1^{er} degré pour 0,7 M€ ou encore, la refonte du logiciel d'inscription en classes découvertes pour 0,3 M€ tandis que la maintenance applicative a mobilisé 7,7 M€. Le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures s'est vu consacrer 12 M€ contre 9,6 M€ en 2018, avec notamment une hausse de 3,3 M€ en matière de stockage et de sauvegarde des données. 9,3 M€ (6,5 M€ en 2018) ont été consacrés aux équipements dits d'extrémités permettant ainsi le renouvellement des PC portables en raison de l'obsolescence liée au passage à Windows 10, le déploiement des PC portables et autres équipements de mobilité, notamment dans le cadre de projets de direction (par exemple : les équipements faisant suite à la dématérialisation des documents d'urbanisme - ADS), le déploiement du télétravail ou encore le déploiement de l'impression par badge. Le data center s'est vu consacrer 2,3 M€ afin de finaliser des travaux d'installation.
- **L'entretien et la modernisation des locaux de la Ville et du mobilier** pour 18,8 M€ (+0,7 M€), dont notamment 5,2 M€ consacrés à la modernisation des équipements. 3,2 M€ ont été consacrés aux études, à l'achat de mobilier, de matériel, d'outillage ou encore pour des travaux de modernisation dans les locaux de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA). La mise aux normes des équipements a représenté une dépense de 2,8 M€. 1,6 M€ a été consacré au relogement du Section Technique du Génie Civil et des Aménagement Intérieurs (STGCAI). 3,6 M€ ont été consacrés au site de la tour Eiffel dans le cadre du projet de réaménagement. 0,8 M€ a été consacré aux ravalements des façades au travers de l'investissement localisé.
- **La logistique** pour 9,4 M€, dont notamment 2,3 M€ pour l'entretien, les aménagements et les travaux dans les bâtiments administratifs. 4,2 M€ ont été consacrés au Schéma directeur des installations administratives (contre 4,9 M€ en 2018). 0,9 M€ a été consacré à l'installation de la brigade de lutte contre les incivilités. 0,8 M€ a été consacré au matériel électoral. La baisse de 5,5 M€ par rapport à l'année dernière réside principalement dans le déménagement des agents des locaux de Sully Morland vers ceux de Bédier en 2018.
- Le domaine des **cimetières et pompes funèbres** pour 2,9 M€, dont notamment 2,1 M€ consacrés aux travaux dans les cimetières.
- Le domaine des **finances** pour 0,2 M€, portant sur les frais d'annonce et insertions concernant la commande publique, la prévention des inaptitudes ou encore l'achat de matériel et mobilier.
- Les **ressources humaines** pour 3,5 M€ (contre 2,3 M€ en 2018), dont notamment 3 M€ pour la rénovation et la restructuration de centres de restauration et 0,2 M€ pour l'acquisition de matériels pour les agents handicapés.
- La **participation citoyenne** pour 0,6 M€, principalement pour la réalisation de travaux dans les maisons des associations.
- La **communication** pour 0,3 M€, soit 0,2 M€ pour le matériel photo et 0,1 M€ consacré à la refonte de la charte graphique de la Ville.

121,5 M€ ont été consacrés aux dettes et opérations financières affiliées, soit 70,2 M€ de hausse par rapport à 2018. Les opérations de cette catégorie portent notamment sur les remboursements d'emprunt, prêts divers et intérêts courus (66,3 M€ dont 35 M€ correspondant au troisième versement lié à l'acquisition de la Bourse du commerce), les dépenses relatives aux créances immobilisées (33,5 M€), les dépôts et cautionnements (10,9 M€), les prêts accordés (7,1 M€) ou encore les participations au capital d'établissements publics, semi-publics ou privés (2,3 M€).

Du point de vue opérationnel, 49,6 M€ ont été versés au titre des participations dans les zones d'aménagement concertées, 10,8 M€ ont été consacrés aux opérations financières liées au compte foncier, 9,5 M€ ont été versés pour le remboursement d'emprunt lié à l'opération Philharmonie de Paris, 7 M€ d'avance à la SEMAEST, 2,3 M€ au titre de l'opération d'urbanisme Paris Rive Gauche (gymnase Tolbiac - Chevaleret), 1,9 M€ au titre du contrat de partenariat énergétique relatif aux écoles et 2,2 M€ ont été consacrés au Paris Fonds Vert.

86,2 M€ ont été consacrés aux projets du budget participatif.

Le budget participatif de Paris (BPP) a mobilisé 33,5 M€ (soit 19,7 M€ de plus qu'en 2018) dont notamment 3,2 M€ consacrés au développement de la piétonnisation (contre 0,4 M€ en 2018), 3 M€ pour les projets d'aménagement de la Petite ceinture ferroviaire, 2,7 M€ pour le projet « Ecoles de rêve », 2 M€ pour le projet « En piste, encore plus d'aménagements cyclables » et 1,3 M€ pour la revitalisation des quartiers populaires. 0,7 M€ a par ailleurs été dépensé au titre du projet « Embellir Paris » et 0,7 M€ pour le projet « Des abris pour les personnes sans abris ».

Le budget participatif d'arrondissement (BPA) a mobilisé 42,8 M€ (soit 20 M€ de plus qu'en 2018). A ce titre, 15 M€ ont notamment porté sur des projets liés aux travaux de voirie (contre 6,7 M€ en 2018), 6,8 M€ ont été consacrés aux projets liés aux affaires scolaires, 1,5 M€ a concerné les projets liés à la culture, 6,5 M€ ont concerné les projets liés à l'environnement (contre 3,5 M€ en 2018) et 7,4 M€ aux projets liés à la jeunesse et au sport (contre 3,6 M€ en 2018).

Le budget participatif des écoles (BPE) a mobilisé 9,9 M€, notamment pour les travaux des projets en lien avec l'embellissement des écoles et collèges, la mobilité, les jeux d'adresse, l'art ou encore avec la modernisation des équipements informatiques.

5,4 M€ ont été alloués aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) au titre de la dotation d'investissement, en baisse par rapport à l'année 2018 (6,4 M€).

Du point de vue des états spéciaux d'arrondissement (annexe ESA), les dépenses effectuées pour cette dotation s'élevaient à 5,7 M€, contre 6,2 M€ en 2018.

Enfin, 1,4 M€ a été consacré à la coopération décentralisée et aux actions interrégionales, européennes et internationales, dont une subvention de 1 M€ versée à l'Association Internationale des Maires Francophones.

Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DES SERVICES GÉNÉRAUX SE SONT ÉLEVÉES À 207,1 M€ EN 2019, SOIT 41,6 M€ DE PLUS QU'EN 2018.

205,6 M€ ont été perçus sous forme de **dotations**. Il s'agit notamment du FCTVA pour 113 M€ (contre 108,9 M€ en 2018), de la taxe d'aménagement pour 11,5 M€ ou encore de 0,3 M€ pour les amendes des radars automatiques.

Par ailleurs, 72,8 M€ ont été enregistrés au titre des versements consécutifs aux **cessions avec échéanciers**. Ce poste de recettes augmente donc de 61,3 M€ par rapport à 2018, où le montant de recettes enregistrées était de 11,5 M€. Cette augmentation s'explique par le fait que l'exercice 2019 a été marqué par la perception des soldes d'échéanciers de versement (69,6 M€), dans le cadre de la VEFA passée avec la Société Civile du Forum des Halles de Paris (SCFHP).

7,2 M€ ont été perçus au titre de **remboursements divers**, dont notamment 4,2 M€ au titre du remboursement d'avances octroyées à la SAE du Palais Omnisports de Paris Bercy ou encore 2,2 M€ au titre du remboursement d'avance faite à la SEMAEST.

Enfin, 1,3 M€ a été perçu au titre de **remboursement divers** tels que 1 M€ issu du recouvrement de l'ensemble des frais et avances dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles et de travaux conclus au titre de la sécurisation du Site de la Tour Eiffel.

III/ COMPTE ADMINISTRATIF ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

1/ DÉTAIL DES OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES

Les parties I et II du présent rapport présentent le budget réel de la Ville de Paris, net des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes, ceci afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées. La présente partie traite des autres inscriptions figurant au compte administratif 2019.

En fonctionnement, les opérations équilibrées correspondent aux opérations inscrites en dépenses et en recettes sur le budget municipal, telles que la perception et le reversement de la part régionale de la taxe de séjour à la Société du Grand Paris (SGP), ainsi que les charges et produits exceptionnels exécutés en lien avec l'opération de gestion du parc des expositions de la Porte de Versailles.

Il est à noter également que, par rapport aux recettes de fonctionnement réelles, le compte administratif comptabilise 162 M€ au titre des produits de cessions (sur le compte 775), montant constaté en fonctionnement, mais réintégré à la section d'investissement : **ce montant est donc présenté au sein des recettes d'investissement.** ⁽¹⁴⁾

De même, le produit des compléments de prix est constaté au compte administratif en fonctionnement pour 0,8 M€ (sur le compte 75888), mais réintégré à la section d'investissement : **ce montant est donc présenté au sein des recettes d'investissement.**

Enfin, le compte administratif 2019 comptabilise également 150,4 M€ au titre du produit des loyers dits capitalisés (compte 16878), montant constaté en investissement, mais réintégré à la section de fonctionnement, conformément à la dérogation accordée à la Ville de Paris : **ce montant est donc présenté au sein des recettes de fonctionnement.**

S'y ajoutent 620,3 M€ de dépenses d'ordre et 333,1 M€ de recettes d'ordre de fonctionnement, correspondant à des transferts entre sections, équilibrées par des recettes et dépenses d'ordre équivalentes en investissement, détaillées dans le paragraphe 3 ci-après.

Aux dépenses réelles d'investissement de la collectivité (1 568,5 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 223 M€ d'amortissements de dette ;
- 62,6 M€ correspondant à des écritures équilibrées en dépenses et recettes sur les opérations d'aménagement et le compte foncier notamment ;
- 333,1 M€ d'opérations d'ordre, décrites ci-après ;
- 66,9 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre comptable 041, et décrites ci-après.

Aux recettes réelles d'investissement (514,7 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 187,5 M€ correspondant à l'affectation en 2019 du résultat antérieur, constaté au compte administratif 2018, depuis la section de fonctionnement ;
- 250 M€ de nouveaux emprunts (dont 1,8 M€ de primes d'émission) ;
- 62,6 M€ sur le budget municipal, correspondant, en miroir des dépenses, aux écritures équilibrées sur les opérations d'aménagement et les ventes avec échéancier notamment ;
- 620,3 M€ d'opérations d'ordre, décrites ci-après ;
- 66,9 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre comptable 041, et décrites ci-après.

2/ LES OPÉRATIONS LIÉES À LA DETTE

DATE DE NÉGOCIATION	TYPE	PRÊTEUR / ARRANGEUR	MONTANT EMPRUNTÉ (M€)	DATE DE VALEUR	ECHÉANCE	DURÉE EN ANNÉES	TAUX D'INTÉRÊTS (%)	SPREAD / OAT (EN PB=0,01 %)
15/05/2019	Obligataire public	Nomura/Citibank/DB	250	21/05/2019	25/06/2039	20,1	1,241	25

En 2019, la Ville de Paris a pu continuer à se financer dans des conditions particulièrement intéressantes en bénéficiant d'un environnement de taux faibles et de la qualité reconnue de sa signature.

Une seule opération d'emprunt a été contractée en 2019, sous la forme d'une émission obligataire publique d'un montant de 250 M€.

L'objectif de lissage de la charge d'amortissement et l'environnement de taux favorable se traduisent par le recours à des emprunts de maturités longues.

La durée de vie moyenne de l'encours se maintient à environ 10 ans pour un taux moyen proche de 1,93 %.

⁽¹⁴⁾ Lors d'une cession, la section d'investissement doit enregistrer sur des comptes distincts la sortie du patrimoine du bien vendu à sa valeur d'acquisition initiale d'une part, et la plus ou moins-value réalisée d'autre part. Le compte 775 de la section de fonctionnement fait office de compte-pivot pour percevoir le montant de la recette brute (sans cette décomposition). La réaffectation à la section d'investissement est effectuée par opération d'ordre, telle que présentée p. 75 du présent rapport : les valeurs initiales d'acquisitions (17,3 M€) et les plus-values (151,7 M€), minorées des moins-values (7 M€), correspondent au produit titré (162 M€).

3 / LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 926 et 946) ;
- les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales » (chapitre 925) ;
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 953) à la section d'investissement (chapitre 951).

Les opérations d'ordre intervenues en 2019 sur le budget de la Ville sont les suivantes (fonctionnement et investissement) :

Chapitre	LIBELLES	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
		INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS						
926	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	334 212 384,00	333 057 053,85	511 714 507,79	620 264 862,91	0	0	0	0
946	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	511 714 507,79	620 264 862,91	334 212 384,00	333 057 053,85
925	Opérations patrimoniales	181 155 574,63	66 893 184,69	181 155 574,63	66 893 184,69	0	0	0	0
953	Virement de la section de fonctionnement	0	0	866 943 132,98	0	0	0	0	0
951	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	866 943 132,98	0	0	0
	TOTAL	515 367 958,63	399 950 238,54	1 559 813 215,40	687 158 047,60	1 378 657 640,77	620 264 862,91	334 212 384,00	333 057 053,85

A - LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES INTERVENUS ENTRE SECTIONS EN 2019 (CHAPITRES 926 ET 946)

Chapitre	LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées	DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
926	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	333 057 053,85	620 264 862,91	0,00	0,00
946	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0,00	0,00	620 264 862,91	333 057 053,85

Ces mouvements portent principalement sur :

1. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET LES PROVISIONS

Les amortissements des immobilisations sont imputés sur les chapitres comptables 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement.

En 2019, il a été procédé à l'amortissement des biens acquis depuis 1997 et à l'amortissement des subventions d'équipement (versées entre 1997 et 2018) pour un montant total de 415 M€.

Par ailleurs, l'amortissement des primes de remboursement des obligations imputé sur les chapitres comptables 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal correspond à l'amortissement annuel, sur la durée de vie des émissions obligataires, de la prime d'émission déterminée lors de leur lancement (les obligations étant émises au-dessous du pair).

Dix-neuf émissions lancées depuis 2005 (amortissement annuel sur la durée de l'emprunt) justifient une dépense de 1,81 M€ en 2019 :

- V523 - HSBC Natixis (160 M€ sur 13 ans en décembre 2007) ;
- V527 - HSBC Natixis (155 M€ sur 13 ans en décembre 2008) ;
- V529 - HSBC Natixis (200 M€ sur 13 ans en juin 2009) ;
- V533 - HSBC (100 M€ sur 14 ans en décembre 2010) ;
- V534 - HSBC Natixis Société Générale (140 M€ sur 15 ans en décembre 2010) ;
- V538 - Goldman Sachs (100 M€ sur 14 ans en novembre 2011) ;
- V541 - Deutsche Bank (100 M€ sur 15 ans en avril 2012) ;
- V557 - Natixis (tap de 50 M€ sur 14,7 ans en octobre 2013) ;
- V561 - Plac. Privé HSBC (50 M€ sur 15,5 ans en avril 2014) ;
- V562 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 9 ans en avril 2014) ;
- V563 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 15 ans en avril 2014) ;
- V566 - Placement HSBC (70 M€ sur 17 ans en juillet 2014) ;
- V569 - Schuldschein Helaba (40 M€ sur 10 ans en décembre 2014) ;

- V574 – Plac. Privé Goldman Sachs (tap de 40 M€ sur 15 ans en octobre 2015) ;
- V579 - Emission obligataire publique « Climate Bond » HSBC, Crédit Agricole et Société Générale (300 M€ sur 15 ans en novembre 2015) ;
- V581 – HSBC Natixis Citi (300 M€ sur 16 ans en avril 2016) ;
- V593 – HSBC Société Générale CACIB (300 M€ sur 16 ans en janvier 2017) ;
- V596 – HSBC Société Générale CACIB (320 M€ sur 17 ans en novembre 2017) ;
- V598 – Natixis Société Générale CACIB (250 M€ sur 17 ans en avril 2018).

Enfin, conformément aux délibérations relatives aux modalités de constitution et de reprise des provisions, **les provisions pour risques et charges** ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 21,8 M€ et d'une reprise à hauteur de 28,3 M€. Les provisions constituées passent ainsi **de 31,3 M€ à 24,8 M€**

Les **provisions pour créances douteuses** ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 11 M€ et d'une reprise à hauteur de 8,6 M€. Ces mouvements permettent d'ajuster les provisions en lien avec le suivi effectué par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP). Les provisions constituées sont ainsi portées de **79,4 M€ à 81,8 M€**.

Les **provisions pour dépréciation sur immobilisations financières** et sur les autres formes de participation ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 0,8 M€. Les provisions constituées sont ainsi portées **de 5,7 M€ à 6,5 M€**.

Les provisions sont comptabilisées sur les chapitres comptables 68 en dépenses de fonctionnement et 15, 29 et 49 en recettes d'investissement.

2. LES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS

Les cessions des immobilisations **sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement** (chapitre 954) mais font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement comme prévu à l'instruction budgétaire et comptable.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT SONT AINSI ENREGISTRÉES :

- en dépenses : **17,3 M€ de valeur nette comptable des immobilisations cédées ainsi que 151,7 M€ de plus-values réalisées, soit un total de 169 M€.**
- en recettes : **les moins-values constatées pour 7 M€.**

EN SECTION D'INVESTISSEMENT SONT ENREGISTRÉES :

- en recettes : **la sortie du patrimoine des immobilisations cédées (chapitres comptables 21 et 26) ainsi que les plus-values réalisées pour 169 M€ ;**
- en dépenses : **les moins-values réalisées pour 7 M€.**

Les principales cessions d'immobilisations foncières réalisées en 2019 concernent :

• Terrains et bâtiment 192-212 rue d'Aubervilliers (19 ^e) « Réinventons Paris »	52,2 M€
• Parcelles 24 rue Bruneseau et 9 quai d'Ivry (13 ^e)	41,5 M€
• Bâtiments 11 rue Léon Jouhaux (10 ^e)	35 M€
• Parcelles de terre entre la rue Bizet et le sentier Émile Zola (Villejuif)	11,4 M€
• Terrain 6 avenue de la Porte de Clichy (17 ^e)	9,1 M€
• Halle et bassins 2 rue de la Baignade (Ivry-sur-Seine)	6 M€
• 45 appartements 8 boulevard de Clichy (18 ^e)	1,9 M€
• Emprise foncière 21 route d'Aulnay (Bondy)	1,6 M€
• Hangar et terrain 19 rue La Madeleine (Noisy-le-Sec)	1,4 M€
• Ensemble immobilier 13-15 square des Cardeurs (20 ^e)	1,2 M€
• Bâtiment 15-21 rue des Frères Flavien (20 ^e)	1,1 M€
• Terrains d'un tronçon de l'Aqueduc de Dhuis (Clichy-sous-Bois)	1 M€

3. LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLES

Les subventions d'équipement transférables recouvrent le chapitre comptable 13 (subvention d'équipement) en dépenses d'investissement et le chapitre comptable 77 (produits exceptionnels) en recettes de fonctionnement.

Les subventions d'équipement versées sont reprises en section de fonctionnement et amorties.

Les **subventions d'équipement reçues de l'État** dans le cadre de la délégation de compétence en matière de logement s'élèvent à **85,1 M€**. Elles sont amorties sur la même durée que les subventions versées au compte 204.

Les **acquisitions immobilières à titre gratuit** s'élèvent à **4,5 M€**, dont 2,5 M€ pour la toiture de la base de logistique urbaine de Chapelle International (18^e arrondissement).

Par ailleurs, la **dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)** fait l'objet chaque année d'une reprise en section de fonctionnement au plus égale à la dotation des amortissements des bâtiments scolaires (**5,9 M€**).

4. LES TRAVAUX EN RÉGIE

L'opération consiste à ré-imputer en dépenses d'investissement aux chapitres comptables 21 ou 23 (en dépenses) les achats de matériaux et les charges de personnel qui ont permis aux agents municipaux de transformer des matières premières en biens immobilisables, pour 2,3 M€ en 2019.

B - LES OPÉRATIONS PATRIMONIALES (CHAPITRE 925)

Chapitre	LIBELLÉS	INVESTISSEMENT	
		DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
925	Opérations patrimoniales	66 893 184,69	66 893 184,69

Ces mouvements correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement.

Sur le budget municipal, il s'agit principalement :

- du **remboursement des avances versées dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage** pour 23,9 M€ (chapitre comptable 23).
- de **l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux dépenses de travaux** pour 21,6 M€ (dépenses chapitres comptables 21 et 23 et recettes chapitre 20). En 2019, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion suivis d'investissements effectivement réalisés aux dépenses effectuées en 2017 et 2018.
- de **la réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés** pour 14,7 M€ (dépenses chapitre comptable 16 et recettes chapitre 1068). Il convient de réintégrer la part annuelle des loyers capitalisés en 2016, 2017 et 2018 correspondant à l'annuité 2019 (respectivement 6,7 M€, 4,5 M€ et 3,5 M€).
- de **l'intégration dans le patrimoine municipal des dépenses d'investissement des états spéciaux d'arrondissement** effectuées en 2019, pour un montant de 5,7 M€ (dépenses chapitres comptables 20 et 21 et recettes chapitre 23).

C - LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 953 ET 951)

La **prévision budgétaire pour 2019 au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 866,9 M€**. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé au titre de l'exercice considéré et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

4) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

Au 31 décembre 2019, compte tenu du montant des AP votées en 2019 (1,9 Md€) et du montant des AP terminées, correspondant à des opérations achevées, constatés au compte administratif (1,2 Md€), le solde d'AP brut s'établit à 13,4 Md€.

1,6 Md€ a été mandaté sur autorisations de programme (crédits réels et opérations d'ordre) en 2019, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2019 à 9,4 Md€.

STOCK AP BRUT AU 31/12/2018	AP VOTÉE EN 2019	TERMES D'AP CONSTATÉS	SOLDE AP BRUT AU 31/12/2019	MANDATS PLURIAN-NUELS SUR AP CUMULÉS À FIN 2019	DONT MANDATS ÉMIS EN 2019
12 712 772 742,54	1 895 817 859,76	1 185 991 191,60	13 422 599 410,70	9 448 851 992,02	1 631 040 934,82

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA VILLE DE PARIS

EQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	7 798 817 865,01	Comptes 70 à 75 + 013	8 443 435 883,06
66 Charges financières	140 032 116,15	76 Produits financiers	29 036 264,47
67 Charges spécifiques	13 409 569,88	77 Produits spécifiques	162 840 852,66
Total dépenses réelles	7 952 259 551,04	Total recettes réelles et mixtes	8 635 313 000,19
Solde des opérations réelles		683 053 449,15	
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total dépenses d'ordre	620 264 862,91	Total recettes d'ordre	333 057 053,85
TOTAL (OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE)	8 572 524 413,95	TOTAL (OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE)	8 968 370 054,04
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT		EXCÉDENT	
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	552 591 264,85
RÉSULTAT CUMULÉ EN FONCTIONNEMENT	(AVANT AFFECTATION)	EXCÉDENT	948 436 904,94

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
Dépenses financières		Ressources propres d'origine externe	
10 Dotations et fonds divers	1 385 817,20	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	129 125 774,41
13 Subventions	500 000,00	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
16 Remboursement d'emprunt (hors crédit revolving)	289 333 793,31	27 Remboursements de prêts	115 643 968,10
16449 Crédit revolving	0,00	Autres ressources externes définitives	
26 Participations	2 313 750,00	20 Immobilisations incorporelles	1 020 645,82
27 Autres immobilisations financières	51 493 212,88	204 subventions d'équipement	65 561,28
Dépenses d'équipement		21 Immobilisations corporelles	419 869,79
20 Immobilisations incorporelles	47 608 848,50	23 Immobilisations en cours	244 909,30
204 Subventions d'équipements versées	449 591 753,17	26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00
21 Immobilisations corporelles	285 978 451,94	13 (sauf 138) Subventions d'investissement	123 678 030,81
23 Immobilisations en cours	679 701 087,71	Autres ressources externes non définitives	
018 RSA	631 661,09	163 Emprunts obligataires	248 187 500,00
45 Opérations pour compte de tiers	45 499 573,83	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits ¹	0,00
Total dépenses réelles	1 854 037 949,63	16449 Crédit revolving	0,00
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)	1 040 977 231,04	165 Dépôts et cautionnements reçus	19 491,00
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION		168 Autres emprunts et dettes assimilées	150 430 412,83
Total	66 893 184,69	Total recettes réelles	813 060 718,59
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION	
Total	333 057 053,85	Total	66 893 184,69
Total (opérations réelles et d'ordre)	2 253 988 188,17	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 253 988 188,176	Total	620 264 862,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT		Total (opérations réelles et d'ordre)	1 500 218 766,19
D001 Déficit antérieur reporté	154 501 348,64	R1068 Affectation n-1	187 501 435,16
RÉSULTAT CUMULÉ EN INVESTISSEMENT		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 687 720 201,35
		DÉFICIT	-566 267 986,82
		001 Excédent antérieur reporté	30 802 268,67
		DÉFICIT	-720 769 335,46

SOLDES FINANCIERS CONSOLIDÉS 2013-2019 VILLE DE PARIS DU CA 2013 AU CA 2019

EN MILLIONS D'EUROS

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019
Recettes courantes de fonctionnement	7 878	8 076	7 889	8 237	8 377	8 465	8 572	1,3%
Charges de gestion courante	7 213	7 398	7 529	7 551	7 630	7 717	7 790	0,9%
ÉPARGNE DE GESTION	665	678	360	686	747	748	782	4,5%
Solde financier	-92	-97	-99	-105	-112	-117	-111	-4,9%
Total des recettes réelles de fonctionnement	7897	8 107	7 914	8 264	8 399	8 486	8 601	1,4%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 325	7 527	7 653	7 683	7 764	7 855	7 930	1,0%
ÉPARGNE BRUTE	573	581	261	581	635	631	671	6,3%
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	200	197	200	200	197	199	223	12,1%
ÉPARGNE NETTE	373	384	61	381	438	432	478	3,6%
Recettes réelles d'investissement	671	686	621	538	466	613	515	-16,0%
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	1 243	1 266	882	1 118	1 101	1 244	1 185	-4,7%
Dépenses réelles d'investissement	1 740	1 529	1 397	1 629	1 408	1 346	1 568	16,5%
Besoin de financement	697	460	715	710	504	301	606	101,4%
Nouveaux emprunts	630	510	741	681	793	375	250	-33,3%
Fonds de roulement au 1/1	230	163	213	233	202	485	586	20,7%
Variation du fonds de roulement	-67	50	20	-30	283	73	-358	-456,1%
Fonds de roulement au 31/12	163	213	233	202	485	558	228	-61,1%
Encours de dette au 1/1	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	3,5%
Encours de dette au 31/12	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	5 882	-0,7%
Variation de l'encours de dette	436	466	520	518	562	201	-39	-119,6%
Capacité de financement	71,4%	82,8%	63,1%	68,7%	78,2%	92,4%	75,6%	-18,2%

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
1. TAUX D'ÉPARGNE NETTE							
Épargne nette / Recettes réelles de fonctionnement	4,7%	4,7%	0,8%	4,6%	5,2%	5,1%	5,2%
<i>mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.</i>							
2. INDICATEURS D'ENDETTEMENT							
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	46,3%	50,8%	58,6%	62,4%	68,1%	69,8%	68,4%
Encours de la dette en capital/Épargne Brute	6,4	7,1	17,8	8,9	9,0	9,4	8,8
<i>nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette.</i>							
Encours de dette/Population (en euros)	1 611	1 811	2 040	2 288	2 537	2 639	2 668
3 . INDICATEUR DE RIGIDITÉ DES CHARGES DE STRUCTURE							
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement	26,7%	27,2%	28,1%	27,3%	29,9%	28,2%	28,2%
<i>mesure la marge de manœuvre en terme de réduction des dépenses.</i>							
4 . COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)							
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes	53,1%	53,3%	52,4%	53,8%	43,5%	44,6%	44,4%
<i>mesure la marge de manœuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>							
5 . EFFORT FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)							
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB) / Potentiel fiscal 3 taxes	45,0%	44,9%	44,8%	44,8%	44,7%	45,5%	45,4%
<i>mesure la marge de manœuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>							

⁽¹⁾ Le ratio 2013 de coefficient de mobilisation du potentiel fiscal a été rectifié afin de réduire le prélèvement GIR dans la partie communale, suite à la réforme TP

⁽²⁾ Pour 2017 le coefficient de mobilisation de potentiel fiscal est modifié en application de l'article R 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en raison de la création de la métropole du grand Paris en 2016.

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIÈRE

RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT :

Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'Etat et les collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

CHARGES DE GESTION COURANTE :

Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

EPARGNE DE GESTION :

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

EPARGNE BRUTE :

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte le solde financier. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette.

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT :

Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

EPARGNE NETTE :

Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving. Elles sont notamment composées du FCTVA, du produit des cessions du patrimoine et des remboursements des prêts accordés par la collectivité.

CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Somme de l'épargne brute et des recettes réelles d'investissement.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire des crédits de paiement mandatés, hors mouvements d'ordre et hors remboursements d'emprunt. Elles comprennent notamment les dépenses liées aux acquisitions, les charges de travaux, et les prêts accordés par la collectivité.

BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n-1.

FONDS DE ROULEMENT :

Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n-1 et du solde de la section d'investissement n-1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) :

Le FCTVA est une recette versée par l'Etat aux collectivités territoriales, en compensation des dépenses de TVA supportées sur leurs dépenses d'investissement, et alors qu'elles ne peuvent en récupérer une partie par la voie fiscale.

Le FCTVA de l'année n correspond aux dépenses réelles d'investissement de l'année n-1.

COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL ET EFFORT FISCAL :

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est égal au rapport entre le produit fiscal voté et le produit fiscal théorique (c'est-à-dire l'application aux bases parisiennes des taux d'imposition moyens nationaux).

L'effort fiscal d'une commune est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe ou redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, et le potentiel fiscal correspondant aux trois premières taxes précitées majoré des produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce coefficient mesure la pression fiscale pesant sur les ménages.

Les ratios (du rapport financier de l'année n) portent sur les données de l'année n-1, dernières données disponibles.

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur